



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE MERCURE

D'AVRIL 1722.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue
S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.
ANDRÉ CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.
NOËL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedié Française à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

LISTE DES LIBRAIRES QUI DEBITENT le Mercure dans les Provinces, &c.

Lyon, chez Plaignard, Libraire.

Montpellier, chez les freres Faures.

A ij

Toulouse, *chez* la Veuve Tene.
 Bayonne, *chez* Etienne Labottiere.
 Bordeaux, *chez* la veuve Labottiere.
 Charles Labottiere, vis à-vis la Bourfe, *ibid.*
 Rennes, *chez* Vattar.
 Nantes, *chez* Julien Maillard.
 Saint Malo, *chez* la Marc.
 Poitiers, *chez* Faucon.
 Xaintes, *chez* Delpech.
 Blois, *chez* Masson.
 Orleans, *chez* Rouzeau.
 La Rochelle, *chez* Desbordes.
 Angers, *chez* Fourreau.
 Tours, *chez* Gripon.
 Caën, *chez* Cavelier.
 Rouen, *chez* la Veuve Herault.
 Le Mans, *chez* Pequineau.
 Chartres, *chez* Feltil.
 Châlons, *chez* Seneuze.
 Troye, *chez* Bouïllerot.
 Rheims, *chez* Godard.
 Beauvais, *chez* Aleau.
 Abbeville, *chez* Dumefnil.
 Soissons, *chez* Courtois.
 Amiens, *chez* le François, & *chez* Godard.
 Sedan, *chez* Renaud.
 Metz, *chez* Colignon.
 Strasbourg, *chez* Doulsker.
 Lille, *chez* Danel.
 Bruxelles, *chez* Tsersteuens.
 Anvers, *chez* Verdussen.
 La Haye, *chez* Rogissard.
 Londres, *chez* du Noyer.

Le prix est 30 sols.

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST,
Place de Cambray.

LE



L E

MERCURE

D' A V R I L 1722.

—————

PIECES FUGITIVES

en Vers & en Prose.

STATUTS DES PHILOSOPHES
en belle humeur.



CELUI qui veut être compté
Dans notre confraternité,
Ne sera ni fou, ni trop sage,
Dans le milieu la vertu gît,

Un spirituel badinage
Produit la joye & la nourrit.

Point de Pedant, c'est une race
Qui decide avec trop d'audace,
Dont tout le monde est revolté,
Si quelqu'un en usoit de même.



A iij

Au

LE MERCURE

Au fond de l'Université

Envoyons le dicter un thème.

Item, excluons pour jamais
Tous les railleurs à malins traits ,
Les gens à langue cavenimée ;
Et nous ne voulons point de sel,
Dont la pointe de fiel trempée
Porte à l'honneur un coup mortel.

Nous admettons la raillerie
Quand l'heureuse & vive saillie
En assaisonne l'agrément ;
Nous choisissons le sel attique
Qui chatouille plus qu'il ne pique ,
Et qui corrige en badinant.

Point de Misantrope entre nous ,
Ce genre est semblable aux hibous ,
Qui vit comme bête farouche :
De fiel le Grondeur se nourrit ,
Soit qu'il se leve ou qu'il se couche ,
Dans son ame il est toujours nuit.

Que les Confreres soient affables ,
Doux , courtois , humains , sociables ,
Complaisans , polis , sans fadeur.
Que d'égards chacun se previenne ,
Qu'en eux revive la candeur
Avec l'Urbanité Romaine.

Dans

Dans la dispute point d'aigreur,
 Dans les manieres point d'humeur,
 Dans le jeu point de petulance,
 Ces defauts à l'excès portés,
 Quoi que legers en apparence,
 Détruisent les societés.

Ne disputer que pour s'instruire,
 Sçavoir à propos se dédire,
 Estre au jeu desintéressé ;
 Ce sont d'aimables caracteres,
 Qui doivent se trouver tracés
 Dans le cœur de tous les Confreres.

Le Convive à table placé
 Aura l'esprit débarrassé
 Des soins qui traversent la vie ;
 Point de ces hommes inquiets
 Dont la tête est toujours farcie
 De mille frivoles projets.

On ne forcera point à boire ,
 Le sage ne met point sa gloire
 A triompher de la raison ;
 La pointe du vin est permise ,
 Notre Auteur est le vieux Caton ,
 (Rien de trop) c'est notre devise.

Parmi nos tranquilles plaisirs ,
 Que de ces amoureux soupirs

A iiij Nul

4 LE MERCURE

Nul ne vienne mêler l'absinthe,
Fermions l'entrée au noir souci;
Aux genoux de la fiere Aminthe
Laissons secher l'amant transi.

Point d'ames mesquines & basses,
Point de ces avarices crasses,
Qui font honte à l'humanité;
Si nos fortunes sont bornées,
C'est dans la mediocrité
Que brillent les ames bien nées.

Comme toute société,
Sans une pleine liberté,
N'est qu'une ombre qui se dissipe;
Nous statuons tous de concert
Comme un fondamental principe,
De ne parler qu'à cœur ouvert.

Point de Confrere impénétrable,
Que l'épanchement de la table
N'excite jamais à s'ouvrir;
Une extessive retenue
De nos repas se doit bannir,
Le parleur en chiffre nous tue.

Entre nous jamais de debat
Sur les affaires de l'Etat,
Tel sur cette matiere brille,
Qui pour son indiscretion

De

De son repas à la Bastille
Va faire la digestion.

Il est mille bons mots pour rire,
Qu'en seureté nous pouvons dire,
Et qui fourniront d'entretien ;
Mais l'abregé de la prudence
Est de sçavoir ne dire rien
Dont on craigne la consequence.

Pour en revenir aux bons mots,
Nous ne les dirons qu'à huis clos,
Sans que d'autres en puissent rire,
Le plus innocent tour d'esprit
Est toujours, si tôt qu'il transpire,
Avec malignité redit.

Ainsi fut par nous arrêté,
De toute la Societé
C'est le Resultat unanime ;
Tout postulant sera proscrié,
S'il est ici quelque maxime
A laquelle il n'ait pas souscrit.





 SUITE DE L'EXPLICATION
Historique & Topographique de la
Carte qui marque les lieux par où
l'INFANTE a passé, depuis Blois
jusqu'à Paris : Par Mr l'Abbé de
Vayrac.

BLOIS est la Capitale d'un Pais
 qui de son nom s'appelle *Blesois*,
 & qui est borné au Nord par la
Beauce particuliere, au Levant
 par l'*Orleanois*, au Midi par le *Berry*, &
 à l'Occident par la *Touraine*. Elle est
 située sur le penchant d'une colline au
 bord Septentrional de la Riviere de *Loire*.
 Son Terroir est si fertile, & son Pais si beau,
 qu'on l'appelle communément le *Grenier*
de La France, de même qu'ancienne-
 ment on appelloit la *Sicile*, le *Grenier*
de Rome.

Quoi qu'on ne trouve pas son nom
 dans les Commentaires de Cesar, les Sça-
 vants ne doutent nullement qu'elle ne fut
 très considerable de son temps, & qu'il
 n'y ait été, comme il paroît par la *Terre*
Sigille, des anciens *Aqueducs*, & les magni-
 fiques restes de l'*Orchese* qu'on y voit en-
 core, & que les plus habiles Antiquaires
 soutiennent

soutiennent avoir été le Magasin de bled de ce Conquerant des *Gaules*.

Gregoire de *Tours*, *Aigulphe*, *Aimoin* & plusieurs autres celebres Historiens font mention de cette Ville sous le nom de *Blesum*, *Blese* & *Castrum Blesense*.

C'est avec justice qu'on la nomme la *Ville des Rois*, puis qu'autrefois on y élevoit les Enfans de France, & que plusieurs de nos Rois y ont fait leur séjour ordinaire.

Parmi les beautez de *Blois*, rien n'est plus digne de la magnificence Royale, ni de la curiosité des Etrangers que le Château. Il est bâti sur un rocher fort élevé, qui domine la Ville, & sur une vaste plaine arrosée par les eaux de la *Loire*, bordée du côté du Midi par des côteaux fertiles sur lesquels paroissent de gros Villages & des Châteaux de Seigneurs particuliers, qui en tout autre país qu'en France, pourroient passer pour des Palais de Souverains.

Au milieu du Château est une grande Cour entre quatre gros Pavillons qui s'entretiennent par quatre longues ailes, dans lesquelles on a distribué de riches appartemens, ornez d'excellens Tableaux qui y furent placez du temps que *Henry II.* y faisoit son séjour. On prétend que *Louis XII.* fit construire la porte de ce superbe

A vj Château,

Château, sur laquelle il fit placer une belle Statue de marbre blanc, représentant un homme monté sur un fort beau cheval. On voit dans l'intérieur du Château la Devise de ce Monarque, sous la figure d'un *Porc-épic* couronné, pour faire comprendre que, comme il est impossible de toucher cet animal sans se blesser, de même il n'est pas possible de toucher aux droits sacrez de la Royauté, sans s'exposer à porter la peine que merite un si sacrilege attentat ; ce qui doit servir de leçon à ces esprits inquiets & turbulents, qui sous l'esperance flateuse, mais toujours trompeuse de l'impunité de leurs crimes, donnent tête baissée dans des partis opposés aux intérêts de leurs Souverains. On y voit aussi celle de *François I*, qui est une *Salamandre* qui vit dans les flammes, pour dire, que ni la défaite de l'armée de ce Monarque devant *Pavie*, ni sa longue detention à *Madrid*, ni les propositions orgueilleuses & tyranniques d'un Empereur, qui se vouloit prévaloir des avantages que lui donnoit une victoire qu'il devoit plutôt à son heureuse étoile qu'à sa valeur, ne furent jamais capables d'abattre la grandeur de son courage.

Pour aller aux jardins on passe du Château par un Pont construit sur les fosses, & par une rue qui l'en separe. Tout est beau

beau dans ces jardins, mais ce qui excite davantage l'admiration des Etrangers, c'est une longue gallerie pleine de pieces rares & curieuses, qui est entre deux jardins, dont l'un est rempli d'arbres fruitiers, & l'autre de fleurs, de fontaines, de jets d'eau & de statue de marbre venues d'Italie. On trouve ensuite un grand Parc, dont l'entrée est de plusieurs allées à perte de vûe, pour aller dans un lieu de chasse où le gibier abonde. Outre cela on voit aux environs du Château de très beaux restes d'Antiquitez, comme plusieurs arcades qui servoient à un Aqueduc pour conduire les eaux à un ancien Palais dont les voûtes sont si larges, que trois hommes à cheval passeroient dessous de front. La porte principale du Château fait face à une belle place où sont l'Eglise Collegiale de *saint Sauveur*, & l'Abbaye de *saint Lauver*, dont l'Eglise est ornée de deux grosses tours fort larges.

La Ville de Blois est honorée du titre de Comté, & l'Histoire nous apprend qu'il est un des plus anciens & des plus nobles du Royaume. L'opinion la plus suivie est que *Guillaume* frere d'*Endes*, Comte d'*Orleans*, & tué avec lui pour la querelle de *Louis le Debonnaire*, a été le premier Comte de Blois. Un nommé *Endes*, qui selon plusieurs celebres Historiens étoit fils de
Guillaume,

Guillaume, & selon quelques autres, son neveu, lui succéda au Comté de Blois. Estant mort en 863 sans laisser de posterité de *Gondelmonde* sa femme, *Robert*, surnommé le Fort, son neveu, fut son successeur, & suivit le parti de *Pepin* Roy d'Aquitaine son cousin, contre le Roy *Charles* le Chauve, avec lequel il fit la paix dans une entrevûe qu'ils eurent à *Méves* sur Loire, & ensuite il fut déclaré Duc des François dans une celebre Assemblée tenuë à *Compiègne* la même année 861. La victoire qu'il remporta sur *Louis* le Begue, qui s'étoit revolté contre son pere, lui acquit une si grande reputation, que le Roy ajouta au Comté de Blois ceux d'*Anjou*, & de *Nantes*, avec l'Abbaye de *saint Martin* de *Tours*. Après avoir défait les *Normands* à un endroit appellé *Brisartie*, dans la Province d'*Anjou*, il y fut tué en 867. *Robert* son fils lui succéda au Comté de Blois, & embrassa d'abord le parti de *Charles* le Simple, qui le fit Duc des François & Comte de *Paris*; mais dans la suite s'étant brouillé avec lui, il lui déclara la guerre, lui enleva la Ville de *Laon*, & se fit couronner Roy à *Reims* par l'Archevêque *Hervé*. Quelque temps après le Roy *Charles* le surprit dans le voisinage de *Soissons*, où il fut tué à la tête de son Armée. Il avoit épousé *Beatrix* sœur d'*Herbert* Comte

Comte de *Vermendois* I. du nom, de laquelle il laissa un fils nommé *Hugues*, lequel soutint le parti que son pere avoit embrassé avec tant de valeur, & servit si bien *Raoul* son beaufrere, qu'il fut déclaré Roy de France après la mort de *Charles*. Il fut pere de *Hugues Capet*, lequel succeda au Roy *Raoul*, & devint la souche glorieuse de la troisieme Race de nos Rois, qui depuis tant de siecles occupent le Trône. On ne sçait pas les raisons pour lesquelles *Hugues* ne succeda pas à *Robert* son pere au Comté de *Blois*.

Après la mort de *Robert*, *Thibaud*, surnommé le *Vieux* ou le *Tricheur*, prit le titre & la possession du Comté de *Blois*, sans qu'on puisse découvrir si ce fut par succession, par donation, ou par acquisition. Il eut de *Leodgarde* de *Vermendois* sa femme plusieurs enfans, dont *Endes* lui succeda aux Comtez de *Blois* & de *Chartres* l'an 973, & fut le premier Comte hereditaire de *Blois*, & le sixieme en ordre de succession. Il épousa *Berthe*, fille de *Comard* Roy de *Bourgogne* II du nom, & de *Mahaud* de France, dont il eut plusieurs enfans. L'aîné appelé *Thibaud* II du nom, lui succeda en 996 au Comté de *Blois*, mais étant mort sans posterité, *Endes* II du nom son frere fut son successeur, & mourut sans enfans, de sorte qu'*Etienne* Comte

Comte de *Meaux* & de *TroYES* son cousin germain, fut fait Comte de *Blois*. Estant mort en 1020 sans laisser de posterité, un de ses freres nommé *Eudes*, se saisit du Comté de *Blois*, & prit la qualité de Comte de *Champagne*. Il épousa en secondes noces *Ermengarde* d'*Auvergne*, nièce de *Constance* d'*Arles*, seconde femme, du Roy *Robert*, & fille de *Robert I* du nom, de laquelle il eut trois fils, dont l'aîné appelé *Thibaud*, fut Comte de *Blois*. Il fut marié deux fois, la premiere avec *Gergende*, fille de *Herbert* Comte du *Mans*, qu'il repudia pour cause de parenté, & la seconde avec *Alix* de *Crespy* de *Valois* fille de *Raoul II* du nom, Comte de *Valois*, de laquelle il eut quatre fils, dont l'aîné appelé *Etienne* fut Comte de *Blois* après la mort de son pere arrivée en 1088. Ce Prince se rendit fameux par ses exploits dans la *Terre-Sainte*, & fut nommé le *Sage*, le *Pere du Conseil*, & le *Pacificateur*, & fut tué à la bataille de *Rames* le 18 Juillet 1102. Il laissa d'*Adelle* sa femme & sœur de *Henry I* Duc de *Normandie* & Roy d'*Angleterre*, huit enfans, selon quelques Historiens, & dix selon quelques autres. Quoi qu'il en soit, l'aîné de tous appelé *Guillaume*, fut si extravagant, qu'il se qualifia *Seigneur du Soleil*; tellement qu'il fut privé du droit d'aînesse, & n'eut en partage que le Comté

de

de *Chartres*. *Thibaud* IV du nom, & second fils d'*Etienne*, herita de celui de *Blois*, & acquit ceux de *Champagne* & de *Brie* de son oncle *Hugues*. Il fut surnommé le *Saint* & le *Grand*. De son mariage avec *Mahaud*, fille d'*Engilbert* III. Duc de *Carinthie*, il eut cinq fils, dont l'aîné appelé *Henry*, fut Comte de *Champagne*, & le second appelé *Thibaud* V du nom, eut ceux de *Blois* & de *Chartres*. Il fut surnommé le *Bon*, & créé Grand Senéchal de France. Il épousa *Alix*, fille du Roy *Louis* le *Jenne*, auquel il rendit de très grands services, aussi bien qu'à *Philippe Auguste*, qu'il suivit dans la *Palestine*, où il mourut en 1191, durant le siege d'*Acre*. De son mariage avec la Princesse *Alix* il laissa trois fils; sçavoir, *Louis*, *Henry* & *Philippe*: le second mourut en enfance, & le troisième ne laissa pas de posterité; de sorte que *Louis* succeda pleinement à son pere. Estant allé à la guerre de la *Terre-Sainte* il y fut tué par les *Bulgares* le 14 Avril 1205, dans une bataille qui fut donnée près d'*Andrinople*. Il avoit épousé *Catherine* de *Clermont*, fille aînée & principale heritiere de *Raoul* I Comte de *Clermont* en *Beauvoisis*, Connétable de France, dont il eut *Thibaud*, *Raoul* & *Jean*. Les deux derniers étant morts, *Thibaud* VI du nom recueillit toute la succession de son pere,

&

& prit la qualité de Comte de *Blois*, sous le nom de *Thibaud le Jeune*; il épousa en premières nœces *Mahaud d'Alençon*, fille de *Robert I* Comte d'*Alençon*, & en secondes nœces *Clemence des Roches*, fille puînée de *Gaillaume des Roches* Sénéchal d'*Anjou*; mais n'ayant eu d'enfans ni de l'une ni de l'autre de ces deux femmes, le Comté de *Blois* échut vers l'an 1218 à *Marie d'Avennes* sa cousine & femme de *Hugues* de *Châtillon* Comte de *saint Paul*, duquel elle eut *Jean I.* qui fut fait Comte de *Blois* par la mort de sa mere arrivée l'an 1241. Il eut de son mariage avec *Alix de Bretagne*, fille de *Jean I.* Duc de *Bretagne*, une fille unique qui succeda au Comté de *Blois*, laquelle étant morte en 1291 sans posterité de *Philippe* de France, fils du Roy *Saint Louis*, elle eut pour successeur *Hugues* de *Châtillon*, fils de *Guy II* du nom, Comte de *saint Paul*, frere de *Jean* & de *Mahaud* de *Brabant*. Estant mort en 1307, *Guy* son fils qu'il avoit eu de *Beatrix* de *Flandres*, fille de *Guy* de *Dampierre* Comte de *Flandres*, & de *Mahaud* de *Bethune*, lui succeda au Comté de *Blois*. Il prit alliance avec *Marguerite* de *Valois*, fille de *Charles* Comte de *Valois*, & de *Marguerite* d'*Anjou-Sicile*, & sœur de *Philippe* de *Valois*, de laquelle il eut entre autres enfans *Louis I.* du nom, qui fut

fut tué en 1346 à la bataille de Crecy, & laissa de *Jeanne de Hainaut*, *Louis II*, qui mourut sans postérité en 1372; *Jean II* du nom, qui mourut aussi sans enfans en 1384, & *Guy II de Chastillon*, Comte de Blois, qui deceda de même sans lignée en 1397, après avoir vendu en 1391 le Comté de Blois à *Louis de France* Duc d'Orleans, pere de *Charles*, qui laissa *Louis Duc d'Orleans*, & ensuite Roy de France sous le nom de *Louis XII*, sous lequel le Comté de Blois fut incorporé au Domaine de la Couronne, auquel il fut encore plus parfaitement uni sous *Henry II*, comme heritier de la Reine *Claude de France* sa mere, & fille du même Roy *Louis XII*.

Blois étoit autrefois du Diocèse de *Chartres*, mais en 1694 le Pape *Innocent XII* l'érigea en Evêché suffragant de *Paris*, aux instances du Roy *Louis XIV*. *David-Nicolas de Berthier* en fut fait premier Evêque, & sacré au mois de Novembre de la même année. Tout ce qui compose ce nouvel Evêché a été distrait de celui de *Chartres*. Il s'étend sur cinq Abbayes, plus de 60 Prieurés, trois Eglises Collegiales, un grand nombre de Chapellenies, & 200 Paroisses. Il a été doté des Manfes des Abbayes de *saint Laumer de Blois*, de *Pontlevoy*, de l'Ordre de *Saint Benoist*, &c

& de *Bourg-Moyen*, de l'Ordre de *Saint* Anc. Le Chapitre Cathedral fut formé des Eglises Collegiales de *saint Sauveur* & de *saint Jacques des Bois*, dont la première étoit composée de six Dignitez & de douze Chanoines, & la seconde de six Chanoines seulement. L'Eglise Paroissiale de *saint Solenne* fut choisie pour estre la Cathedrale.

Le Gouvernement Civil de Blois est composé d'une Chambre des Comptes, d'un Bailliage, d'un Presidial, d'une Election, d'un Grenier à Sel, d'une Capitainerie des Chasses, d'une Maîtrise particuliere des Eaux & Forests, & d'une Maréchaussée.

La Ville de Blois a toujours été regardée comme un des plus agreables sejours du Royaume, tant pour la beauté de son climat, que pour la politesse de ses habitans, & l'abondance de toutes choses pour les commoditez de la vie. C'est l'endroit du Royaume où l'on parle mieux la Langue Françoisse. Elle est bâtie en forme d'Amphitheâtre, & quoi que les maisons n'y soient pas regulierement bien bâties, il y en a pourtant de fort belles. Sur le bord de la *Loire* regne un très beau Quay, au bout duquel étoit un magnifique Pont de pierre qui conduisoit au Fauxbourg de *Vienne*, au dessus duquel on avoit bâti quelques

quelques maisons & une tour à chaque bout pour en deffendre l'entrée ; mais le débordement de la Riviere en abattit quelques Arches il y a quelques années. On en rebâtit actuellement un autre , qui sera incomparablement plus superbe. La Maison de Ville , le Couvent des Cordeliers , le College des Jesuites , l'Eglise de saint Sauveur , le Palais où s'exerce la Justice , & une Fontaine qui est au milieu d'une Place , sont dignes de la curiosité des connoisseurs.

La Ville de *Blois* se tient fort honorée d'être le lieu de la naissance du Roy *Louis XI* , & d'être la dépositaire des Tombeaux d'*Anne* de Bretagne son épouse , de la Reine *Claude* sa fille , de *Catherine* de *Medicis* , & de Gaston de France Duc d'*Orleans* Frere Unique du Roy *Louis XIII*. De *Blois* l'Infante alla coucher à *saint Laurent des Eaux*.

SAINT LAURENT DES EAUX, ainsi appelé à cause qu'il est bâti sur le bord Meridional de la *Loire* , est une grosse Bourgade murée qui renferme 174 familles , toutes fort accommodées à cause de la fertilité de ses vignobles , & dont le vin est en reputation , sur tout celles de l'*Auvernat* , malgré ce qu'en dit *Boileau* dans une de ses Satyres. De *saint Laurent des Eaux* à *Orleans*.

ORLEANS

ORLEANS, Ville capitale d'un Duché & d'un petit *Pays* appelé *Orleanois*, est située sur le bord Septentrional de la Rivière de *Loire*, & connuë dans toute l'Europe pour une des plus grandes, des plus agreables & des plus florissantes Villes de France. Elle est appelée par les Auteurs Latins *Anrelia*, *Aurelianum*, *Anrelia*, *Aurelia Civitas*, & *Genabum* ou *Cenabum*.

Les Etymologistes sont fort partagés sur l'origine de tous ces noms. Les uns soutiennent que les *Druides* fonderent la Ville d'*Orleans*, & lui donnerent ce nom. *Sabellie* & plusieurs autres prétendent que le mot *Aurelianum* dérive de celui de la quantité d'*Or* que le Commerce apporte à cette Ville. Quelques-uns disent qu'elle doit sa fondation & son nom à l'Empereur *Marc-Aurele*. Quelques autres ne lui donnent que la qualité de Restaurateur de la Ville. *Otton de Frisingen* en attribué la gloire à l'Empereur *Anrelien*, & quelques autres disent que *Genabum* convient mieux à la petite Ville de *Gien* qu'à *Orleans*.

Le sentiment des premiers ne peut avoir aucun fondement, celui des seconds n'a pas la moindre apparence de probabilité, celui des troisièmes est très-incertain, celui des quatrièmes est problematique, & celui

celui des cinquièmes s'oppose aux conjectures les plus raisonnables.

Qu'on lise tous les anciens Historiens, aucun ne dira que les *Druides* aient fondé la Ville d'*Orleans*. Qu'on consulte les lumières de la raison, on s'appercevra sans peine que le mot *Anrelia* ou *Anrelianum* ne peut pas dériver de *Aurum*, & par conséquent ces deux opinions doivent être rejetées comme fausses. La troisième a quelque air de probabilité, puisqu'il est constant qu'en 1643 on trouva quantité de Medailles de l'Empereur *Marc-Aurele* dans les fondemens des murailles de l'ancienne clôture de la Ville : mais ces Medailles ne prouvent pas que cet Empereur en soit le Fondateur, d'autant que pour faire une preuve, il faudroit nécessairement, qu'outre l'Efigie de l'Empereur, elles marquassent l'époque, ou le motif de la fondation d'*Orleans*, & comme celles dont il s'agit n'étoient autre chose que des Monnoyes qui avoient cours sous l'Empire de *Marc-Aurele*, & qu'elles n'avoient aucun rapport à la fondation, ni même à la restauration de la Ville, on ne peut pas conclure qu'il en ait jetté les fondemens, ni qu'il lui ait donné son nom. D'ailleurs, tout le monde sçait qu'il n'a jamais passé dans les *Gaulles*, ce qui fait que tous les bons Historiens méprisent l'opinion de ceux,

ceux , qui sur des conjectures si peu solides , veulent persuader qu'il a fondé *Orleans*. Ils ne sont pas plus favorables à ceux qui attribuent cet honneur à l'Empereur *Aurelien* , à cause que pour preuve de leur sentiment ils n'alleguent qu'un rapport , ou une combinaison de nom entre *Aurelianus* , qui signifie *Aurelien* ; & *Aurelianus* , qui veut dire *Orleans*. Le sçavant *Glabert-Rodulphe* , ne se contente pas de rejeter cette opinion , il traite d'ignorans ceux qui la soutiennent ; *Non ut quidam minus canti existimant ab Aureliano Augusto* , &c. Après que ce profond scrutateur de l'Antiquité a frondé le sentiment des Partisans d'*Aurelien* touchant le nom de la Ville d'*Orleans* , il propose le sien , & dit que ce nom vient de ce que la Ville est située sur le bord de la Loire , comme qui diroit *Villesituée sur le bord de la Loire* , selon le genie de la Langue Latine : *Ex Ligeri sibi contiguo etiam flumine agnomen habet indutum, diciturque Aureliana, quasi ore Ligeriana, eo videlicet quod in ore ejusdem fluminis ripa sit instituta*. A l'égard de *Genabum* , quelques-uns se sont imaginez que ce nom signifie la petite Ville de *Gien* , & non pas *Orleans* , en quoi ils se trompent , d'autant que si *Gien* étoit le *Genabum* dont il est fait mention dans les Commentaires de César,

il

il est constant qu'on y auroit établi un Evêché plutôt qu'à *Orleans*, étant de notoriété publique que selon l'ancien usage, on a toujours suivi l'ordre du Gouvernement Civil dans l'établissement des Evêchez. Mais quand cela ne seroit pas, personne n'ignore que les Habitans de *Gien* ont toujours été assujettis à la Coutume d'*Orleans*, ce qui prouve que cette Ville a toujours eu la prééminence sur celle de *Gien*, & que c'est elle que César a voulu définir par le mot *Genabum*.

Quoi qu'il en soit, cette Ville est fort ancienne, & elle a toujours été dans une si haute considération, qu'elle a eu l'honneur de porter le glorieux titre de Capitale d'un Royaume sous nos Rois de la première Race. *Clodomir*, un des enfans de *Clovis le Grand*, prit la qualité de Roy d'*Orleans*, & ayant été tué en 524 à la bataille de *Voiron*, son frere nommé *Clo-taire I.* du nom lui succéda en cette qualité, lequel eut pour successeur *Gontran*, l'un de ses quatre fils. Ce Prince étant mort en 592, & les titres des partages étant devenus plus specieux à mesure que l'étendue des Royaumes alloit en augmentant, le titre de Royaume d'*Orleans* disparut, & les Princes prirent celui de Roy de *France*, de *Neustrie*, d'*Austrasie*, ou de *Bourgogne*.

B La

La plupart de nos Historiens assurent que *Robert le Fort*, souche glorieuse de la troisième Race de nos Rois, prenoit le titre de Comte d'Orléans. *Hugues*, dit l'Abbé Duc de France, & *Eudes* fils de *Robert* Roy de France, jouïrent aussi de ce titre. *Robert II.* frere d'*Eudes*, qui fut proclamé Roy de France, & qui laissa la Couronne à *Charles le Simple*, prit le titre de Marquis d'Orléans, & ayant été tué par le Roy *Charles* le 15 Juin 923, *Hugues* son fils surnommé le *Grand*, & pere d'*Hugues Capet*, lui succeda au Marquisat, lequel fut uni au Domaine de la Couronne après la proclamation du Roy *Hugues Capet* son fils, & n'en fut détaché qu'en 1344. que *Philippe de Valois* l'érigea en Duché Pairie en faveur de *Philippe* son cinquième fils, qu'il avoit eu de *Jeanne de Bourgogne* sa première femme, dans un partage qu'il fit entre ses enfans. Ce Prince étant mort sans postérité legitime. En 1391, selon *Dupuy*, ou en 1375. selon quelques Compilateurs peu exacts qui ont travaillé à l'ampliation du Dictionnaire de *Morery*, cette Pairie fut réunie à la Couronne, ce qui donna lieu aux Habitans d'Orléans de croire qu'à l'avenir ils n'auroient plus d'autre Seigneur que le Roy; mais leur esperance fut vaine, car la même année le Roy

Charles

Charles V. donna ce Duché en Apanage à *Louis* de France son fils puîné, malgré les pressantes instances des Habitans, qui sommèrent inutilement ce Monarque de leur tenir la parole qu'il leur avoit donnée de ne plus aliéner cette noble portion du Domaine Royal. *Louis Duc d'Orleans* ayant été assassiné à Paris en 1407, selon les mêmes Compilateurs, ou en 1413, selon *Dupuy*, qui vient d'être cité, & dont le suffrage nous paroît d'un plus grand poids que celui des autres, *Charles* son fils lui succéda. Après sa mort, il eut pour successeur *Louis* son fils aîné, qui posséda le Duché à titre d'Apanage, jusqu'à ce qu'il fut appelé à la succession de la Couronne de France, sous le nom de *Louis XII.* & sous le glorieux & inestimable surnom de *Pere des Peuples*, que nous espérons voir renouveler en la Personne de notre jeune Monarque, dont la tendre bonté envers ses Sujets s'est déjà manifestée en tant d'occasions.

Ce Duché ayant été réuni au Domaine Royal par l'avènement de *Louis XII.* à la Couronne, y demeura attaché jusqu'en 1540. que le Roy *François I.* le donna en Apanage à *Henry*, pour lors son fils puîné, lequel étant devenu Dauphin par la mort de son aîné, le Roy le donna à *Charles*, qui de son troisième fils, étoit devenu le

B ij second,

24 LE - MERCURE

second, lequel étant mort sans enfans, le Duché fut de nouveau réuni à la Couronne, mais peu de temps après il en fut détaché pour servir d'Apanage à *Louis* second fils de *Henry II*, lequel étant mort sans enfans, il fut encore incorporé au Domaine Royal & donné par engagement à *Catherine de Medcis*, pour partie de son Douaire & de la Dot, après la mort de laquelle il fut réuni à la Couronne pour la sixième fois jusqu'en 1626 que le Roy *Louis XIII* le donna à *Gaston de France* son Frere Unique, pour partie de son Apanage, lequel étant mort sans enfans mâles, il fut réuni à la Couronne pour la dernière fois, & ensuite donné en Apanage par le feu Roy *Louis XIV* à *Philippa de France* son Frere Unique, auquel *Philippe* son fils Duc de *Chartres*, & à présent Duc d'*Orleans* & Regent du Royaume, succeda en 1702.

La situation de la Ville d'*Orleans* est sans contredit la plus heureuse qu'on puisse souhaiter, tant par rapport à la beauté de son climat, que pour la fertilité de son Territoire. Sa forme représente une *Arbalète*, dont la Riviere est la *Corde*, le Pont la *Fleche*, & ses murailles l'*Arc*. On y entre par six grandes Portes, sans parler de quatre *Poternes*, qui ne servent que pour aller à la Riviere, non plus que des Portes de

de l'Évangile & de *Sainte-Enverte* qui ont été bouchées. Les rues y sont communément fort étroites, mais elles sont toujours fort nettes. Il y en a quelques-unes d'assez droites & fort longues. Celle qu'on appelle la *Grande Rue*, & qui va de la Porte de la *Magdelaine* jusqu'à celle de *Bourgogne* a mille dix-huit toises de longueur, & est passablement large. Quoi que les maisons y soient pour l'ordinaire mal construites, cependant on y en voit quelques-unes de fort belles. Il y a quatre Places publiques, en y comptant le Marché, & celle qu'on appelle les *Quatre-Coins*, qui est d'une forme quarrée. Dans celle qu'on nomme la *Grande Place* on voit une très-belle Croix appelée le *Martoy*.

Le plus superbe Edifice qu'on voye à *Oleans* est l'Eglise de *Sainte-Croix* la Cathédrale, car quoiqu'elle ait été presque entièrement ruinée durant les Guerres Civiles que fit naître la Religion Protestante, elle passe encore pour une des plus belles du Royaume. Ce qu'on y admiroit le plus étoit son Clocher, le plus hardi & le plus élevé de l'Europe. Le globe d'airain qui le terminoit, étoit d'une telle grosseur, qu'il auroit pû contenir six ou sept personnes. Depuis environ trente ans, la flèche de ce celebre Clocher a été abattue de crainte qu'elle ne s'écroulât, & que par

sa chute elle n'écrasât les édifices du voisinage.

L'enceinte de la Ville est d'environ 3950 pas communs, & consiste en une bonne muraille flanquée de quarante Tours du côté de la terre, avec deux gros Bastions du côté de la Rivière. On a pratiqué dans le fossé un Mail qui a 450 toises de long. Il est très beau, fort droit, & revêtu d'une bonne muraille. Un magnifique Pont de pierre traverse la Rivière, qui vers le milieu est divisée en deux par une Isle qui est au Levant, & dont la pointe Occidentale va se terminer au Pont de la même manière que celle de l'Isle du Palais vient aboutir au milieu du Pont-neuf de Paris. Sur le bord de la partie de ce Pont qui est entre la Ville & l'Isle, on voit à gauche trois belles statues de bronze que *Charles VII.* y fit placer en 1458; l'une représente la sainte Vierge assise au pied de la Croix, tenant entre les bras le corps de son Fils adorable : d'un côté est la figure du Roy *Charles VII.*, & de l'autre celle de la célèbre *Jeanne d'Arc*, surnommée *Pucelle d'Orléans*, armée & à genoux, de même que le Roy. On a bâti dans l'Isle quelques maisons & une petite Eglise. Toute l'Isle est bordée d'un Quay, sur lequel on va se promener. Du côté du Midi le Pont est fermé par un petit Château, couvert

couvert d'une double Tenaille, ou *Bonnet de Prêtre*, avec un fossé tiré de la Riviere. Au delà du Pont est un gros Fauxbourg.

Orleans a été saccagé plusieurs fois. L'an 701 de la fondation de Rome *Jules Cesar* le prit. *Attila* Roy des *Huns* l'assiégea l'an 451 de la Redemption des hommes. Les *Normands* s'en rendirent les maîtres par deux fois, la premiere en 855, & la seconde en 865. Cette Ville fut encore assiegée par les Anglois en 1429; mais la *Pucelle d'Orleans* leur fit lever le siege d'une maniere si singuliere & si celebrée par tous nos Historiens, qu'il seroit inutile de repeter ici les louanges immortelles qu'ils ont données à cette illustre heroine. *Orleans* souffrit beaucoup pendant les guerres des *Calvinistes*. Le Prince de *Condé* surprit la Ville & s'y fortifia; & comme cette Place étoit d'une très grande consequence pour l'Etat, le Duc de *Guise* Lieutenant General de l'Armée Royale en fit le siege, & l'auroit prise infailliblement; mais malheureusement dans le tems qu'il se preparoit à donner l'assaut, il fut assassiné par un nommé *Poltroit*, d'un coup de pistolet, dont il mourut peu de temps après. Ce triste événement déranger si fort les affaires de l'Etat, que la Reine Regente se vit reduite à la cruelle necessité d'avoir recours à la negociation, & de

B iiij traiter

traiter avec des Sujets rebelles ; de sorte que la Paix fut conclué quinze jours après la mort du Duc de *Guise* : mais, comme elle n'étoit que plâtrée de la part des Rebelles, elle ne fut pas de longue durée ; car la *Noüe*, un des plus vaillans hommes de son siècle, & qui auroit éternisé son nom s'il n'avoit pas pris les armes contre son Souverain, surprit *Orleans* le 28 Septembre de l'année 1567, & s'y fortifia si bien, que pour l'en faire sortir il fallut encore un Arrest de pacification datté du 23 Mars 1568.

On a tenu plusieurs Conciles à *Orleans*, le premier en 511 sous le Regne de *Clovis*. Le second en 533, selon quelques Historiens, ou en 536 selon quelques autres. Le troisième en 538. Le quatrième en 541, & le cinquième en 549, sans compter plusieurs celebres Synodes ou Assemblées du Clergé pour des affaires très-importantes qu'il seroit long de raconter.

On compte à *Orleans* un Evêché, deux Abbayes, deux Eglises Collegiales, vingt-deux Paroisses, une Université, plusieurs Couvents de l'un & de l'autre sexe, un Seminaire, un College, une Generalité, un Presidial, un Bailliage, un Bureau des Finances, une Election, une Maîtrise des Eaux & Forests, deux Capitaineries des Chasses, deux Compagnies de Maréchaus-
fée,

sée, & une Compagnie du Chevalier du Guet.

L'Evêché d'*Orleans* est un des plus anciens & des plus illustres de France. Les Evêques ont droit le jour de leur entrée de délivrer des Prisons tous les Criminels qui s'y trouvent, & de leur accorder des Lettres de remission. On ne sçait pas l'origine d'un Privilege si singulier, mais il est constant que cent sept Evêques en ont jouï. La ceremonie qui s'observe le jour que l'Evêque d'*Orleans* prend possession de son Evêché est si remarquable, que nous avons jugé à propos d'en faire une succinte Relation.

La veille de la prise de possession l'Evêque se rend à l'Abbaye de *saint-Euverte*, où il couche, après avoir soupe d'un œuf, de pain, & d'une chopine de vin, selon les Constitutions de l'Eglise d'*Orleans*. Le lendemain le Clergé le va recevoir & l'accompagne à l'Eglise de *saint-Aignan*, qui est une Collegiale de la Ville. L'Evêque fait cette marche pieds-nuds, & revêtu d'une Aube blanche. Deux Chanoines le reçoivent à la porte, lui lient les mains, & ensuite ils le conduisent dans l'Eglise; où ils lui lavent les pieds & le revêtent de ses habits Pontificaux; après quoi quatre Chanoines le portent à la dernière porte du Cloître, où le Bailly accompagné des

B v Officiers

Officiers du Prelat, appelle les Barons d'*Terre-le-Châtel*, de *Sully*, de *Cheroy*, & de *Rougemont*, lesquels par leur féodalité sont obligez de porter l'Evêque depuis cette Eglise jusqu'à la Cathedrale, tenant chacun un bras de la chaise dans laquelle il est assis, étant aidez par quatre hommes qui soutiennent le poids de la charge.

Lors qu'il passe par le Marché de la *Porte du Renard*, on entend crier à haute voix *Misericorde! Misericorde!* L'Evêque demande que signifient ces cris? On lui répond que ce sont des Criminels qui lui demandent grace. Il s'informe de la nature de leurs crimes, après quoi il commande qu'on les fasse sortir, & leur ordonne de suivre la Procession deux à deux.

Lors qu'on est près de la Cathedrale, les Chanoines de cette Eglise vont au devant de leur Evêque, qu'ils conduisent jusques dans l'Eglise. Aussi-tôt qu'il y est entré, ils ferment la porte sur lui, & le prient de les vouloir confirmer dans leurs Privileges, qui consistent principalement à ne dépendre de lui directement ni indirectement; mais comme le Prelat ne demeure pas d'accord de cette indépendance, les Chanoines qui s'attendent déjà à la negative, font une protestation contre son refus, & ils dressent un Procès verbal. Après cela on ouvre les portes de l'Eglise, &

& le Service Divin se fait avec les ceremonies accoutumées.

A la fin du Service les Criminels qui ont entendu la Messe dans une Chapelle particuliere, sortent dans la cour, où il y a un Theatre dressé. L'Evêque y étant monté leur fait une exhortation, leur ordonne de lui apporter des Certificats qui justifient qu'ils ont satisfait aux interets civils des Parties, qu'ils se sont confessez, & qu'ils ont communiqué avant que d'obtenir leurs Lettres de grace; après quoi il se rend à son Palais Episcopal, où il traite magnifiquement tous les Ecclesiastiques & les Magistrats qui ont assisté à son Entrée, & c'est par ce somptueux repas que se termine la ceremonie.

Le Chapitre de la Cathedrale est dédié à JESUS-CHRIST CRUCIFIÉ, & composé de douze Dignitez, de quarante-six Chanoines Capitulans, dont l'un est *Theologal*, & six sont appelez de *Residence*, à cause qu'ils font un serment particulier de resider & d'assister au Chœur, où ils ont une place fixe, quoi qu'ils gardent leur rang de reception au Chapitre & aux Processions. Il y a aussi deux Chanoines qu'on appelle *Mamertins*, à cause qu'ils prennent possession de l'Autel de *saint Mamert*, second Patron de la Cathedrale. Ils ne sont pas proprement Cha-

B vj noines,

32 LE MERCURE

noines, mais seulement *Sous-Diacres* ou *Hebdomadiers*, d'autant qu'ils font les semaines chacun à leur tour pour les Chanoines de semaine qui ne peuvent pas s'acquitter de ce devoir. Il y a encore cinq Chanoines *Prebendes*, & un grand nombre de Chapelains.

L'Evêque nomme les quarante Chanoines *Capitulans* & les Dignitaires, à la reserve du Doyen, qui est élu Capitulairement, & qu'il confirme seulement. Nous passons sous silence une infinité de choses qui concernent ce venerable Chapitre, dont le détail nous meneroit trop loin, nous contentant de dire que J E S U S-CHRIST est regardé comme le premier des Chanoines qui le composent, & qu'en cette qualité il est mis à la tête de toutes les distributions pour une double portion qu'on donne par forme d'aumône à l'Hôtel-Dieu, où le Chapitre a la Jurisdiction spirituelle & temporelle.

Le Chapitre de *saint-Aignan* qui tient le premier rang après celui de la Cathédrale, dépendoit autrefois immédiatement du Saint Siege; mais en 1674 il fut assujetti au Droit commun par un Arrest contradictoire du Parlement de Paris. Il est composé de huit Dignitez & de trente-un Chanoines. Monseigneur le Duc d'Orléans, comme Apanagiste & ayant les droits

droits du Roy, est qualifié Abbé & Chanoine de cette Eglise, & en cette qualité il nomme au Doyenné, le Doyen aux autres Dignitez, & le Chapitre en Corps aux autres Canoncats. Il arrive quelque fois que le Doyen n'est pas Chanoine, & pour lors il a les honneurs du Chœur, mais il n'entre pas en Chapitre.

Le Chapitre Collegial de *Saint Pierre en Pont*, ainsi appelé du mot Latin *in Parito*, à cause qu'il est au milieu de la Ville, est composé d'un Doyen, d'un Chantre & d'un Chefcier, qui est Curé de la Paroisse de la même Eglise, & de huit Chanoines. Le Chefcier est nommé par le Doyen, & le Doyen & tous les Chanoines par l'Evêque. Tous les ans on presente au Doyen le jour de l'Ascension pendant le *Magnificat* un Belier avec toute sa toison, ayant les cornes dorées, auxquelles sont attachés deux Ecussons aux armes de Saint Pierre, & une bourse pendue au col, dans laquelle il y a cinq sols *Parisis*; le Marquis de la *Vrilliere* Secrétaire d'Etat, est chargé de cette Redevance féodale, à cause de la Terre de *Bapaume* dont il est Seigneur.

L'Université d'*Orleans* fut fondée en 1305. par le Pape *Clement V.* aux instances de *Philippe le Bel*. Cependant malgré son ancienneté, elle est la moins considérable de toutes celles du Royaume, n'étant qu'une

qu'une simple Faculté de Droit Civil & Canonique. Elle est composée d'un Chancelier, qui est l'Ecolatre de la Cathedrale, de six Professeurs, & de douze Docteurs aggregez, dont la fonction consiste à assister aux Examens & Actes de ceux qui veulent prendre des Grades.

La Generalité d'Orleans est composée de douze Elections, qui sont *Orleans, Gien, Clamecy, Montargis, Pluviers, Dourdan, Chartres, Chasteaudun, Vendome, Blois, Romorantin & Bo gency.*

Denis Petan Jesuite, homme celebre dans la Republique des Lettres par sa vaste érudition & par la sublimité de son esprit, naquit à *Orleans* l'an 1583, & mourut à Paris le onzième Decembre 1652.

Etienne Dolet, Imprimeur de profession, & l'un des plus sçavans hommes de son temps, étoit aussi natif d'*Orleans*. Heureux ! s'il eut sçu faire un bon usage des rares talens que la nature lui avoit accordés si liberalement, mais il en abusa si fort, que méfaisant de sa science, il l'employa à établir des dogmes heretiques dans des propositions qu'il soutenoit ; de sorte qu'il fut brûlé dans la Place *Maubert* à Paris, le 22. Fevrier 1544.

Le Commerce qui se fait à *Orleans* est sans contredit un des plus étendus du Royaume, puis qu'il comprend non seulement

lement tout ce qui se tire des Provinces Meridionales & Occidentales de France, par le moyen de la Loire, mais encore de beaucoup de Nations Etrangères. Il consiste en Bleds, en Vins, en Eaux de vie, en Sucre, en Soyes, en Laines, en Chanvres, en Huiles, en Fer, en Acier, en Poisson frais & salé, en Fruits, en Fromages, en Bois de charpente & de chauffage, en Charbon de bois & de terre, en Poterie, en Fayance, en Ardoise, en Pierres, en Cuirs, en toutes sortes d'Epiceries, en Confitures, & en plusieurs autres Marchandises, dont une très grande partie est destinée pour Paris. De tout temps il s'y est fait un très-grand Commerce de Bas & de Bonnets au Tricot & à l'Aiguille, dont la plus grande partie vient de Beauvais. Il y a dans la Ville deux Manufactures de ces Ouvrages, l'une de Bas *Tricotés*, & l'autre de Bas *au Métier*. Il s'y fait encore un grand Commerce de Peaux de Mouton passées en chamois, & un très-grand débit d'Arbres fruitiers, qu'on transporte dans toutes les Provinces du Royaume, & même dans les Pais Etrangers. Enfin les vivres, les fruits, la grandeur de la Ville, la beauté du climat, & la proximité de Paris, font d'Orléans un des plus beaux sejours & une des plus opulentes Villes de Royaume. D'Orléans

à *Toury*, Bourgade murée de la *Beauvrie*, qui renferme 188 feux. De *Toury* à *Etampes*.

ETAMPES est une Ville assez considérable de la *Beauvrie*, que quelques uns mettent dans le *Pays Chartrain*. Cependant le Gouverneur de l'Isle de France & l'Intendant de Paris y exercent leur autorité; l'Empereur *Antonin* & *Gregoire* de *Tours* l'appellent en Latin *Staparensis Pagus*, & le Pere *Monet*, *Sabioclitia*. Elle est située dans un Vallon sur la petite Riviere de *Juine*, où l'on voit de riantes prairies bordées de côteaux chargez de vignobles, entremêlez de beaux jardins, d'arbres fruitiers, & de quantité de Maisons de plaisance. La *Juine* la partage en deux parties inégales, dont celle qui est du côté du Nord est incomparablement plus grande & plus considérable, que celle qui est du côté du Midi; c'est pourquoi elle s'appelle la *Ville*, & l'autre le *Bourg*, lequel ne consiste presque qu'en une grande rue, & ne renferme qu'une seule Parroisse, au lieu que dans la *Ville* on voit plusieurs rues, deux grandes Places, quatre Parroisses, divers Couvents, & plusieurs fameuses Auberges.

Etampes est de l'ancien patrimoine de la Couronne, & l'Histoire nous apprend qu'en 1240 le Roy *Saint Louis* assigna cette

Ville à la Reine *Blanche* sa Mere, pour faire partie de son douaire. En 1307 *Philippe le Bel* l'assigna à *Louis* Comte d'*Evreux* son Frere, pour faire partie de son Apanage, après la mort duquel *Charles* d'*Evreux* l'un de ses fils, l'eut en partage.

Jusqu'alors *Etampes* n'avoit joui que du Titre de Baronnie, mais en 1327 *Charles* IV l'érigea en Comté en faveur de ce Prince, lequel étant mort en 1336 *Louis* son fils Comte d'*Etampes* lui succeda, & en 1381 il fit donation de ce Comté & de plusieurs autres terres à *Louis* de France Duc d'*Anjou*, à la Duchesse sa femme; à *Louis* & à *Charles* ses Enfants,

En 1385 la veuve du Duc d'*Anjou* passa une Transaction avec *Jean* Duc de *Berry*, fils du Roy *Jean*, par laquelle elle lui transporta tout ce qui étoit contenu dans la Donation faite par le Comte d'*Evreux*, à elle, à son mary, & à ses enfans, & le Duc de *Berry* lui fit cession de toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur la Principauté de *Tarente*.

Le Duc de *Berry* se voyant sans enfans mâles, remit ce Duché au Roy *Charles* VI son neveu, en cas qu'il mourût sans enfans, à condition que Sa Majesté donneroit cent mille livres à *Bonne* sa fille, Comtesse de *Savoie*, & soixante mille livres à *Marie*, femme du fils du Comte de *Blais* son

son autre fille. Mais dans la suite le Roy ayant consenti qu'il en disposât à sa volonté, il en fit don le 28 Janvier 1387 à *Philippe le Hardy Duc de Bourgogne* son frere, en faveur de son fils aîné.

Quoi que *Philippe le Hardy* mourut avant le Donateur, il ne laissa pas de faire un partage en 1401 entre ses enfans, par lequel il ordonna que l'un d'eux appelé *Philippe* comme lui, auroit le Comté d'*Etampes*, en cas que le Duc de *Berry* mourût sans enfans.

En 1434 *Philippe* surnommé le Bon, Duc de *Bourgogne*, donna le Comté d'*Etampes* à *Jean de Bourgogne* Comte de *Nevers* son cousin germain, lequel en jouït tranquillement jusqu'en 1446, auquel temps le Procureur General du Parlement de Paris lui intenta un Procès, sur ce que cette Terre étoit Domaniale, & par consequent inalienable; de sorte que par un Arrest prononcé l'an 1450 elle fut réunie à la Couronne.

Ce Procès ne fut pas le seul qui fut intenté à l'occasion du Comté d'*Etampes*. Il en survint un second contre *Marguerite d'Orleans*, veuve de *Richard de Bretagne*, auquel *Charles VII*, n'étant encore que Regent du Royaume, avoit donné le Comté d'*Etampes*, & après estre devenu Roy avoit confirmé cette Donation, & la

la réitéra en faveur de *Marguerite* la veuve, & chargée de la garde de *François II* Duc de *Bretagne* son fils, qui se mit en devoir de la faire valoir ; mais le Procureur General toujours attentif aux droits sacrez de la Couronne, s'opposa vivement à l'enterinement de cette confirmation, ce qui donna lieu à un Procès dans lequel le Duc de *Bourgogne* intervint pour faire revivre le droit du Duc de *Nevers* ; mais ni lui, ni la veuve de *Richard* Duc de *Bretagne* ne purent rien alleguer qui fut capable de balancer les raisons du Procureur General, lequel ayant prouvé que le Comté d'*Etampes* n'avoit été donné au Comte d'*Eureux* qu'en Apanage, & qu'il n'étoit pas permis à *Charles VII* de l'aliéner, le Parlement prononça un Arrest le 18 Mars 1477, par lequel il déclara les poursuites du Procureur General bien fondées, & réunit le Comté au Domaine du Roy.

Cependant malgré cette réunion le Roy *Louis XI* en fit don à *Jean de Foix* Comte de *Narbonne*, lequel don fut enregistré au Parlement, & par l'Arrest d'enregistrement il fut dit que la Donnataire & les enfans mâles jouïroient du Comté, sans preju lice des oppositions du Duc de *Bretagne* & du Comte de *Nevers*. *Jean de Foix* étant mort en 1493, & *Gaston de Foix* son fils n'ayant pas laissé d'enfans, *François II* Duc
de

de *Bretagne*, se mit en possession du Comté d'*Etampes*; mais il n'en jouït jamais tranquillement, car tantôt il fut troublé par le Roy, tantôt par le Duc de *Bourgogne*, & tantôt par d'autres pretendans.

Le Duc de *Bretagne* étant mort, *Anne* sa fille unique & Duchesse de *Bretagne*, fit valoir ses droits, & s'étant mariée avec le Roy *Charles VIII*, & ensuite avec *Louis XII* en 1513; ce dernier mary lui fit une Donation entre-vifs du Comté d'*Etampes*, & aux enfans descendus d'eux, tant mâles que femelles, ou à l'un d'eux, tel qu'il plairoit à ladite Reine, avec substitution graduelle, preferant toujours les mâles aux femelles. Cette Donation fut verifiée au Parlement & à la Chambre des Comptes, en consequence de quoi la Reine *Claude* fille de *Louis XII* & d'*Anne* de *Bretagne*, fut Comtesse d'*Etampes*.

La Reine *Claude* étant morte en 1524, *Artus Gouffier*, Grand Maître de France, & *Jean* de la Barre Prevôt de Paris, furent successivement Seigneurs usufruitiers du Comté d'*Etampes*, jusqu'à ce que *François I*, après avoir rétabli *Jean* de Brosse en la possession des biens que *François II* Duc de *Bretagne* avoit fait saisir sur ses Predecesseurs, le maria avec *Anne* de *Pisseleu*, de la Maison d'*Heilly*, l'une des plus belles femmes de son temps, & dont ce Monarque

Monarque étoit éperduëment amoureux , ce qui fit qu'il donna le Comté d'*Etampes* à *Jean de Brosse* , en faveur de ce mariage. Peu de temps après il érigea le Comté en simple *Duché* , sans dire en faveur de qui il faisoit cette érection ; mais à peine fut-elle faite , qu'il en revêtit *Jean de Brosse* , pour en jouir seulement sa vie durant ; de sorte que lui & sa femme prirent le Titre de Duc & de Duchesse d'*Etampes* , dont ils furent dépouillez après la mort de *François I* , & *Henry II* donna le Duché en 1553 à *Diane de Poitiers*.

Après la mort d'*Henry II* , *Charles IX* rendit le Duché d'*Etampes* en 1562 à *Jean de Brosse* , lequel en jouit sa vie durant ; mais lui & sa femme étant morts sans enfans ; le Duché d'*Etampes* fut éteint jusqu'en 1576 , qu'*Henry III* le fit revivre en faveur de *Diane* , légitimée de France ; & peu de temps après il en fit don à *Casimir* Duc de *Deux Ponts* par voye d'engagement , des mains duquel il fut retiré pour estre donné en dot à *Marguerite de Valois* , sœur du Roy , lors qu'elle fut mariée avec *Henry de Bourbon* Roy de *Navarre* , à pacte de rachat perpetuel , par Acte passé le 8 Juillet 1582.

Enfin , comme si cette portion du Domaine Royal eût été destinée à payer les faveurs des Maîtresses de trois Rois ,
Henry

Henry IV donna ce Duché à *Gabrielle d'Etrées*, dont les descendants ont joui jusqu'à la mort du feu Duc de *Vendôme*, arrivée à *Vineros* en Espagne 1712, & non pas à Madrid, comme l'Auteur d'un Livre intitulé, *Description de la France*, l'a avancé sur de faux Memoires.

André *Duchefne* rapporte qu'en 1412 le Duc de *Bourgogne* amena le Roy & le Dauphin devant la Ville d'*Etampes*, & que s'en étant rendu le maître, le Duc de *Bourbon* qui y commandoit y fut pris & envoyé prisonnier en Flandres. Les Prétendus Reformez prirent aussi cette Ville par escalade en 1567, & le Château se rendit par composition.

Pendant les troubles de la minorité du feu Roy *Louis XIV* l'Armée des Princes s'empara d'*Etampes* en 1652, malgré la vigoureuse résistance de ses Habitans, qui dans cette occasion donnerent des marques éclatantes de leur fidélité envers leur Souverain, ce qui déterminâ le Roy d'aller en personne à leur secours, à la tête de son Armée, & assiegea la Place, mais après six semaines il fut obligé de lever le siege pour s'aller opposer au Duc de *Lorraine*, qui amenoit neuf ou dix mille hommes aux Princes. Pendant tous ces troubles la Ville d'*Etampes* souffrit beaucoup, & son Château, dont on attribue la

la fondation au Roy *Robert*, fut entiere-
ment ruiné.

L'Histoire Ecclesiastique fait mention
de trois Conciles Provinciaux & d'un Na-
tional, tenus à *Etampes*. Ce dernier fut
convoqué par le Roy *Louis le Gros* en
1130, pour y decider s'il falloit recon-
noître pour Pape *Innocent II* ou *Anaclet II*.
Saint Bernard, que tous les Peres du Con-
cile regardoient comme un Oracle, s'étant
declaré en faveur d'*Innocent*, il entraîna
tous les suffrages, & *Innocent* fut reconnu
pour veritable Pape.

En 1160 le Roy *Louis le Jeune* y assem-
bla l'Eglise Gallicane, pour sçavoir s'il
devoit reconnoître *Alexandre IV* ou *Victor*,
qui se disputoient la Papauté, & l'Assem-
blée decida en faveur d'*Alexandre*.

La Ville d'*Etampes* est grande, bien
bâtie & fort peuplée. Il y a une Election;
une Prevôté, un Bailliage, un Grenier
à Sel, une Maréchaussée, cinq Eglises
Paroissiales, un Couvent de Mathurins,
un de Cordeliers, un de Barnabites, un
de Capucins, un Monastere de Religieuses
de la Visitation Sainte Marie, & une
Communauté de Sœurs Hospitalieres, qui
ont soin de l'Hôpital.

Le Bailliage d'*Etampes* est régi par une
Coutume particuliere, qui fut redigée en
1559, dont les appellations sont portées
au

au Presidial de *Chartres* dans le cas de l'Edit , & au dessus au Parlement de Paris.

Cette Ville fournit à Paris quantité de Bled , & aux Marchands d'*Orleans* & de *Beauvais* beaucoup de Laines. Il y a 70 ans qu'elle étoit beaucoup plus Marchande qu'elle n'est aujourd'huy , à cause que la petite Riviere étoit navigable par le moyen de plusieurs écluses qui en faisoient grossir les eaux ; tellement qu'on y voyoit continuellement trente ou quarante batteaux de dix muids de Bled chacun , qu'on transportoit de là au Port de la *Tournelle* à Paris ; mais les Ecluses ayant été rompuës , les Marchands de la *Beauisse* sont obligez de faire porter leurs Bleds à Paris par terre , ce qui porte un très-grand préjudice à *Etampes* ; car les Voitures ne font qu'y passer , au lieu qu'autrefois les Marchands faisoient de cette Ville leur entrepôt. D'*Etampes* à *Châtres*.

CHÂTRES est une petite Ville dans l'*Henriopis* , située à sept lieues de Paris , dans un agreable vallon ; entre deux côteaux , sur la petite Riviere d'*Orge* , qui la divise en deux parties inégales , & dont celle qui est du côté de Paris est beaucoup plus grande que celle qui est du côté d'*Etampes*. Elle n'a rien de recommandable que le fameux jardin de *Chantelou* ,
qu'on

qu'on voit près de ses murailles, que quelques Auteurs prétendent être l'ouvrage d'une certaine *Louchanie*, femme d'un nommé *Tuileau* Jardinier du Roy *Francus*, dont l'histoire passe dans l'esprit des gens senezez pour un *ingens fabula*, *longumque mendacium*, semblable à celui dont parle Saint Augustin. Quoi qu'il en soit, ce lieu est un Domaine spacieux, fertile & très-agreable à la vuë. En quelques endroits le terrain y est uni, & en d'autres relevé en petits Tertres, & en de petites colines chargées de Plantés & d'Arbres fruitiers. A l'un des bouts on voit un celebre Convent de Religieuses de l'Ordre de Saint Bernard, dont la vuë est bornée par des Parterres, des Compartimens & des Allées, des Cabinets de lierre, des Ruisseaux, des Collines, des Bois, des Plantes & des Arbres. Les Dieux & les Fables dont *Ovide* a parlé dans les *Metamorphoses* y sont presque toutes représentées en verdure avec l'Amphitheatre & les Gladiateurs de Rome. Mais la negligence des Jardiniers a beaucoup laissé perdre de toutes ces beautés. Cependant sur un Etang on voit encore des Maréchaux qui en leurs habits de Forgerons, battent sur des enclumes avec leurs marteaux.

M. le Marquis d'*Arpajon*, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de

C la

la Province de Berry, Chevalier de la *Toison d'Or*, dont la naissance est aussi distinguée, que la valeur, a acheté la Seigneurie de *Châtres*, & y a fait attacher le titre de Marquisat, sous le nom d'*Arpajon*, de sorte qu'à présent on ne l'appelle plus *Châtres* dans les Actes, ni sur la Liste des Postes, mais *Arpajon*. Ce Seigneur, dont le zèle pour le service du Roy a toujours éclaté, sachant que l'*Infante* devoit coucher à *Arpajon*, s'y rendit pour avoir l'honneur de lui baiser la main, ainsi qu'il a été dit dans le premier Volume du mois de Mars, & quoique le lieu ne renferme que 318 feux, il prit de si justes mesures, que de l'aveu de tout le monde, la réception qu'on fit à cette Princesse eut quelque chose de si singulier, que nous avons été obligés d'en faire un article de notre Relation.

Les Curieux trouveront dans cette Relation historique que M. l'Abbé de Vayrac a bien voulu nous communiquer, des éclaircissements importans touchant l'Histoire & la Géographie, ayant dépouillé & mis dans un beau jour tout ce que les meilleurs Auteurs ont écrit de plus positif sur les endroits qu'il a décrits. Les Voyageurs en tireront aussi de fort grands avantages. Nous donnerons incessamment deux Dissertations Historiques, l'une sur l'origine du titre de *Prince des Asturies*,

&c

& l'autre sur celle d'*Infant* & d'*Infante* qu'il nous a communiquées. Nous espérons que la précision avec laquelle il a écrit ces deux morceaux d'Histoire, & l'érudition qu'il y fait paroître, seront du goût du Public.

~~~~~  
AU R. P. AUBERT JESUITE,

*Par M. D.*

**V**ous, en qui la vaste Science  
S'unit au fin discernement,  
Vous, qui prêtez à l'Eloquence  
Un air vif & plein d'agrément,  
Digne Ecolier du plus grand Maître,  
Qu'en son sein la France ait vû naître;  
Vous-même maître à votre tour,  
Souffrez que d'une vie oisive  
Traçant la peinture naïve,  
Je l'offre ici dans tout son jour.  
Souvent un simple Païsage  
Amuse & flatte davantage,  
Que tous les miracles de l'art  
Et du Poussin & de Mignart.

L'homme est ennemi de lui-même,  
Il se hait, quand on croit qu'il s'aime:  
Seul, il craint de se rencontrer:

C i j    **Tout**

Tout le convie à s'égarer.  
De là vient qu'il cherche sans cesse  
A se distiller au dehors,  
Et qu'en aveugle il s'intéresse  
Pour les sujets de ses remords.  
Ainsi s'étend la dure chaîne  
Des diverses conditions :  
L'homme ne se montre qu'à peine,  
A travers les Professions.  
L'un va courir toute l'Asie,  
Et se consume en vains projets,  
Pour trouver ce qu'à peu de frais  
Lui pouvoit donner sa Patrie.  
L'autre environné de rivaux  
Qu'il sembloit ne devoir pas craindre,  
Perd tout le fruit de ses travaux,  
Au moment qu'il alloit l'atteindre.  
Le Guerrier brave le trépas,  
Que dans son lit il n'ose attendre :  
Le Sçavant à force d'apprendre  
Revient sans cesse sur ses pas.  
Ainsi s'échappe tout notre âge,  
Cet âge qui ne revient plus :  
Helas ! notre dernier partage,  
Ce sont des regrets superflus.  
Tant que la santé nous enivre,  
Sur nos yeux un voile est rendu :

Enfin,

Enfin, quand on cesse de vivre,

On doute si l'on a vécu.

Quel Dieu dissipera les charmes

Que fait naître une longue erreur ?

Ici, c'est presque être vainqueur,

Que de vouloir prendre les armes.

Heureux, qui de sa liberté

N'a jamais fait le sacrifice !

Qui ne craint point qu'on lui ravisse

Peu de bien, sans crime acheté !

Qui goûte une volupté sûre,

En sachant toujours se prêter

A ce que la sage Nature

Lui donne droit de souhaiter !

Quel état ! quelle heureuse vie !

Quel torrent de félicité !

Mon ame en est encor ravie,

Et tous mes sens sont agitez.

C'en est fait : charmante Paresse,

Venez fixer tous mes desirs :

Par vous, s'adoucit la sagesse,

Et les Vertus sont des plaisirs.

Sensible au penchant qui m'attire,

Je vais rentrer dans tous mes droits :

Quand à soi même on peut suffire,

On est presque au niveau des Rois.



C in

EXTRAIT



*EXTRAIT d'une Lettre de M. de Camps , Abbé de Signy , écrite à M. Thomassin de Maxaugue , contenant quelques Remarques sur une Dissertation de M. le Chevalier de la Chaussée , intitulée : Aureus Constantini Augusti nummus de Urbe , devicto ab Exercitu Gallicano Maxentio , liberatâ , explicatus. Imprimée à Rome en 1703.*

**L**A Dissertation de M. de la Chaussée , par laquelle il prétend prouver , qu'une Médaille de Constantin , au revers de laquelle cet Empereur paroît à cheval avec cette inscription, *Gloria Exercitûs Gallicanî*, & dans l'exergue , P. TR. , qui signifie qu'elle a été frappée à Trèves , avoit été batué au retour de Constantin dans les Gaules après la défaite de Maxence , & pour éterniser la gloire de cette grande action.

Pour fixer cette époque , M. de la Chaussée allegue des raisons , qui paroissent fortes , & son sentiment a été celui de plusieurs

plusieurs habiles gens ; entr'autres de du Cange qu'il cite. Ce sentiment paroît très-juste. Je croi, comme lui, que cette Medaille n'a été frappée qu'en 313. après la défaite de Maxence, & le retour de Constantin dans les Gaules. Mais je ne crois point qu'elle ait été batüe pour éterniser la gloire de cette défaite ; mais bien pour perpetuer celle que Constantin s'acquît la même année, & après son retour dans les Gaules, par la défaite entière des François deçà & delà le Rhin, & par la ruine & le saccagement de leur Pays, comme nous l'apprenons du Panegiriste Eumenes, qui étoit Gaulois, & Professeur d'Eloquence à Authun.

Cet Orateur dit, que Constantin attira les François deçà le Rhin, seignant de ne pouvoir leur en empêcher le passage ; d'autant que ses affaires l'obligeoient de se servir de ses forces ailleurs ; mais que l'ayant passé, il les défit entièrement ; qu'il le passa ensuite lui-même avec son armée, entra dans leurs terres, les saccagea, y fit un très-grand butin, & qu'il en emmena un grand nombre de prisonniers. Qu'étant de retour à Treves il triompha des François, donna pendant plusieurs jours de suite des jeux & des spectacles magnifiques aux habitans de Treves, & aux autres Gaulois, & exposa pendant

C iij. ces

ces jeux à la fureur des bêtes sauvages, les jeunes François, qu'il avoit fait prisonniers, & dont le nombre étoit fort grand. (a)

Plusieurs Auteurs contemporains, ou proche de ces tems-là, parlent de ces Victoires & des réjouissances publiques, que l'Empereur Constantin fit faire à Treves, pour en marquer la joye.

Constantin passa l'hiver de la fin de l'an 313. & du commencement de l'an 314. dans la Ville de Treves; ce que prouvent quelques Edits qu'il y donna le 31. Octobre, & le 27. & le 30. de Décembre, comme Sigonius le rapporte dans son 3. Livre de l'Empire d'Occident, sous l'an 313.

Ce fut, sans doute, durant ce séjour, dont la plus grande partie fut employée aux réjouissances publiques, pour la Victoire remportée par Constantin sur les François, que l'on frâpa dans Treves la Médaille, au revers de laquelle cet Empereur paroît à cheval, avec cette inscription : *Gloria Exercitus Gallicani*.

On peut encore ajouter, que la défaite de Maxence ne touchant que fort peu les habitans de Treves; & les avantages que

(a) *Eumen. Paneg. i. d. Const. Aug.* cité par M. de la Chaussée.

l'Empereur en retiroit , ne les regardant qu'indirectement , il est peu vraisemblable , qu'ils ayent cherché à en témoigner leur reconnoissance par une Medaille , qui en éternisoit la gloire. Mais il n'en étoit pas de même de la Victoire remportée par Constantin sur les François : ceux de Treves y étoient tellement interessez, qu'on peut dire , qu'ils en retiroient seuls le fruit & l'avantage , étant aux Frontieres des François , & ressentant les premiers les incommoditez de la guerre , que ces Peuples faisoient à l'Empire. Ceux de Treves étoient , dis-je , les premiers attaquez , les premières hostilitiez se commettoient sur leurs terres ; ainsi l'on ne peut douter qu'ils n'ayent voulu marquer par cette Medaille leur reconnoissance pour une Victoire , qui leur donnoit la paix , & leur procuroit le calme & la tranquillité.

(a) M. de la Chaussée croit que cette Victoire donna lieu de fraper les deux autres Medailles , qu'il rapporte dans sa Dissertation. Dans l'une Constantin paroît d'un côté avec cette inscription , *Constantinus P. Felix Augustus* : & de l'autre est la figure d'une femme pleurant sous un Trophée avec cette inscription , *Francia*. L'autre Medaille ne differe qu'en ce que

(a) Page 26.

pour *Francia* on a mis *Alemania*. Ce sentiment n'a rien de nouveau, Mezobarbe (a) ayant fixé avant lui l'époque de ces deux Medailles.

Il avance ensuite (b) que les François occupoient, du tems de Constantin, cette partie de la Germanie, qui s'appelloit *France* du tems de Saint Jérôme, sans s'apercevoir qu'il se méprend. La France, dont parle Saint Jérôme, étoit située au milieu des terres des Saxons & des Alemans; & je prouverois sans peine que les François n'étoient point alors entre les Alemans & les Saxons; mais qu'ils habitoient le Pays, qui étoit entre la Mer, & les Alemans; & que les Saxons, qui du tems de Saint Jérôme avoient chassé les François des Pays Maritimes, ne firent cette expedition que vers le Regne de Valentinien I. ou peut-être même de Valentinien II. lorsque les François s'étendirent vers la Franconie, & se vinrent loger sur les bords du Leck.

M. de la Chaussée dit, quelques lignes après (c), que Saint Gregoire Pape est le premier qui se soit servi du mot de *France*, pour désigner les terres que les François occupoient dans les Gaules. Il nous auroit

(a) *Numism. Occonis.* p. 463.

(b) Pag. 16.

(c) Pag. 27.

fait plaisir de dire où Saint Gregoire le Grand a donné le nom de *France* aux Provinces occupées par les François deçà le Rhin : car je n'ay vû encore en aucun endroit des Ouvrages de ce S. Pontife, où il ait designé ce que nous appellons le Royaume de France, autrement que par le nom de *Gaules* ; mais que ce S. Pape donne en plusieurs endroits aux Rois de France, le titre de *Rois des François*.

De plus, quand Saint Gregoire auroit traité de *France* les Pays occupez par les François deçà le Rhin, il ne seroit pas le premier, puisque Nicetius Evêque de Treves qualifie du nom de *France* le Royaume que les François possedoient dans les Gaules, dans la Lettre qu'il écrivit l'an 563. à Clodesinde Fille de Clotaire I. peu avant son départ pour aller épouser Alboin Roy des Lombars. (a) Cet Auteur mourut avant que Saint Gregoire le Grand écrivit les Lettres & autres Ouvrages, dans lesquels il parle des François, puisqu'il deceda l'an 566. ; (b) & que ce saint Pape ne les écrivit qu'après son elevation au Souverain Pontificat, arrivé l'an 590.

(a) *Epist. Franc. Epist. 8. Chast. T. 1. p. 855. B. Coint. Annal. Eccles. Franc. ad ann. 563. n. 7. T. 2. pag. 25. & seqq.*

(b) *Coint. ad an. 566. n. 60. p. 84.*

Theodebert Roy d'Austrasie, decedé dès l'an 548. (a) avoit aussi designé la Monarchie Françoisse sous le nom de *France*, dans la Lettre qu'il écrivit à l'Empereur Justinien, (b) dès l'an 539. ou 540. c'est-à-dire, plus de cinquante ans avant le Pontificat de Saint Gregoire.

Je passe les autres exemples.

J'auoué que je n'ay pas eu assez de penetration pour bien entendre le Texte de M. de la Chaussée en cet endroit; car bien qu'il ait dit d'abord, (c) que S. Gregoire le Grand soit le premier qui ait donné le nom de *France* au Royaume de France d'aujourd'hui, il ajoute néanmoins, que ce Saint a dit des choses admirables de ce Royaume. Il rapporte en note une Lettre, où ce terme de *France* ne se trouve point, mais où Theodebert & Thieri sont seulement qualifiés *Rois des François*.

Or je ne croi pas que M. de la Chaussée ait voulu dire que S. Gregoire soit le premier qui ait donné le titre de *Rois de François* à nos Rois depuis l'établissement de leur Monarchie dans les Gaules, puisqu'il sçait qu'on a plusieurs Lettres de Theodoric Roy d'Italie écrites à Clovis

(a) *Coint. ad an. 548. n. 5. T. 1. p. 710.*

(b) *Epist. Franc. Epist. xx. Chesn. T. 1. p. 862. Ruin. append. ad Greg. Tur. Col. 1336.*

(c) *Pag. 27.*

Roy des François, ou aux autres Rois ses voisins, dans lesquelles ce même Clovis, mort en 511. est qualifié *Roy des François*. (a).

Si ces exemples ne suffisoient, il seroit aisé de les fortifier de plusieurs autres.

M. de la Chaussée avance, que les François ne commencerent à s'établir dans les Gaules, que sous Merovée; mais s'il avoit lû les Historiens contemporains ou proches de ce tems-là, avec attention, il y auroit observé, que les François passerent le Rhin long-tems auparavant; & qu'ils y avoient déjà des établissemens solides dès l'an 410. c'est à-dire, 36. années avant que Merovée montât sur le Trône. Il pouvoit, sans consulter les Originaux, s'instruire à fond de ce fait dans *Belgium Romanum*, du sçavant Bucherius Jésuite, dans l'Histoire des François du P. le Cointe, de l'Oratoire, dans celle de M. de Valois, & dans quelques autres, composées par des Modernes, qui ont travaillé sur les originaux des Historiens contemporains.

Enfin dans Jean-Jacques Chifflet, qui après avoir rapporté ce que l'Ecrivain de la Genealogie des anciens Monarques

(a) *Cassiod. ex edit. Paris. an. 1588. in 4. Varior. L. 2. Epist. 60. p. 37. & L. 3. Epist. 39. 4. 5. p. 38. & suiv.*

François, tirée de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, dit; que Pharamond est mort dans la Ville de Reims, & que jusqu'à sa mort il a occupé la seconde Belgique, après en avoir chassé les Vandales.

Haud vero alienum non existimo,  
Belgicam secundam, Vandalarum  
Incurfu labefactam, à Pharamundo  
Occupatam ad mortem usque.





## I P H I S

*A une Dame qui souhaittoit avoir de la  
corde de Pendu , pour estre heureuse  
au Jeu.*

**P** Ar la voix de la Renommée  
Qui des projets des Grands est toujours informée,  
Iphis, le tendre Iphis, a d'abord entendu  
Que d'une corde de Pendu  
Vous méditiés de faire emplette,  
Certaine que ce Talisman  
Corrige le Quadrille, ainsi que le Brelan,  
Et même au Biribi fait tourner la recette  
Vers tout Ponte, qui sur foy  
Sçait le porter avec foy.  
Or donc, Iphis, connue par sa flâme parfaite,  
Iphis qui se pendit jadis de si bon cœur  
A la porte d'Anaxarette,  
Cette beauté rare par sa rigueur,  
Charmé de son destin aujourd'huy vous envoie  
La corde qui prouva l'excès de son ardeur;  
S'il eut été Visir, elle seroit de foy,  
Mais, peut être moins propre à vous porter  
bonheur;  
(Car dans un Talisman tout métal ne s'emploie.)

Cette

## 60 LE MERCURE

Cette corde faisoit mes plaisirs les plus doux,  
 Telle qu'elle est, je vous la donne;  
 Puisse-t'elle opérer pour vous,  
 Ce que sans sa vertu fait une main friponne!  
 Sur mon marché d'autres pendus viendront,  
 Qui leur corde vous offriront;  
 Mais leur empressement n'aura rien qui  
 m'étonne,  
 Et fussent-ils de la Garonne,  
 Ils ne vous feront pas accepter leur secours.  
 Il faut pour qu'une corde à vos yeux soit  
 décente,  
 Que le Pendu qui la présente  
 Soit de la façon des Amours.

—————

## REMARQUES

*Sur l'Histoire de Louis XIV, écrite  
 par le Sieur de Larrey.*

**L**E Sieur de Larrey, Conseiller du Roy  
 de Prusse, a écrit l'Histoire de Louis  
 XIV d'une manière qui auroit fait plaisir  
 au Public, si cet Auteur avoit eu une  
 connoissance parfaite de tout ce qui s'est  
 passé de considérable sous le Regne de ce  
 grand Prince; mais il est évident qu'en  
 plusieurs parties de son Histoire Larrey  
 ne s'est pas assez attaché à rechercher les  
 véritables

veritables circonstances des faits qu'il recite ; ce qui est cause qu'il a fait plusieurs fausses narrations.

On trouve dans son premier Tome une relation de la bataille de Rocroy , selon laquelle le Comte de Fontaine commandoit l'Armée d'Espagne : on y lit aussi que ce General rallia sa Cavalerie , & la remena plusieurs fois à la charge ; cependant il est certain que l'armée d'Espagne étoit commandée par Don Francisco de Mello , sous les ordres duquel le Comte de Fontaine étoit Mestre de Camp General de l'Infanterie , au milieu de laquelle il fut tué dans une chaise où il étoit obligé de rester , à cause de ses incommoditez ; comment auroit-il pû combattre à la tête de la Cavalerie , & la rallier ? lui qui ne pouvoit monter à cheval. Le recit de cette Bataille qui est dans la dix-septième page & suivantes du premier Tome de la vie du Prince de Condé , prouve l'erreur de Larrey.

Ce même Historien dans son deuxième Tome , dit que le Cardinal de Rets , après s'être sauvé de Nantes , fut retrouver le Prince de Condé en Flandres , ce qui est faux , puis qu'on voit dans le troisième Tome des Memoires de ce Cardinal , page 286 & suivantes , qu'il se retira en Espagne , & de là passa à Rome.

Dans

Dans le troisiéme Tome de la vie du feu Roy , page 351 & suivantes , Larrey parlant de la Bataille de Raab , donnée entre les Imperiaux & les Turcs , expose que le Grand Visir , qui avoit fait passer la Riviere à une partie de son Armée , étoit de l'autre côté , d'où il envoyoit incessamment des Troupes fraîches au secours de celles qui étoient passées , & que le Comte de Coligny qui commandoit les François qui étoient dans l'armée de l'Empereur , tua trente Turcs de sa main ; cependant on voit par les Historiens de ce temps , que le grand Visir ayant fait passer le Raab à une partie de son Armée , cette Riviere enfla tellement en peu de temps , que la communication fut rompuë , en sorte que la partie de l'armée Turque qui étoit passée , & qui combattit , ne pût être secouruë par le Grand Visir , qui étoit de l'autre côté avec l'autre partie de cette Armée.

C'est ce que le sieur Ricaud Secrétaire de l'Ambassadeur d'Angleterre , qui étoit à la suite du Grand Visir pendant cette action , rapporte dans son Livre intitulé , *l'Etat présent de l'Empire Ottoman* , traduit en François par Briot , page 477. & suivantes. L'on voit aussi par l'Histoire de Charles V. Duc de Lorraine , troisiéme édition page 142. & autres qui ont parlé de

de ce combat , que le Comte de Coligny ne s'y trouva pas , étant de la gauche de l'armée Imperiale , qui ne fut pas attaquée ; il est vrai qu'il envoya un détachement commandé par le Comte de la Feuillade , qui vint fort à propos au secours de l'aile droite des Imperiaux qui étoit maltraitée par les Turcs , qui furent en partie repoussés par la valeur de ce détachement de troupes Françoises , mais le Comte de Coligny ne fut pas à portée de tuer aucuns Turcs.

Larrey dans son quatrième Tome page 128. parlant de Soummerrdan & Bodegrave en Hollande , qui furent pris d'assaut par les troupes du Roy , commandées par feu M. le Duc de Luxembourg, dit que ce General crioit , Point de quartier , tuez , pilliez , violez ; c'est une fable détruite par le témoignage de tous les Officiers François qui ont été présent à cette action , & même par le récit qu'en fait l'Auteur de la Vie de Guillaume III. Roy d'Angleterre, & Statoudaire de Hollande, tome premier, page 60. & 61. il ne charge en aucune maniere M. de Luxembourg de ces desordres , il rapporte seulement que les Soldats qui forcerent ces postes commirent des cruautéz , ce qui arrive ordinairement quand on prend quelques Places d'assaut , tous le monde sçait que les

les Generaux les plus prevoyans & les Officiers les plus reglez ne peuvent empêcher ces premiers defordres des Soldats irritez. L'Auteur de la Vie de M. de Turenne, duquel Larrey a tiré cette fable, rapporte page 436. & suivantes, que ce General qui étoit si sage ne put empêcher les Soldats de faire des incendies & des cruautéz dans le Palatinat, quoi qu'on n'y prit aucunes Places d'assaut; cela fait voir que cet Ecrivain mal informé est tombé grossierement dans la faute de ceux qui veulent élever leurs Heros sur les ruines des autres, dans lesquels ils condamnent les mêmes événemens qu'ils excusent dans ceux dont ils écrivent l'histoire; la Neufville qui a fait celle de Hollande, que Larrey cite pour autoriser la sienne, explique que ces defordres arrivez à Bodegrave furent l'effet de la fureur des Soldats irritez, & n'en charge pas leur General.

Le même Larrey page 173. de son 4<sup>e</sup>. Tome, dit que M. de Luxembourg vint trop tard au secours de Naerden, qui fut investi le 6. Septembre, & capitula le 12. du même mois, & que le Gouverneur qui rendit si promptement cette Place fut la victime de ce General; il parle comme si la deffense pendant six jours d'une Place de guerre bien munie étoit la plus belle deffense du monde, & donnoit un

tems

tems suffisant à un General pour assembler une armée, & donner du secours.

La Relation que fait cet Auteur dans le même Tome 4<sup>e</sup>. page 370. de la prise de Valenciennes, est d'une tournure fort extraordinaire, il dit que le 17 Mars les dehors de la Place du côté de l'attaque furent emportez, & la Ville prise d'assaut par l'heureuse temerité des Mousquetaires du Roy; il parle de cette action comme si le Grand Prince dont il écrit la Vie, l'avoit laissé entreprendre à ses Mousquetaires sans Officiers Generaux à leur tête, il en parle comme l'on pourroit parler d'une Eglise ou Château servant de retraite à des Payfans forcez par un Parti Bleu; il s'agissoit cependant de l'attaque d'une des plus fortes Places des Pays-Bas, munie de garnison, & autres choses nécessaires à la defense de cette Ville, soutenue d'ailleurs par une nombreuse Bourgeoisie, fortement attachée au parti d'Espagne; aussi cette entreprise fut disposée par le feu Roy avec toutes les precautions nécessaires pour la faire réussir; ce Prince fut informé par M. de Luxembourg qui connoissoit parfaitement la situation de Valenciennes, qu'une partie de sa defense étoit faite par les Bourgeois qui se méloient la nuit avec les détachemens de la garnison qui faisoit garde dans les dehors, & que ces mêmes

Bourgeois

Bourgeois se retiroient chez eux peu avant le jour ; sur ce rapport le Roy ordonna que cette attaque seroit faite à la pointe du jour par M. de Luxembourg , qui en avoit le principal Commandement ; ce General avoit dès le 16 Mars reconnu la disposition du lieu , & marque à Dumetz Officier d'Artillerie les endroits où il devoit placer son canon. Il commença le lendemain 17 par la contrescarpe qui fut emportée après une legere resistance de la part des ennemis qui se retirerent en desordre dans l'ouvrage couronné , où M. de Luxembourg qui sçavoit determiner la Victoire, les suivit de si près qu'il les obligea d'abandonner encore cet ouvrage , ensuite le Ravelin , d'où ils se retirerent dans la Ville , si vivement poursuivis qu'ils ne purent fermer une fausse Porte , par où ils rentrerent , & par laquelle M. de Luxembourg les suivit , agissant avec une prudence & experience que sa vivacité ne troubloit jamais , il s'empara des remparts proche la Porte opposée à l'attaque & du canon qui y étoit , qu'il fit tourner contre la Ville , se saisit de cette Porte , qu'il fit déboucher & ouvrir pour faire entrer plus facilement des troupes Françoises dans Valenciennes ; il faut remarquer qu'après s'être assuré de cette Porte , & posté des troupes pour en

conserver

conserver la communication , ce General marcha sur la Place avec une telle rapidité qu'il surprit la garde de Cavalerie ennemie , qui n'eut pas le tems de monter à cheval , & enfin prit d'assaut une des plus fortes Villes de Flandres , dont on ne pensoit attaquer ce jour-là que des premiers ouvrages.

Le Roy qui vouloit être present à tout, s'étoit posté dans un lieu d'où il pouvoit voir ce qui se passoit, & donner les ordres convenables, sçavoir beaucoup mieux que son Historien, que cette belle expedition n'étoit pas l'effet de la temerité des Mousquetaires ; il est vrai que le détachement de ce corps s'y distingua , & que les troupes qui attaquoient executerent fort vigoureusement les Commandemens de M. de Luxembourg.

St Larrey avoit fait reflexion sur ce qui arriva au Maréchal d'Aumont lors qu'il entra dans Ostende , où il fut pris ; au Maréchal de Bellefond qui fit entrer une partie de ses troupes dans Gironne , où elles furent taillées en pièces ; au Prince Eugene quand il entra dans Cremone , cet Auteur auroit connu qu'il faut trop d'ordre & de précaution quand on prend d'assaut un Place de guerre , munie comme Valenciennes , pour que cela se puisse faire par un coup de temerité de Mousquetaires ;  
il

il se seroit mieux informé de ce qui se passa à la prise de cette Place, dont il y a encore plusieurs témoins distinguez en France, & il auroit mieux parlé d'une action qui mérite une place honorable dans le Temple de Memoire.

Cet Auteur page 411. du même Tome & suivantes, dit que le Prince d'Orange surprit l'armée Françoisse à Saint Denis, autre erreur qu'on ne peut lui passer; les Relations de cette bataille faite dans ces rems-là, particulièrement celles qu'on trouve dans les pages 250. & 251. & suivantes du Mercure Galant du mois de Septembre 1678. rapporte que dès le 10. Aoust M. de Luxembourg commandant l'armée du Roy qui faisoit le blocus de Mons, sçavoit que le Prince d'Orange marchoit au secours de cette Place; c'est pourquoi ce General François faisoit faire à son armée tous les mouvemens nécessaires pour prévenir ce dessein. La nuit du 13, au 14. Aoust, qui preceda le jour du combat, étant averti par les partis détachés de son armée, de la marche que faisoit celle du Prince d'Orange, M. de Luxembourg la vit lui-même, & l'observa dès le matin; il fit occuper par la sienne les postes convenables pour empêcher le secours de Mons, à mesure qu'il decouvrit les desseins & les mouvemens des ennemis,

ennemis , lesquels par le combat qui se donna , furent chassés des postes qu'ils occupoient , & auroient été entièrement défaits sans la nuit qui survint. La perte considérable qu'ils firent , leur tentative pour secourir Mons , dont ils furent repoussés avec vigueur , font également connoître que M. de Luxembourg ne fut pas surpris , & qu'il parvint à la fin pour laquelle il avoit combattu , puisqu'il empêcha le secours que les ennemis vouloient donner à leur Ville bloquée.

Toutes ces Observations font connoître que Larrey a commencé d'écrire avant que d'avoir assez lû , ce qui est cause qu'il s'est plusieurs fois écarté de la vérité & du caractère d'un bon Auteur , qui doit examiner avec soin & sans passion ce qui se dit ou s'écrit par les parties opposées , rejeter les contes vulgaires , qui n'ont aucun fondement que la partialité & la legereté de ceux qui les disent , & suivre la force de la vérité , qui se fait connoître à ceux qui la cherchent de bonne foy avec un travail exact & sans prévention ; il seroit à souhaiter que Larrey eût tenu cette conduite en écrivant son Histoire.

Il vient de paroître , presque en même tems que ces Remarques , une Lettre im-

D imprimée

primée de M. l'Abbé R. à M. . . qui contient une Critique plus étendue de la même Histoire de Louis XIV. par le sieur de Larrey, nous ne l'insérerons point dans notre Journal à cause de sa longueur. On peut dire cependant que ces deux Auteurs n'ont point encore relevé toutes les méprises de cet Historien, de quoi nous donnerons par occasion la preuve qui suit.

*Le bruit des Conquêtes du jeune Monarque, ( dit le Sr de Larrey Tome 1. pag. 139. sous l'année 1643. ) se répandit au loin dans les Pays Etrangers, le Grand-Seigneur lui envoya alors une Ambassade, & dans le Compliment qu'il lui fit faire il l'appelle l'Empereur des François, possesseur de plusieurs Royanmes, l'Arbitre universel & le premier des Princes de la troupe du Messie.*

1°. Il n'est pas vrai qu'il soit venu un Ambassadeur Turc à la Cour de France en l'année 1643. tems auquel le Roy n'étoit encore âgé que de cinq ans. Il n'est venu durant tout son Règne d'autre Envoyé de la part du Grand-Seigneur que Soliman Aga dépêché au Roy par Mahomet IV. en 1669. au sujet de la contestation survenuë entre M. de la Haye Ambassadeur de France, & le Grand Visir.

2°. Larrey regarde comme une nouveauté affectée les titres d'Empereur des François, de Possesseur de plusieurs Royaumes, &c.

donnez

donnez au feu Roy dans cette pretendue Ambassade : ces titres ne sont nullement nouveaux , ils ont été donnés pour la premiere fois à François I. par le grand Soliman dans une Lettre de ce Sultan , dont on nous a remis l'Original Turc , & dont nous donnerons incessamment la traduction dans notre Journal. 3°. Le Premier des Princes *de la troupe du Messie* , est une expression inventée par cet Historien ; on verra mieux l'absurdité & la bassesse de ce terme par une expression contraire & plus convenable au respect que les Mahometans ont pour le Messie , qui se trouve dans la Lettre originale dont nous venons de parler.



## A R I A N E ,

## C A N T A T E.

Par le Sr P. M \* \* \*

*Mise en Musique par le Sr Dulucq ;  
M<sup>e</sup> de la Musique de l'Eglise de Tours.*

Vers cette Isle fameuse à Pallas consacrée ;  
Sur les rivages de Naxos ,  
Ariane , triste , éplorée ,

A son perfide amant voyoit fendre les flots.

D ij      Là ,

Là , seule , sans espoir , regrettant sa foiblesse ,  
 Son cœur pour l'oublier fait des vœux impuis-  
 sants ;

Car bien-tôt les regrets cedans à la tendresse ,  
 Ce cœur même à sa bouche inspire ces accens.

Où fuis-tu , Heros que j'adore ?

Pourquoi me laisser en ces lieux ?

Si quelque amour te reste encore ,

Daignes sur moy jeter les yeux.

Mais c'est en vain que je l'appelle :

Un autre amour hâte ses pas.

Hélas ! pour Thésée infidèle

Ariane n'a plus d'appas.

Où fuis-tu , &c.

Les sanglots étouffoient sa plainte ,

Quand des rives de l'Inde en ces climats deserts ,

Le fils du Dieu de l'Univers ,

Bacchus, vint dissiper ses douleurs & sa crainte :

Ils'avance ; ses yeux enchantez & surpris ,

emblent de Venus même appercevoir l'image ;

Et conduit par l'amour dont son cœur est épris ,

Il adresse ces mots à l'objet qui l'engage.

Cessés d'inutiles soupirs ;

Regnés , aimés , charmante Reine ,

Cedés aux amoureux desirs

D'un Dieu qui porte votre chaîne.

Si

Si des traits du volage amour  
Naissent vos mortelles allarmes ,  
Ce Dieu par un constant retour  
Vient aujourd'hui secher vos larmes.

Cessés d'inutiles , &c.

Il dit : & le Dieu de Paphos  
Porte dans le sein d'Ariane  
Un de ces traits vainqueurs qu'il choisit à  
Lemnos ,

Quand pour Endimion il enflâma Diane.

Dieux ! quel effet prodigieux ;  
Son Heros inconstant lui devient odieux :  
A de nouveaux liens déjà son cœur s'apprête ,  
Et l'amour saisissant cet instant précieux ,  
De Bacchus en fait la conquête.

Vous qu'un infidele amant  
Quitte pour de nouveaux charmes ;  
Cessés d'aimer constamment :  
Vangés-vous des mêmes armes.

On ne doit point regretter  
La perte d'un cœur volage ;  
Les pleurs ne font qu'irriter  
Le souvenir de l'outrage.

Vous qu'un infidele , &c.

D'iii REMARQUES



le Livre dont il s'agit que par les extraits que vous en avez lûs dans les Journaux historiques ; c'est aussi par là que je commence ma Critique. On voit dans l'Histoire d'Oger d'Anglure, t. 2. p. 331, un bel exemple de générosité ; mais c'est dommage qu'on ne le trouve point dans des Auteurs dignes de foy. Saint Louis n'a été à la Croisade que plus de 50 ans après la mort de Saladin ; ainsi voici un anacronisme considérable que Mr Baugier ajoute à une Histoire qui paroît sans cela fort douteuse. Il n'en est pas ainsi de ce que nous avons lû dans le Journal historique du Comte Henry le Liberal ; l'Histoire est véritable, mais Mr Baugier ne la rapporte pas comme elle est dans Joinville. Voilà en peu de mots le fait tel que cet ancien Auteur le raconte page 19 & 20 de l'édition in folio par Mr du Cange ; faite en 1668. Arthaud, en qui Henry avoit le plus de confiance, croyoit que ce Comte avoit tant donné qu'il n'avoit plus rien à donner ; c'est ce qu'il dit à un pauvre Chevalier qui demandoit à notre Comte au nom de Dieu qu'il lui donnât de quoy marier ses deux filles ; mais Henry ayant entendu parler ainsi le Sr de Nogent, il se tourne, dit Joinville, vers lui, & lui dit, » Sire vilain, vous ne » dites mie vrai de dire que je n'ay plus

D iij. que

» que donner, & si ay encore vous-mê-  
» me, & je vous donne à lui : tenez,  
» Sire Chevalier, je le vous donne, &  
» le vous garantiray. Le Chevalier serra  
Arthaut par la chappe, & le pressa si vive-  
ment, qu'il en tira cinq cens livres.  
Joinville ne dit point que les filles du  
pauvre Gentilhomme fussent extrêmement  
belles, ni qu'Arthaut gouvernât les finan-  
ces du Comte Henry, & qu'il en devint  
assez riche pour bâtir Nogent. On fait  
mettre aussi Arthaut en prison fort inuti-  
lement, puisque l'unique Auteur digne  
de foy, qui rapporte cette Histoire, n'en  
dit rien. Voilà, MONSIEUR, ce que j'ay  
à remarquer sur ce que vous avez lû  
dans le Journal historique : Je vais pre-  
sentement vous marquer quelques autres  
fautes que j'ay trouvées dans les Memoi-  
res historiques de Mr Baugier ; on croit  
que la Champagne a pris son nom de ses  
vastes campagnes ; mais on ne doit pas  
ajouter, comme fait notre Auteur, tome  
1. p. 1. que ces campagnes sont fertiles ;  
il les appelle lui-même tome 2. page 277  
un terroir très sec & très sterile, qui ne  
donne que du seigle, de l'avoine & du  
bled sarazin. Mr Baugier se trompe page 2,  
lors qu'il dit : Les Armès de Champagne  
sont d'azur à la bande d'argent, cotoyée  
de deux doubles cotrices potencées &  
cont.e-

contrepotencées ; de même il faut dire que ces Armes sont d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux doubles cortices potencées & contrepotencées d'or. Cet Auteur donne trop de degrez de longitude à la Champagne, en plaçant cette Province entre le 23 degré 30 minutes, & le 27 degré & 30 minutes. Ceux qui donnent le plus d'étendue à ce Pays, d'Occident à l'Orient, le mettent entre le 24 & le 27 degré de longitude, ce qui fait 60 lieues, en ne donnant que 20 lieues à un degré. Les Cartes faites sur les Memoires de l'Academie Royale des Sciences, renferment la Champagne entre le 21 & le 23 degré environ de longitude, ce qui en prenant 25 lieues pour un degré, ne donne qu'environ 50 lieues. Selon Mr Baugier la Champagne auroit environ 80 lieues d'Occident à l'Orient : Comment accorder cela avec ce qu'il dit qu'elle a environ 65 lieues de long sur 45 lieues de large en quelques endroits ?

Il n'est pas surprenant que Mr. Baugier tome 1. page 41. se trompe encore, lors qu'il parle de la victoire des François sur les Sarazins, puis qu'il n'est tombé dans l'erreur qu'après quelques anciens Auteurs ; mais les Peres le Cointe & Pagi ont développé fort scavamment ce point difficile de notre Histoire. Ils nous appren-

D v      nent,

nent, fondés sur de bons & anciens Auteurs, qu'Eudes Duc des François, défit en 725 les Sarasins, & en tua un jour 375000 ; que Charles Martel vint en 732 au secours d'Eudes, avec qui il avoit été jusques-là en guerre, & qu'ils remporterent une grande victoire sur ces Barbares près de Poitiers un Samedi au mois d'Octobre. Nos anciens Historiens parlent d'une seconde victoire de Charles Martel sur les Sarasins en 737. Mais dans lequel trouve-t-on ce que dit Mr Baugier, tome 1. page 41 sur l'année 726 ? » Le Clergé » octroya à la Noblesse François, qui » avoit eu beaucoup de part à cette victoire » contre les Sarasins, certaine portion des » fruits décimables ; laquelle unie aux » Fiefs, fut appelée dixme inféodée. Charlemagne n'a point fait assembler un Concile en 813 à Châlons sur Marne, mais à Chalon sur Saone, contre ce qui est dit tome 1. page 44.

On voit par le 2. Capitulaire de Louis le Debonnaire, que les Envoyés de nos Rois, appelés *Missi Dominici*, devoient d'abord tenir une ou plusieurs Assemblées avec tous les Evêques, Abbés & Comtes, les Avoüez du Roy, les Vidames des Abbés, & de ceux qui ne pouvoient absolument se trouver à l'Assemblée. Chaque Comte y devoit mener ses Vigniers & ses Centeniers,

Centeniers, avec trois ou quatre de ses premiers Echevins. Les Envoyez devoient s'informer si chaque Evêque & chaque Comte faisoit son devoir, ce qui les en empêchoit, &c. ils devoient y mettre ordre, ou en avertir le Roy; recevoir les plaintes du peuple, & en juger : mais Mr. Baugier dit simplement pages 42 & 43 que ceux qu'on appelloit *Missi Dominici* étoient envoyez pour executer leurs Ordonnances : Ce qui semble faire entendre que les Envoyés du Roy faisoient executer leurs propres Ordonnances, & non celles de leur Maître. Ces paroles au moins n'expliquent pas assez les fonctions de ces Délégués.

Il paroît encore par les Capitulaires, que loin que Charlemagne & son fils aient ordonné aux Evêques, comme il est dit page 57 tome 1. des Memoires de Champagne, de ne se point mêler des affaires temporelles; ils les employoient ordinairement au gouvernement de leur Royaume. Les Evêques se trouvoient aux Assemblées ou Parlements, dans lesquels on traitoit également des affaires temporelles comme des spirituelles : De plus, les Evêques étoient de ceux que le Roy envoyoit dans ses Etats en qualité de *Missi Dominici* : Charlemagne leur donna même le droit de juger les Procès. Voilà, MON-

D vj SIEUR,

## 80 LE MERCURE

SIEUR, ce que j'ay remarqué dans l'Histoire de Charlemagne touchant la Jurisdiction des Evêques dans les affaires même Seculieres; je n'y ay point trouvé, ni dans celle de Louis le Debonnaire, que ces Princes ayent réglé qu'en chaque Ville Episcopale il y auroit un Comte qui commanderoit les Troupes, & rendroit la Justice; que l'Evêque auroit seulement la direction des choses spirituelles.

C'est, MONSIEUR, une partie des Remarques que j'ay faites sur les Memoires de Champagne, par Mr Baugier; je croy faire plaisir au Public de lui faire connoître une partie des defauts de cet Ouvrage; j'aurois pû y ajouter à l'endroit où je dis que Mr Baugier ne cite pas toujours ses garans, qu'il en cite ordinairement de mauvais, comme Dupleix, pour lequel il témoigne une affection particuliere dans une Lettre qu'il m'a écrite sur ce sujet. Je suis, &c.

### *Avis aux Auteurs du Mercure.*

J E ne suis Prophete ni Grec,  
 Mais du vieux Chroniqueur du Bee  
 J'ay développé le mystere;  
 Ce que plus de vingt ont sçu faire,  
 Comme bien l'avez avisé

Dans

Dans votre dernière Rubrique,

En Mercure fin & sensé

Qui fait bon triage, & se pique.

De recueillir abondamment,

Et répandre discrettement.

Je supprime donc mon explication de l'Enigme d'Evreux, puisqu'elle n'apprendroit plus rien à personne; permettez-moi seulement, Messieurs, de vous proposer à cette occasion un Vers Chronographique fait à la louange de Hudde Consul d'Amsterdam, pour avoir purifié les eaux des Canaux qui croupissoient, & qui infectoient la Ville. Ce Vers renferme l'année en laquelle cet ouvrage a été fait; il se trouve à la fin du 2. Tome de l'Histoire de la Reine Elizabeth d'Angleterre par Gregorio Leti. Quoiqu'il paroisse aisé d'en découvrir l'époque désignée par des Lettres majuscules, je n'ay pu néanmoins en venir à bout, ni trouver encore personne qui l'ait déchiffrée. Voicy le Vers en question.

*ConsVL aqVls pVrls ornaVlt hV DeniVs-  
-VrBeM.*

Le mot de la première Enigme du mois passé est l'Enigme même; on doit expliquer les deux autres par le *Sonnet* & la *Rape*:

*Première*

## PREMIERE ENIGME.

**N**ous sommes trois sœurs du même  
âge ,

Dont le singulier avantage

Est de porter un dard placé sur notre cœur ;

Entre nous trois tout se ressemble ,

Et lorsque par hazard on nous prend quatre en-  
semble

On veut que nous soyons le signe d'un bonheur.

Un seul pié nous unit au sein de notre mere ,

Et c'est d'une union si chere

Que dépend notre vie, & pour tout dire enfin ,

Sœurs & pié font un tout de genre masculin.

Sur de petits tableaux on me met en peinture ,

On s'occupe avec ma figure

A des amusemens où l'intérêt a part ,

Trois Confreres & moy , servons au même office ,

Et nous sommes souvent par un fatal caprice

Sacrifiés aux rigueurs d'un hazard.

Mais Themis , qui toujours maintient avec sa-  
gesse

Les droits, l'ordre, & les rangs d'un Etat policé ,

Pour me faire honneur m'a placé

Sur des attributs de noblesse ,

C'est dans ce seul endroit que j'ai quelque crédit ,

Tu peux me deviner, Lecteur , car j'ai tout dit.

*Seconde*

## S E C O N D E E N I G M E .

**P** Ar fois noir , par fois blanc & plus blanc  
que le lait .

J'embrasse étroitement les belles ;

Armé de cent pointes cruelles

De plus d'un gros mâtin je fais aussi le fait.

J'honore les plus Grands , & changeant de ma-  
niere

Je fais affront aux plus petits :

Les plus puissans chevaux me sont assujettis ,

On me voit à la Cour & sous une chaumiere ;

Quelquefois du trépas je sauve les toutous ,

Et j'y conduis toujours les malheureux filous .

## T R O I S I E M E E N I G M E .

**S**ous deux différentes figures ,

L'une animée , & l'autre à bigarures ,

Ennemi déclaré de divers animaux ,

Dans deux des Elémens je leur fais bien des  
maux .

Dans l'air je porte l'épouvante ,

Les Habitans en poussent mille cris ,

Et ma fureur est toujours violente

Jusqu'à ce que la mort m'ait à la fin surpris .

Et dans l'eau je réduis sous mon cruel empire

Plus

Plus de corps en un jour que je ne fais en l'air ,  
 Et c'est avec plaisir que mon Maître me tîre ;  
 Mais ce n'est pas pour me tuer.

## CHANSON

**H**âtez-vous, doux Printemps, ramenés les  
 beaux jours ;

Reveillés-vous, tendres Musettes,  
 Appelés les Plaisirs, appelés les Amours,  
 Que fâirions - nous sans eux dans nos  
 Retraites ?

Hâtes-vous doux Printemps, &c.



## NOUVELLES LITÉRAIRES,

## DES BEAUX ARTS, &amp;c.



**C**RITIQUE DE ROMULUS ;  
 Tragedie de M. de la Motte. A  
 Paris, chez Huguier rue S. Jac-  
 ques, & Cailleau Place de Sor-  
 bonne. 1722. Brochure in 12 de 32 pages.

„ Bien des gens se plaignent, à ce que  
 „ prétend l'Auteur, que cette Piece n'in-  
 „ teresse, pour ainsi dire, que par bonds  
 „ & par sauts ; que tout y est confus &  
 „ embarrassé, qu'elle est chargée d'évène-

„ mens

sur les  
 ance ;  
 le plus  
 sur le  
 froid ,  
 l'amour  
 is cette  
 é au ha-  
 , & que  
 ls sont ,  
 qu'à lui  
 me Acte  
 en meri-

'Auteur ,  
 ns d'heu-  
 i-tôt dans  
 qu'à la fa-  
 tions , &  
 à propos  
 &c.

rir les Ma-  
 lus sûre &  
 qui ont été  
 Refutation  
 ant les mê-  
 le Sigogne ,  
 ler & Me-  
 mpagnie  
 uë de  
 la

Plus de

Et c'est

H A

Appelle

Hâtes-



NOI

DI



bonne

„ B

„ pré-

„ te

„

„

„ véné-

„ mens

» mens qui se precipitent les uns sur les  
 » autres , contre toute vraisemblance ;  
 » que le caractere de Romulus est le plus  
 » defectueux qu'on ait jamais mis sur le  
 » Theâtre ; que Proculus est si froid ,  
 » malgré les grands ressorts que l'amour  
 » & l'ambition lui font jouer dans cette  
 » Pièce , qu'il semble n'y être jetté au ha-  
 » zard que pour le dénouement , & que  
 » ses complots , tout odieux qu'ils sont ,  
 » n'ont pû conduire le Spectateur qu'à lui  
 » faire regarder sa mort au cinquième Acte  
 » avec plus d'indifference que n'en meri-  
 » toit sa perfidie.

» Veritablement , ajoute icy l'Auteur ,  
 » M. de la Motte a de tems en tems d'heu-  
 » reux accez , mais il tombe bien-tôt dans  
 » la langueur , & ne se releve qu'à la fa-  
 » veur des combats , des conspirations , &  
 » des recits quil sçait répandre à propos  
 » quand la chaleur lui manque , &c.

METHODE nouvelle pour guerir les Ma-  
 ladies Veneriennes , beaucoup plus sûre &  
 plus aisée qu'aucune de celles qui ont été  
 en usage jusques icy ; avec une Refutation  
 des anciennes hypoteses touchant les mê-  
 mes maladies. Par M. Bouez de Sigogne ,  
*Docteur en Medecine , Conseiller & Me-*  
*decin ordinaire du Roy dans la Compagnie*  
*des Cent suisses de S.<sup>e</sup> M.* A Paris rue de  
 la

la Harpe chez *Laurent d'Houry*. 1722.  
Vol. in 12. de 267. pages , sans y com-  
prendre l'Épître Dedicatoire à M. Chirac ,  
& les Aprobations qui en contiennent 22.

Pour donner une idée de cet Ouvrage nous rapporterons seulement l'Aprobation du Censeur , sans parler de celles de Mrs. Dodart , Boudin , Chirac & Boffat , qui sont toutes aussi favorables à l'Auteur.

Je soussigné Lecteur & Professeur Royal , Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris , & Censeur Royal des Livre , ai examiné par l'ordre de Monseigneur le Chancelier ce Manuscrit intitulé , *Methode nouvelle pour guerir les Maladies Veneriennes, &c.* C'est une erreur de croire qu'entre les maladies qui attaquent le corps humain , il y en ait quelques-unes dont l'étude soit moins noble , & à la guérison desquelles les Medecins doivent tenir à mépris de s'appliquer ; cette pensée qui n'est qu'une ruse de l'ignorance , n'a pas laissé de trouver place dans l'esprit de plusieurs Medecins , qui peu instruits de leurs devoirs , & de ce qui fait la veritable gloire d'une Profession aussi charitable & aussi étendue que la leur , osent regarder la cure des Maladies Veneriennes comme indigne de leurs soins. Heureusement pour le Public , l'Auteur du Livre que nous approuvons a su se garantir de cette erreur contagieuse.

ragieuse. La Methode facile que ses pénibles recherches lui ont fait découvrir sur ce sujet, a une convenance avec les opérations de la Nature, qui la met infiniment au-dessus de tous les Remedes qui ont été pratiqués jusqu'icy contre ces mêmes Maladies. Il prouve cette convenance par des raisonnemens solides, qui lui donnent occasion de discourir avec beaucoup d'érudition sur les différentes qualités des vegetaux & des mineraux, sur les diverses modifications dont ces derniers sont susceptibles, sur la résistance des premiers aux efforts de l'Art, sur la maniere dont agissent les Remedes tirés des uns ou des autres, sur la structure de nos organes, & sur la mécanique avec laquelle se font dans le corps toutes les évacuations, soit naturelles, soit artificielles, tant en santé qu'en maladie. Cette variété de reflexions compose un assemblage de Remarques de Chimie, d'Anatomie, & de Medecine, dont la solidité jointe à l'élégance d'une diction pure & châtiée, rend la lecture de ce Livre très-instructive & très-agréable. L'Auteur ne s'en tient pas aux seuls raisonnemens pour faire voir l'utilité de la Methode, il vient à l'expérience, & sans donner dans aucune ostentation, il rapporte des exemples de Cures singulieres dues à cette Methode, lesquelles étant

très-

très certaines & très-averées , ne tournent pas moins à l'éloge du Medecin qu'à celui du Remede. Fait à Paris ce 22. Novembre 1721. Signé, Andry.

REMARQUES sur la Dissertation des Triremes ou Vaisseaux de Guerre des Anciens, du P. de *Langnedoc*, de la Compagnie de Jesus. *A Marseille* 1722. in 12. p. 28.

Pour avoir une juste idée des Galeres des Anciens , & pour entendre les descriptions qu'en ont faites les Auteurs Grecs ou Latins , il est absolument necessaire d'avoir quelque connoissance pratique de la construction & de la navigation de nos Galeres , sans quoi les Sçavans les plus éclairez n'auront jamais que de fausses idées de ces Bâtimens , & tout ce qu'ils écriront sur cette matiere , n'aboutira qu'à rencherir sur les absurditez & sur les chimeres de ceux qui les ont precedez. On ne doit rien craindre de pareil de M. de Barras de la Penne , puisque joignant la pratique à l'étudition , il a fait une dissertation sur les divers ordres de Rames dans les Galeres des Anciens , avec les differens plans , profil , coupe &c. du Vaisseau de Philopator sur les proportions que nous en ont laissées Athenée & Plutarque. En attendant cette Dissertation , dont on nous fait

fait espérer l'impression , l'Auteur attaque dans ces Remarques l'hipotese du P. de Languedoc , dont nous avons parlé , (a) il fait voir qu'elle est impraticable , & se sert pour soutenir son nouveau sistême, des mêmes passages que ce Pere avoit alleguez en sa faveur. Nous en dirons davantage quand nous aurons vû la Dissertation dont nous venons de parler. Tout ce que nous pouvons dire pour le present c'est que cette nouvelle explication nous paroît simple & exempte de toutes les suppositions qu'on est obligé de faire dans les autres sistêmes. Nous ajoûterons que M. de Barras, Chef d'Escadre des Galeres , & Commandant actuellement dans le Port de Marseille , écrit avec autant d'exactitude que de politesse , & qu'il attaque le sentiment contraire au sien avec toute la consideration possible pour l'Auteur de ce sentiment.

NOUVELLES REGLES pour le Jeu de Mail , tant sur la maniere d'y bien jouer , que pour decider les divers evenemens qui peuvent arriver à ce Jeu. *A Paris chez Huguiet , rue S. Jacques à la Sagesse , & chez Cailleau , Place de Sorbonne à S. André. 1722.*

Cette Brochure de 59. pages est ornée de

(a) Dans le Mercure de Janvier 1722. p. 50.

4. Planches fort bien gravées, qui facilitent l'intelligence des instructions & des Regles de ce Jeu.

L'IMITATION DE JESUS-CHRIST, traduite par M. l'Abbé de Bellegarde, plus ample & plus conforme au texte Latin que les autres, avec des Notes d'Horstius, &c. chez Collombat, rue saint Jacques.

L'OFFICE DE LA SEMAINE SAINTE, en Latin & en François, avec des Remarques historiques, par Marolles, in 8°. chez le même.

INSTRUCTION CHRETIENNE, ou Theologie familiere des Dames, par le P. de la Feuille, in 12. *idem*. deuxième Edition.

LOTTERIE SPIRITUELLE, composée de cent veritez chretiennes, en Vers, Vol. in 12. *idem*.

COURS D'OPERATIONS DE CHIRURGIE, avec les appareils & les instrumens necessaires, representez en figure, par M. Dionis, in 8°. deuxième Edition, chez L. d'Houry, au saint Esprit.

TRAITE' GENERAL DES ACCOUCHEMENS, qui instruit de tout ce qu'il faut faire pour être habille Accoucheur, par le même, in 8°. chez le même.

MEDECIN

D' A V R I L 1722. 91

MEDECIN SINCERE, par de la Haye,  
seconde Edition in 8°. chez le même.

INSTRUCTIONS COURTES & famili-  
erres sur les Evangiles des Dimanches &  
des principales Fêtes de l'année, en fa-  
veur des Pauvres, & particulièrement des  
gens de la Campagne: Par Messire Joseph  
Lambert, Prêtre, Docteur de Sorbonne,  
Prieur de Saint Martin de Palaizeau.  
*A Paris*, chez Lottin, rue saint Jacques,  
1721. Vol. in 12. pp. 782. L'Auteur de  
ce Livre qui vient de mourir, est très  
connu par quantité d'excellens Ouvrages,  
de piété.

La nouvelle Tragedie d'OEdipe du Pere  
Folard, representée l'année passée sur le  
Theâtre du grand College de Lyon, pa-  
roît imprimée in 8°. chez Josse le fils,  
rue saint Jacques, à la Couronne d'Epines.  
On voit à la tête une Epître en Vers  
Marotiques, adressée à M. l'Archevêque  
de Lyon, & une Preface de neuf pages,  
où l'Auteur declare qu'il a suivi pour son  
Poème le plan d'Euripide, qui a traité  
le même sujet, ainsi que Xenoclès & So-  
phocle, &c.

INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE,  
ou de la connoissance de Dieu & de soy-  
même,

même, vol. in 12. de 382 pages. *A Paris*,  
Place Sorbonne, chez Cailleau, d'Espilly,  
&c.

Nous avons annoncé au Public dans notre *Mercur*e du mois d'Octobre de l'année dernière, qu'on nous mandoit d'Orléans qu'il alloit paroître incessamment un Poëme de la Pucelle, composé par un Chanoine Regulier de l'Abbaye de Saint Euvért de la même Ville. Ce Chanoine Regulier qui est de la Congregation de France, & qui a fait sa Profession en l'Abbaye de Sainte Geneviève de Paris l'an 1676, a produit ce Poëme en faveur de la Ville d'Orléans, sous le nom du P. Neon, dit Philopole, (son vrai nom étant le P. le Jeune de Saint Antoine,) & l'a intitulé *l'Amazone François*e.

On peut juger de la piece par son Avis au Lecteur: Voici en peu de mots son dessein, qu'il a suivi fort exactement.

Après avoir donné dans le Prélude, ensuite d'un Prologue, un Etat sommaire de la France avant & après la mort de Charles VI Roy de France, il divise son Poëme en trois parties principales, qui sont,

1°. La destination extraordinaire de Jeanne d'Arc pour sauver l'Etat prêt à tomber sous la puissance d'un Prince étranger,

ger ; c'est ce qu'il dit qu'il faut entendre par le mot de Destin dont il se sert au lieu de celui de Destination.

2°. L'exploit signalé de cette jeune Amazone ; sçavoir, la levée du Siege d'Orleans, dont elle fut surnommée la Pucelle, en reconnoissance de ses bons services dans la delivrance miraculeuse de cette Ville.

3°. La mort tragique de cette Heroïne ensuite de sa prise devant Compiègne, & sa condamnation à Roüen, où elle fut brûlée vive, & les cendres de son corps jettées dans la Seine, son cœur étant resté entier.

M. Morabin se dispose à nous donner incessamment une nouvelle traduction du Dialogue des Orateurs ; avec des Remarques. L'ouvrage de cet Auteur avoit échappé aux lumieres des plus sçavans Critiques ; le Traducteur moderne croit en avoir fait la découverte : Le Public en jugera sur les raisons dont il appuye sa conjecture, rapportées dans la Préface de ce Livre.



LETTRE ECRITE DE TOULOUSE  
à M\*\*\* à Paris,

MONSIEUR,

Le succès que le Pere de Segaud Jésuite eut en prêchant à la Cour de Lorraine, l'année que vous y passâtes, vous inspire donc la curiosité de sçavoir ce qu'on pense à Toulouse de cet habile Prédicateur : Je suis en état de vous satisfaire ; j'ay entendu presque tous ses Sermons, & je me trouve souvent dans des Compagnies de connoisseurs où on parle de lui. Vous pouvez compter, MONSIEUR, que le Pere de Segaud est admiré ici : on a vû peu d'Orateurs Evangeliques qui ayent sçu joindre tant de Christianisme & de raison, tant d'art & de politesse naturelle ; on sent qu'il a sçu approfondir les matieres qu'il traite, & qu'il n'a épargné ni la lecture ni la meditation. Ses Sermons renferment ce qu'il y a de mieux à dire sur chaque sujet. Ils sont très bien disposés, & offrent toujours un dessein grand & nouveau ; son élocution est pure, châtiée & élégante ; il ne se sert du brillant dans son stile, que pour donner plus d'éclat à la vérité

verité & à la Religion, qui fournissent seules le fonds de ses discours. On ne peut l'écouter avec attention sans en être convaincu, frappé, & quelquefois ému jusqu'à répandre des larmes. Son action est vive & naturelle; il a le geste varié & très gracieux: enfin c'est un Orateur, & un Orateur Chrétien, qui édifie encore plus qu'il ne plaît. Sa voix ne remplit pas la vaste étendue de l'Eglise de Saint Etienne, on ne laisse pas de s'y rendre en foule; les Auditeurs les plus éloignés observent un silence surprenant, dans l'espérance d'entendre seulement quelques phrases. Le Parlement a souhaité qu'il prêchât ce Carême les Mardis au soir, pour s'y pouvoir trouver en plus grand nombre. Le mérite avéré de ce grand Prédicateur réunit tous les suffrages, & les Peres de l'Oratoire se distinguent parmi ses Approbateurs; ils font un éloge continuel de ses talens. On dit que c'est un homme fort vertueux, & qu'il soutient parfaitement la Morale de ses Sermons par la regularité de ses mœurs; mais comme je ne le vois que dans la Chaire, je ne me mêleray pas de peindre sa vertu que la Renommée vante autant que ses Prédications. J'ay l'honneur d'être, &c.

Le Mardy 14 de ce mois, l'Academie  
E ij Royale

Royale des Inscriptions & Belles Lettres à Paris , tint son assemblée publique, après 15 jours de vacances, où l'on vit un fort grand concours de gens d'esprit & d'amateurs des belles Lettres. M. Racine ouvrit la séance par un discours sur les causes du progrès & de la décadence des belles Lettres. M. l'Abbé Anselme lut ensuite une Dissertation sur les aziles ; il commença par en expliquer l'origine , & termina sa Piece par en condamner les abus. M. Fourmont termina la séance par une Dissertation sur la Langue Chinoise. M. le Cardinal de Polignac qui presidoit à l'Assemblée , répondit à ces Messieurs avec beaucoup d'esprit , de politesse & de dignité.

Le Mercredi 15 Avril l'Academie Royale des Sciences se rassembla selon sa coutume après les vacances de Pâques ; cette premiere Assemblée est publique, comme à l'Academie dont on vient de parler.

M. Cassini ouvrit la séance par la lecture d'un Memoire sur les Longitudes ; il rapporte dans ce Memoire tous les moyens dont on se sert sur Mer pour les déterminer , & indique quelques corrections & additions pour perfectionner ces différentes manieres.

M. Petit lut ensuite un Memoire sur les Carnifications ou sur la réduction des

os en chair, & fit la relation d'une blessure extraordinaire que se fit un Sauteur de la Foire Saint Germain, lequel se rompit les deux tendons d'Achile à la fois dans un effort violent ; M. Petit rapporte toutes les précautions qu'il prit pour rapprocher les deux parties de ces tendons qui s'étoient considérablement éloignés, & détaille tous les accidens de cette maladie, qu'il a conduit jusqu'à une guérison telle que le Sauteur est en état maintenant de recommencer ses exercices.

M. Geofroy l'aîné finit la séance par la lecture d'un Memoire dans lequel il rapporte toutes les différentes supercherries des chercheurs de pierre Philosophale. Le fruit que M. Geofroy se propose dans sa Dissertation, est l'empêcher le Public d'être trompé par les tours de gobelets de tous ces Charlatans Chimistes.

Nous parlerons plus amplement de ces deux Assemblées publiques, & de chaque Dissertation que ces six Illustres Academiciens y ont lûes.

On apprend de Rome que le Marquis de Santis, Agent du Duc de Parme, a fait present au Pape de sept gros volumes qui renferment les glorieuses actions de la Maison Farnese.

Nous apprenons par les nouvelles du Nord, qu'on a frappé une grande Medaille

E iij à

à la gloire du Czar, où l'on voit d'un côté ce Prince couronné d'une couronne Imperiale, & dans l'Exergue P. I M P. R. 1721. *Explication.* Pierre Empereur de Russie. Au revers l'Europe est représentée sous la figure d'une belle femme avec ses attributs, & une legende Latine dont le sens est, *Tu es Pierre, & sur cette pierre des Nations entieres ont édifié ton Empire.*

Nous profitons de cette occasion pour avertir & prier de nouveau ceux qui ont de pareilles Medailles de vouloir nous les communiquer, pour les faire graver, & en gratifier le Public.

Dans la Conference de l'Academie Royale de l'Histoire à Lisbonne, tenuë le 19 Janvier, le P. Lucas de Sainte Catherine remit au Secretaire perpetuel de l'Academie un Catalogue des Grands Maîtres que le Royaume de Portugal a fournis à l'Ordre des Templiers depuis l'an 1118, temps de son établissement à Jerusalem, jusqu'à celui de son entier abolissement. Don Manuel d'Azevedo Fortes presenta quelques additions à la Methode qu'il a déjà fournie pour faciliter aux Ingenieurs la levée des Cartes Geographiques. Le Pere Don Manuel Caetano de Souza, fit la lecture des premieres pages de l'Histoire Ecclesiastique de Lisbonne. qu'il.

qu'il a commencée. Le Docteur Don Manuel Pereyra de Silva Leal, promet d'apporter à la prochaine assemblée le Catalogue historique des Evêques de Idanha & de Guarda : Enfin le Comte de Villar-Major fit rapport du progrès de l'Academie dans la premiere année de son institution, & sur la fin de la séance le Pete Manuel de Saint Bonaventure fut nommé Academicien Provincial.

On a appris de plusieurs endroits que le 19 Fevrier dernier, on aperçut à Lisbonne, le Ciel étant serain & sans nuages, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, une Comete près du Soleil, en forme de deux lances apuyées sur un demi cercle : les pointes de ces lances donnoient une lumiere presque aussi vive que celle du Soleil ; elles s'étendoient horisontalement vers le Nord-Ouest, & le Sud-Ouest. Les deux jours suivans on aperçut encore le même Phenomene, & quelques Pêcheurs rapportent qu'ils l'ont vû aussi au lever & au coucher du Soleil.

On mande de Bâle en Suisse de la fin de l'autre mois, que les Phenomenes y sont frequents, & que les chaleurs commencent à y estre fort grandes.

*Inscription mise sur la premiere pierre  
de l'Eglise de Saint Martin des  
Champs à Londres, posée par l'Evê-  
que de Salisbury au mois de Mars  
dernier.*

D. S.

**S**erenissimus Rex Georgius

Per Depuratum suum

Red . admodum in X<sup>to</sup>. Patrem

Richardum Episcop. Salisbur.

Summum suum Elemosynarium,

Adistente ( Regis jussu ) .

D<sup>no</sup>. Tho. Hzvyet Equ. Aur.

**Æ**dificiorum Regionum Curatore Principali

Primum hujus Ecclesiæ lapidem

Posuit

*vieux stile.*

Martis 19 Dni. 1722

Anno Regni sui VIII<sup>o</sup>.



BEAUX

## LES BEAUX ARTS.

*Troisième & dernier article des nouveaux  
Tableaux de MONSIEUR le Duc  
d'Orleans.*

### ÉCOLE DE VENISE.

**U**N Tableau de *Jean Bellin*, Peintre & Architecte, frere & Disciple de Gentil Bellin, & premier Maître du Titien, mort en 1512. âgé de 90. ans.

L'Adoration des Rois, Tableau sur bois, dont les figures ont 15. à 16. pouces de hauteur.

Cinq Tableaux du *Georgion* de Castel Franco, Eleve de Jean Bellin, & Maître du Titien, mort à l'âge de 33 ans en 1511.

1. Une sainte Famille, dont le fond est un beau Païsage : les figures grandes comme demi - nature.

2. Le Martyre de S. Pierre Domini-  
quain.

3. Herodias qui tient la tête de Saint Jean-Baptiste dans un bassin, accompagnée d'une suivante : demi-figures grandes comme nature.

4. Milon Crotoniate nud, pris dans un arbre & dévoré par un lion : figure grande

E v. comme

comme nature. Le fond est un magnifique païsage.

5. Le Portrait de Pie de la Mirandole.

Deux Tableaux du Pordenon *Jean-Antoine Licinio*, Disciple du Georgion, qu'il a beaucoup imité, & concurrent du Titien, mort en 1540. âgé de 56 ans. Ses Tableaux sont peints d'une manière très-agreable & de belles couleurs.

1. La Femme adultere. Demi-figure comme nature. Excellent ouvrage.

2. Hercule qui combat le Centaure. Les figures sont grandes comme nature.

*Le Pordenon fit tous les travaux d'Hercule pour Hercule II. Duc de Ferrare.*

Deux Tableaux d'*André Schiavon*, Disciple du Georgion & du Parmesan.

1. Jesus-Christ lié, mené devant Pilate; demi figures, grandes comme nature.

2. Jesus-Christ soutenu par un Ange, sur le devant la tête d'un vieux homme: demi-figures comme nature.

Dix neuf Tableaux du *TITEN Ucellio* de Cador, celebre Peintre, mort de la Peste en 1576. âgé de 99 ans.

Premier Tableau. Une Madelaine en pleurs, ayant devant elle un Livre & une tête de mort: demi-figure comme nature. Excellent Tableau, d'une grande conservation, frais & très-bien colorié. Gravé par *Martin Rotta*.

2. La

2. La vie Humaine , ou les trois âges de l'homme , que cet excellent Maître a représentés par un groupe de trois enfans , par celui d'un Berger & d'une Bergere jouant de la flûte , & dans le lointain par un Vieillard assis sur une terrasse , méditant sur deux têtes de mort. Le fond est un merveilleux païsage , d'une fraîcheur & d'une conservation admirable. Ce Tableau passe pour un des plus beaux qui soient sortis du pinceau du Titien , qui étant en Allemagne , le fit pour le Cardinal d'Ausbourg. La Reine de Suede l'acheta 6000. ducats , au rapport de *Sandrart*.

3. Venus qui embrasse Adonis , lequel tient deux chiens en laisse. On voit Cupidon endormi par terre sur son Arc & son Carquois , & en l'air Apollon sur un char lumineux. Le fond est un très-beau païsage. S. A. R. avoit déjà un Tableau tout semblable qu'Elle avoit fait acheter chez M. le Prince d'Armagnac.

4. Venus qui embrasse Adonis. La composition de ce Tableau est presque semblable à celui dont on vient de parler. Les figures de celui-cy ne sont grandes que comme demi-nature. L'Adonis a un bonnet sur sa tête ; l'autre n'en a point. C'est sans doute une repetition du Tableau qui est au Roy d'Espagne.

5. Venus assise sur un lit , s'appuyant  
E v j sur

sur l'arc de Cupidon , qui est debout & tient un miroir , dans lequel on voit une partie de la figure de Venus , qui n'est peinte que jusqu'aux genoux , & grande comme nature. Ce Tableau est d'une excellente beauté & parfaitement conservé. Il faisoit pendant , dans le Cabinet de la Reine de Suede , au Portrait de la Morelle , dont nous parlerons bien-tôt.

6. Venus couchée qui se mire , vûe par le côté. Le Dieu Mars armé entre conduit par les Amours. Tableau cru de *Rubens* , dans le goût du *Titien*.

7. Venus en pied regardant Mercure qui montre à lire à l'Amour. Il semble que le *Titien* ait pris du Corrège l'idée & le sujet de ce Tableau , dont les figures sont grandes comme nature.

8. Venus couchée sur un lit de velours cramoisi ; figure grande comme nature.

9. Venus dans la Mer : elle se peigne. Demi figure vûe jusqu'aux genoux. C'est un très-excellent Tableau.

10. Diane à la chasse. Elle découvre Acteon qu'elle change en Cerf : vûe d'une belle forest dans le fond. Les figures sont un peu moins grandes que nature.

11. Une femme assise sur un lit, tenant une flûte , & l'Amour qui veut lui mettre sur la tête une guirlande de fleurs. Aux  
pieds

pieds du lit est un homme, vû par le dos, qui jouë du luth. Le fond est un très-beau païsage. *Figures comme nature.*

12. Portrait de femme habillée à la Grecque, appelée communément la Boëmiennne, ou le petit More du Titien. On prétend que c'est le Portrait de Laura Eustochia, épouse d'Alfonse Duc de Ferrare. Elle porte une de ses mains sur les épaules d'un More qui lui tient ses gands. On voit l'Estampe de ce Tableau très-bien gravée, par Gilles Sadelers.

13. & 14. Deux Tableaux, dont l'un est le Portrait de l'Empereur Vitellius, & l'autre de Vespasien, demi-figures jusqu'aux genoux, plus grandes que nature, faites d'après les bustes antiques du Palais Ducal de Mantouë. Ces deux Empereurs font partie des douze Césars, peints par le Titien, & gravez par Sadelers. Les dix autres furent vendus par le Duc de Mantouë au Roy d'Angleterre Charles I. Le Roy d'Espagne les fit acheter après la mort tragique de ce Prince.

15. Portrait d'un Empereur, demi-figure un peu plus grande que nature.

16. Portrait de Charles V. à cheval en cuirasse. Le fond est un très-beau païsage. Figure de 24. pōuces de haut.

17. Portrait du Comte Balthazar Castillonne; demi-figure.

18. Portrait d'une Veuve, demi-figure grande comme nature.

19. Le Portrait du Titien qui s'est peint lui-même, avec Violente son amie, fille du vieux Palme, qui tient un miroir. Demi-figures comme nature. Le Roy a un semblable Tableau. On juge que celui-cy n'est qu'une repetition, ou une copie faite par quelque Eleve du Titien, & retouchée par lui.

Deux Tableaux de *Jerome Mutian*, Peintre de Bresse, mort en 1590. âgé de 62 ans, grand imitateur du Titien. Il ne fit d'abord que des paysages, à quoi il excelloit, & ne manquoit jamais d'y mettre des châtaigniers. Pour s'adonner à la figure & s'y appliquer tout entier, il se fit raser la barbe & la tête, & ne sortit de son atelier, ni ne se laissa voir à personne que quand il se retrouva dans le même état.

Premier Tableau. La Resurrection du Lazare. Grande composition. Les figures comme nature.

2. Saint Paul premier Hermite, méditant devant un Crucifix.

Treize Tableaux de PAUL CAGLIARI VERONESE, fameux Peintre, Eleve du Titien, mort en 1588, âgé de 57 ans.

Premier Tableau. L'Adoration des Rois.

2. Rachel avec ses compagnes : Elles puisent de l'eau pour abreuver les chameaux de l'Envoyé de Jacob. \*

3. L'enlèvement d'Europe, petit Tableau très précieux, qui renferme une grande composition.

4. Femme vûë par le dos : deux hommes la tiennent par les mains ; elle est accompagnée de deux Amours ; figures grandes comme nature. Ce Tableau est d'une telle fraîcheur, qu'il paroît sortir des mains de l'Auteur, de même que les neuf cyprès, qui sont presque de la même grandeur. Celui-ci & les trois qui suivent ont été faits pour estre placez dans un plafond, les figures sont disposées de manière qu'elles doivent être vûës de bas en haut.

5. Une Femme qui dort sous un pavillon ; un Cupidon semble la vouloir piquer d'une de ses fleches pour l'éveiller. Le Dieu Mars paroît se retirer tout doucement. Ce Tableau a pour fond la vûë d'un Palais & d'un Jardin.

6. Figure de femme magnifiquement habillée avec des ajustemens Royaux ; auprès d'elle est une Déesse couronnée de Laurier, assise sur un globe. On voit aux

\* Le Roy a un Tableau où le même sujet est traité par P. Veronese, de même qu'une adoration des Rois.

pieds

pieds de la premiere figure un homme tenant un rameau d'olivier, & auprès de lui un Amour & un chien.

7. Un Homme très robuste, dont les muscles sont fort prononcez, couché sur un fragment de corniche. On voit l'Amour en pied sur son corps, qui semble le battre avec son arc; deux belles femmes s'enfuient en riant & regardant cet homme; l'une desquelles tient un rat. Ce Tableau a pour fond un beau païsage, avec de l'architecture.

La Reine de Suede avoit placé les quatre Tableaux dont on vient de parler, dans le plafond de la principale chambre de son Palais. S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans les destine pour mettre sur les quatre portes de son grand salon, par lequel on passe pour entrer dans la gallerie de son appartement.

8. Paul Veronese en pied, vêtu de blanc, placé entre la Vertu & le Vice, figurez par deux femmes, dont la premiere a un caractere doux, avec beaucoup de modestie, & l'autre a l'air d'une harpie, avec des griffes, &c. Celle-ci enragée de voir P. Veronese se jeter entre les bras de la Vertu, déchire la draperie qui la couvre, & veut prendre la fuite. Le fond est un beau païsage. Les figures de ce Tableau & celles des cinq suivans sont grandes.

des comme nature, d'une si grande fraîcheur & des couleurs si vives & si brillantes, que ces beaux ouvrages paroissent estre peints à *guazzo* ou à *fraisque*, n'ayant point le defect des Tableaux peints à huile, qui pour l'ordinaire, trop chargez de vernis, ont un luisant qui empêche qu'on puisse les voir, à moins qu'ils ne soient placez à certains jours, qui leur sont propres. Les heritiers de la Reine de Suede ont refusé une somme très considerable de ces six Tableaux.

9. Une belle femme debout richement habillée; un de ses pieds porte sur un globe composé de sceptres & de couronnes; elle a sur son front un petit soleil. On voit à son côté Hercule appuyé sur sa massue, & un Amour qui lui montre des bijoux: pour fond un païsage & de l'architecture.

10. Venus avec un Amour. Elle voit partir Mars qui va monter sur un cheval, qu'un autre Amour tient par la bride. Le fonds est un beau païsage.

11. Mars & Venus. Un Amour est occupé à déchauffer ce Dieu; un autre tient son cheval & badine avec son épée. Beau païsage dans le fond, orné de Termes, sur l'un desquels on voit la chemise de Venus.

12. Adonis blessé, couché sur des fleurs, & soutenu par Venus, accompagné des Amours, dont plusieurs chassent le sanglier

glier qui a blessé Adonis. Le fond est un beau paysage.

13. Hérte, fille de Cécrops Roy d'Athenes, assise dans la chambre sur une table chargée de plusieurs instrumens de Musique; de livres & de vases de fleurs, ayant à ses pieds un chien blanc. Mercure entre dans la chambre malgré une des sœurs d'Hérte, qui veut l'en empêcher. Cet appartement est orné d'architecture, de figures de bronze, & de portieres de brocard d'or. Ce Tableau & celui qui représente le portrait de Paul Veronese, étoient estimez mille pistoles plus que les autres.

Dix Tableaux du TINTORET Jacques Robusti, Peintre renommé, fils d'un Teinturier de Venise, dont il a retenu le nom, disciple du Titien pour le coloris; car il s'est attaché à Michel-Ange pour le dessein; mort en 1594, âgé de 82 ans.

Premier Tableau. JESUS-CHRIST qui apparoît à Saint Thomas.

2. Presentation de l'Enfant JESUS au Temple.

3. Portrait devant une table sur laquelle est un Crucifix & plusieurs papiers.

4. Portrait d'un Docteur.

5. Portrait d'homme qui porte sa main sur une table, demi-figure comme nature.

6.

- 6. Portrait d'un jeune homme.
- 7. Portrait de femme.
- 8. Portrait d'un vieux homme.
- 9. Autre d'un vieillard.
- 10. Portrait d'un Jouaillier.

Cinq Tableaux de *Jacques Palme*, dit *le Vieux*, grand imitateur du Titien, mort en 1596, âgé de 48 ans.

Premier Tableau. Venus couchée avec l'Amour. Beau paysage dans le fond ; les figures grandes comme nature.

2. Femme en pied, se peignant, vûe par le dos, figure comme demi-nature ; Tableau peint sur bois.

3. Demi-figure de femme, qui a ses cheveux épars.

4. Portrait d'un Doge assis en habit Ducal, d'une très-grande beauté, & parfaitement conservé.

5. Portrait d'un Procureur de Saint Marc, jusqu'aux genoux, grand comme nature.

Six Tableaux de *Jacques de Ponte*, dit *le Bassan*, natif de *Bassano* près Venise ; mort en 1592, âgé de 82 ans. Il étoit disciple du Titien, & excelloit pour les sujets de nuit, les animaux, le paysage & autres choses champêtres. M. l'Abbé Dubeau dit \* que le charme de son coloris est si puissant, qu'on aime ses Tableaux,

\* *Reflexion sur la Peinture.*

nonobstant

nonobstant les fautes énormes contre l'ordonnance & le dessein, contre la vraisemblance Poétique & Pittoresque, dont ils sont remplis.

Premier Tableau. La Nativité de Notre Seigneur. Le Bassan a traité ce sujet bien plus d'une fois. On voit un grand Tableau de lui, représentant la Naissance de J. C. au Palais Ducal à Venise, dans la Salle du Conseil des *Dix*. Un autre à l'Eglise des PP. Conventuels dit *Frari* à Venise. Un troisième à Notre-Dame de Lorette, Isle de Saint Clement, près Venise. Un quatrième à Saint George Major. Un cinquième aux Religieuses de l'Humilité, aussi à Venise. Un sixième à l'Eglise de la Parroisse de Bassano, qui est, à ce qu'on prétend le plus beau de tous. Un septième à la Ville Borghese à Rome. Il y a un huitième Tableau de la Nativité de N. S. par le même Auteur, chez le Roy, gravé par *Bloemart*.

2. L'Ange qui paroît & annonce aux Bergers la venue du Messie.

3. Saint Jérôme, beau paysage dans le fond.

4. Vue d'une Maison de Campagne, &c.

5. Portrait d'homme.

6. Portrait de femme.

ECOLE

## ECOLE DE FLANDRES.

Onze Tableaux de *Pierre Paul Rubens*, fameux Peintre & Architecte d'Anvers, où il mourut en 1640, âgé de 64 ans. Il étoit Disciple d'Otto van-Veen, & Maître de Vandeik.

Le premier Tableau représente *Tomiris*, Reine des *Scythes*, qui fait couper la tête au Roy *Cyrus*, &c. grande & magnifique composition, dont les figures sont grandes comme nature. Ce Tableau & le suivant ont été gravez par Paul du Pont.

2. *Scipion l'Africain*, qui rétablit un Roy sur son Trône, lui fait rendre tous ses ornemens Royaux, ses joyaux, &c. ce Tableau fait pendant au précédent; la composition en est aussi belle & aussi riche. Les héritiers de la Reine de *Suede* avoient refusé six mille pistoles de ces deux Tableaux.

Le troisième Tableau représente *Philopœmen*, General des *Achéens*, qui arrivant seul & mal vêtu à *Megare*, l'Hôtesse chez qui il devoit loger, le prend pour un Valet, & dans le fort de l'occupation pour la réception de ce General, elle l'oblige à fendre du bois, & le fait aider à la cuisine. Rubens a fait peindre quantité

## 114 LE MERCURE

d'animaux, de volailles, de gibier, &c. qu'on prepare pour le festin, par *Sneidre*, qui excelloit pour ces sortes de choses. Le sujet de ce Tableau est tiré du commencement de la vie de *Philopœmen* dans *Plutarque*.

4. *Adonis* mort, *Venus*, les trois *Graces*, & l'*Amour* qui le soutiennent. Les figures sont plus grandes que nature.

5. *Iole* qui fait filer *Hercule*. Ce Tableau fait pendant au precedent.

6. *Diane* avec plusieurs *Nymphes*; figures en pied grandes comme nature.

7. Ravissement de *Ganimede* par *Jupiter*. Figures comme nature.

8. *Silene* avec des fruits, tenant une tasse & une grappe de raisin; demi figure comme nature.

9. Les quatre *Fleuves*, accompagnez des *Nereïdes*, avec des vases & des *Enfans*, &c. Figures comme nature.

10. Une Femme vûe par le dos, qui badine avec un *Satyre*, & des *Amours* qui se jouent avec des *Tigres* & des *Leopards*. Figures comme nature.

11. Portrait d'un Prince, armé jusqu'aux genoux.

Les autres Tableaux du Cabinet de la Reine de *Suede* sont des Portraits de cette Princesse, & d'autres Princes & Princesses de sa Cour, faits par *Bourdon*, par *Ferdinand*



II



IV



VI



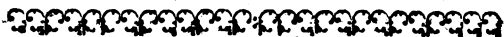
VIII



d  
d  
q  
q  
L  
m  
p  
  
cc  
fig  
  
bl  
  
gu  
  
ter  
  
tal  
co  
  
del  
far  
  
ba  
se  
Fig  
1  
gel  
  
Re  
Pri  
de

D' A V R I L 1722. 115

*dinand*, par *Carle Marat*, & autres Peintres, comme aussi quelques Tableaux de Maîtres non connus.



Jettons frappez à la Monnoye des  
Médailles le premier Janvier  
1720.

*Tresor Royal.*

**L**E Portrait du Roy avec la Legende  
ordinaire. *Revers.* Le Nil dans son débordement. *Legende.* Felix diluvies. *Heureux débordement.*

*Parties Casnelles.*

Une Ancre. *Legende.* Fert iacta quietem. *Par sa chute elle assure le repos.*

*Chambre aux Deniers.*

Saturne & Rhée qui retournent sur la Terre. Felix seclorum nascitur ordo. *Leg.* *Commencement heureux de nouveaux siècles.*

*L'Ordinaire des Guerres.*

La Massuë d'Hercule. *Legende.* Armorum pacifique decus. *Ornement de la Paix & de la Guerre.*

*L'Extraordinaire des Guerres.*

Mars armé, s'appuyant sur sa lance.  
*Legende.*

## LII 6 LE MERCURE

*Legende.* Belli pacisque Sequester. *Arbitre de la Guerre & de la Paix.*

### *Bâtimens du Roy.*

Un Caducée sur le devant, avec un Palais & des Jardins dans l'éloignement.

*Legende.* Quid non arte valet. *De quoi n'est il point capable par le secours de l'Art.*

### *La Marine.*

Le Portrait de M. le Comte de Toulouse, Alexandre de Bourbon Amiral de France. *Revers.* Amphitrite, à qui les Nereïdes presentent des Conques remplies de perles. *Legende.* Læta novis opibus. *De nouvelles richesses la remplissent de joye.*

### *Les Galeres.*

Les Armes du Grand Prieur de France, avec l'inscription, le Chevalier d'Orleans, General des Galeres. *Revers.* Des Levriers qu'on détache. *Legende.* Post oria virtus. *La Vertu brille après le repos.*

Le Mercure de May sera orné de trois Medailles du Roy; & la suite sera donnée dans les Mois suivans, sans interruption.



SPECTACLES.



## S P E C T A C L E S.

**L**Es Theâtres ayant été fermez pendant trois semaines, selon la coutume, à cause de la solemnité de la fête de Pâques, on ne doit pas s'attendre à un article bien étendu pour ce qui les concerne; cependant comme ces matieres plaisent à quantité de nos Lecteurs, & que nous sommes uniquement appliquez à les amuser agreablement, nous tâcherons de tirer quelques secours des Theâtres Etrangers, & de notre ancien Theâtre, pour suplêr à ce que les Spectacles d'aujourd'huy ne nous fournissent pas. Nous en userons ainsi toutes les fois que cette matiere nous manquera.

## LE THEATRE FRANCOIS.

3

**L**Es Comediens François ont perdu deux bons Sujets, qui se sont retirez avec mille livres de pension chacun: c'est la Demoiselle Chanvalon, & le sieur Poisson fils. Le Sr Duclos s'est aussi retiré,

F avec

avec 500 livres de pension. Trois nouveaux sujets ont été reçûs ; ce sont la Dlle Grayet, qu'on a déjà vûë plusieurs fois jouër sur ce Théâtre, dans le sérieux & dans le Comique, le Sr de la Torilliere, fils de l'excellent Acteur qui est si cheri du Public, & le Sr de Chanvalon, fils de la Dlle Chanvallon, qui vient de quitter le Théâtre.

Les représentations ont recommencé le Lundi 13 de ce mois par la Tragedie du Cid.

Le lendemain 14 on a joué la Comedie de *Democrite amoureux*, de M. Renard, où la Dlle Châteauneuf, qu'on a déjà vû debuter plusieurs fois, a rempli le rôle de Cleantis. Elle joua deux jours après celui de Nerine, dans le *Joueur* du même Auteur.

Le 17 L'INCONNU, Comedie de T. Corneille, mêlée d'ornemens, de dances & de musique. Elle fut représentée dans sa nouveauté sur le Théâtre de Guenegaud en 1676, avec un très grand succès. On la rejoua sur le même Théâtre en 1679, & on y changea le cinquième Acte, pris d'une autre Piece du même Auteur. Elle fut remise au Théâtre en 1703 par les Comediens du Roy, avec un nouveau Prologue & de nouveaux divertissemens qui furent fort applaudis. Le Sr Gillier en avoit fait la Musique. L'ancienne Musique dont  
on

on a conservé quelques airs étoit de M. Charpentier. Dans cette reprise la Dlle Dangeville & le Sr Quinaut jouent les principaux rôles. Et ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que la petite Dlle Dangeville, âgée seulement de six ans, y joue le rôle de la Jeunesse, lequel contient plus de 50 Vers. Son frere qui dansoit dans le Ballet de la Princesse d'Elide, & dont nous avons parlé, dialogue avec elle, dans le personnage de l'Amour, & danse ensuite la belle sarabande que tout le monde connoît. Ces enfans font extrêmement applaudis.

## L' O P E R A.

L'Academie Royale de Musique à r'ouvert son Théâtre le 13 de ce mois par la Tragedie de Thesée, dont nous avons parlé dans notre Journal de Septembre dernier, & le Jeudy 30. on a repris Phaëton, qu'on continuera jusques à ce que le Ballet des Saisons qu'on prepare soit en état d'être représenté.

Le Public trouve beaucoup à dire à la Dlle Guyot, qui vient de se retirer avec une pension, après avoir brillé très longtemps dans les Ballets de l'Opera. C'étoit une des plus excellentes danseuses qu'on ait vû sur ce Théâtre. Elle joignoit à beaucoup de noblesse des graces infinies.

F ij      Théâtre

## THEATRE ITALIEN.

**L**Es Comédiens Italiens ont r'ouvert leur Théâtre par la Comédie de l'*Empereur dans la Lune*, ancienne Piece. La Dlle Flaminia a regalé le Public d'un élégant discours Italien, terminé par un Sonnet en la même Langue, dont nous donnerons la traduction avec celle du Compliment.

## THEATRE ANGLOIS.

**I**L est étonnant qu'étant aussi proches voisins que nous sommes de l'Angleterre, nous ayons aussi peu de connoissance que nous en avons des Poëmes Dramatiques & des representations Angloises. Cela n'est pas égal entre les deux Nations. Il est peu de Pieces Françoises, sur tout de celles qui ont réussi sur notre Théâtre, dont on ne voye des traductions à Londres. Il est même arrivé plus d'une fois qu'au lieu de donner de simples traductions, les Traducteurs Anglois s'attribuent les Pieces qu'ils traduisent, & donnent pour original ce qui n'est qu'une copie. C'est un reproche qui a été fait à M. Dryden par ses compatriotes mêmes. Peut-être que des nouvelles du Théâtre Anglois & des Pieces qu'on y joue ne déplairont pas à nos Lecteurs. Pour en donner une idée generale,

rale, nous rapporterons en abrégé une Lettre écrite par M, Colliers à un de ses amis, dans laquelle ce Spectacle n'est pas flaté : on en va juger.

Il appelle les Spectacles Anglois \* une Ecole de libertinage & d'Atheïsme, dont l'audace est soutenue par les applaudissemens & par la faveur de tout Londres. On y représente toujours le Vice, dit il, dans une situation avantageuse. Le dérèglement des mœurs est le but où visent nos Poètes modernes, & l'abandon au mal est chez eux l'attribut essentiel du galant homme ; en telle sorte qu'un libertin outré ne manque jamais de faire fortune dans leurs Poèmes. C'est un caractère qu'ils manient avec tout l'art dont ils sont capables ; c'est celui qu'ils s'efforcent de relever, de rendre le plus spirituel, & d'orner de tous les traits les plus brillants, dans le temps qu'il est chargé de tous les vices, & pour insinuer plus sûrement que le libertinage & l'irreligion sont les marques certaines de la véritable grandeur & du vrai mérite, afin qu'un homme sensible à sa réputation se débarrasse de tous les principes, s'érige en Sceptique, & qu'il coure tête levée dans la carrière du crime ; car, si le cri de sa conscience l'intimide, & lui fait redouter une autre vie que celle.

\* Lettre contre la Comedie, broch. 1719.

ci, il est sûr de passer pour un imbecile, & de degenerer de sa noblesse. Pour établir infailliblement cette morale, nos Poëtes s'appliquent à flétrir jusqu'à l'exterieur même de la Vertu. Au caractère d'un homme de bien, reconnu pour tel, ils donnent toujours un air sombre, fâcheux, ridicule, hébété, méprisable; tandis qu'à l'homme vicieux ils prêtent toujours de beaux dehors, & toutes les manieres propres à se faire aimer. Tout ce contraste est l'ouvrage de la haine la plus sincere pour la Vertu, & de l'amour le plus cordial pour le Vice.

Nos Poëtes répandent l'impiété dans leurs Pieces, & la communiquent ainsi aux Spectateurs; sans parler de leurs sermens les plus horribles & les plus infames qui soient jamais sortis de la bouche la plus furieuse, & la plus impure, & qu'ils prodiguent néanmoins de sang froid: leurs insultes contre le Souverain Estre passent l'imagination, & ont été inconnues à tous les siècles. Il semble qu'ils aient dessein d'assiéger, pour ainsi dire, le celeste séjour, & de poursuivre le Tout-Puissant jusques sur son Trône: ils en blasphement les attributs, ils en tournent en derision la Providence, & ils en convertissent en bouffonneries les oracles.

Quelle obscenité dans le langage! Les  
Muses

Muses Comiques de tous les pais sont des Vestales comparées aux nôtres. La liberté d'Athenes & de Rome n'approche point de la licence effrenée de Londres sur cet article. Les pensées à double entente, les mots couverts, les équivoques sont des ménagemens de pudeur qu'on ignore chez nous, on ne feroit peut-être avec cela qu'effleurer le cœur, on veut le blesser d'une playe profonde; on veut que l'expression & le sens d'une saleté soient clairs & determinez; en sorte quel'on conçoive aussi aisément cette saleté, qu'on voit un objet en plein jour, lors qu'on a les yeux ouverts.

L'opiniâtreté de nos Poètes & la licence dans leurs desordres est incorrigible; insensibles aux leçons particulieres, armées de la force de la verité & de la plus saine raison, ils en ont reçu de plus authentiques; l'autorité des loix a été employée contre eux; ils ont été admonestez dans les formes à Westminster, & tout cela n'a rien produit pour leur amandement. Ils se sont fait un front d'airain à l'épreuve de la honte des reprimandes & de la punition; & ils reparoissent sur la Scene avec autant d'impudence & de scandale qu'auparavant. A en juger par leur acharnement, il semble qu'ils soient resolus de subjuguier à quelque prix que ce puisse être la Religion & les mœurs, & d'établir l'Atheïsme

& le libertinage. En effet, comme si les armes dont ils se servoient étoient encore trop foibles pour leur dessein, ils se sont avisez d'y joindre le double charme de la Musique & de la Danse.

Le Lecteur judicieux & réglé comparera sans doute avec plaisir la retenue & la modestie de nos Spectacles, avec la licence condamnable de ceux de nos voisins.

Nous parlerons de toutes les Pièces qu'on représente en Angleterre, qui viendront à notre connoissance, & plus particulièrement des nouvelles que des anciennes; mais les unes & les autres sont si peu connues en France, qu'on sera bien aisé d'en apprendre quelque chose.

*Le faux Ami*, Comédie Angloise. Dans cette Pièce, on voit une Dame sur le point d'être violée, sortir de son appartement, & se montrer dans un fort grand desordre aux spectateurs. Nous n'en connoissons pas l'Auteur.

*Le Van temeraire de Jephthé*. Le sujet de cette Comédie, ou plutôt de cette Farce, est tiré du Livre des Juges. Pour donner du sel à cette Histoire, c'est-à-dire du ridicule, on y a cousu sans aucun ordre les caracteres les plus bouffons; en sorte qu'on n'a guere vû de profanation aussi insolente, dit M. Colliers. La

*La Bergere fidelle* de Fletcher. Le bon sens & la modestie de cet Auteur lui ont attiré une approbation generale. Cette Piece est fort morale ; on y voit un rare exemple de chasteté. Mais l'auteur trouva de mauvais Juges lors de sa representation , elle tomba d'abord & fut sifflée avant qu'on eût achevé de la représenter. Ben-Johnson & Beaumont , deux Poètes, Anglois , la releverent dans leurs Vers , & le Public lui a rendu enfin la justice qu'elle merite.

Disons quelque chose des Auteurs Dramatiques de cette Nation : *Shakespear* passe pour le plus ancien. On jouë encore plusieurs de ses Pieces. Il avoit beaucoup de genie , peu d'art & fort peu de sçavoir. Dans ses Poèmes , souvent le Heros est enfant au premier Acte , & Barbon au dernier. La Scene est quelquefois en France , ensuite en Angleterre , & après en Espagne. Dans ces derniers tems , de bons Poètes ont retouché quelques Pieces de cet Auteur , & les ont produites sur le Theatre avec succès.

*Ben-Johnson* a composé des Tragedies & des Comedies qu'on jouë fort souvent. Il vivoit du tems de Charles I. Il est plus regulier & plus sçavant que *Shakespear*.

*Beaumont & Fletcher* sont deux Auteurs

F v qui

qui ont rimé de compagnie ; leurs Tragedies & Comedies , qu'on jouë encore tous les jours , paroissent sous ce double nom.

*Dryden* , le plus fameux Poëte pour le Theâtre que les Anglois ayent eu sous le Regne de Charles II. & qui est mort sous Guillaume III. a fait quantité de Tragedies & de Comedies qu'on revoit avec plaisir. C'est le plus correct pour le stile. Il est peu inventif, mais habile à s'approprier ce qu'il a pris ailleurs. Il est sujet à s'emporter grossièrement contre les François dans des Prologues , ou dans des Prefaces , quoiqu'il les pille visiblement & effrontément. Il s'enrichit aussi des dépouilles des Italiens & des Espagnols. En general on peut dire que les Anglois ont emprunté beaucoup de choses de ces derniers , principalement dans leurs Comedies , qui se ressentent du lieu de leur origine , car generalement parlant , elles ne sont pas fort regulieres , non plus que celles des Espagnols.

*Steel* , qui a été fait Chevalier par le Roy George , & qui vit encore , a composé plusieurs Comedies , qui sont rejouées assez souvent. Il pille quelquefois les François , mais sans les nommer. Le Menteur de Pierre Corneille lui a fourni une Piece dont il a changé le stile , & qu'il a fait  
imprimer

imprimer sans dire un mot de Corneille dans la Preface.

Quantité d'autres personnes encore en vie, ont fait des Pieces de Theatre, M. Cyber, Auteur fameux, M. Loichesley, M. Shadwell, Mlle. Manley, &c. Mais ils n'ont composé que peu de Pieces, ou la plupart de celles qu'ils ont composées ne se jouent plus.

Pour les Opera, il n'y en a point d'Anglois; ceux qu'on joue en Angleterre sont purement Italiens, & chantez presque entierement par des Italiens. Au mois de Juin 1719. le Roy d'Angleterre accorda des Lettres Patentes à plusieurs Seigneurs, pour établir une Compagnie Royale d'Academie de Musique par souscription. M. Hanndel, fameux Musicien, eut ordre du Lord Chambellan, de passer en France, en Allemagne, & en Italie, pour y engager les plus belles Voix & les meilleurs Instrumens. Les souscriptions ont monté à plus de 30. mille livres sterlin; le Roy donne encore mille livres sterlin par an pour l'entretien de cet Opera; cependant on ne croit pas qu'il puisse se soutenir, à cause des grands frais pour les representations, & plus encore des sommes exorbitantes qu'exigent les Acteurs & les Actrices qui ont quelques talens, & qu'on n'attire à Londres qu'à force d'argent.

Le tems des Opera n'est pas réglé. Les Anglois s'en dégoûtent par intervalle, & quelquefois tout d'un coup, après les avoir recherchez avec empressement. On n'y voit ni Danfes ni Chœurs. Pour la Comedie & la Tragedie, on les joue toute l'année, excepté deux ou trois mois de l'Eté, que tout le monde quitte la Ville pour aller à la Campagne. Pendant ce tems-là on ne laisse pas de donner une ou deux representations par Semaine, pour exercer les jeunes Acteurs & Actrices qui veulent se perfectionner.

Les Spectacles des Anglois, excepté leurs combats de Gladiateurs, dont nous parlerons une autre fois, sont les mêmes que les nôtres, Tragedie, Comedie, Opera & Marionettes.

On voit sur les Theâtres de Londres plusieurs bons Acteurs pour le Comique, qui jouent aussi dans le Tragique, mais ce n'est pas avec la même habileté. Cyber, Wills, Pinkethman, Dogel, Booth, excellent dans le Comique. Voilà pour les hommes. Les bonnes Actrices ne sont pas en si grand nombre, Olfield est presentement la meilleure. C'est une belle personne, mais on dit qu'elle est aussi coquette qu'elle est belle. Elle joue excellentement, à quelques distractions près. Une autre Actrice assez bonne, & qui d'ailleurs

d'ailleurs excelle dans la danse, c'est la femme de Booth, qu'en met au nombre des bons Acteurs.

Les places au Théâtre sont plus commodes à Londres qu'à Paris; le Parterre est en Amphithéâtre, où tout le monde est assis. Quelque fois le prix des places dans le Parterre est le même que celui qu'on donne pour les Loges; & alors il n'y a point de separation entre les Loges & le Parterre. On en use ainsi quand la Piece est nouvelle ou fort couruë, & qu'on est assuré que le prix extraordinaire n'empêchera pas que toutes les places ne soient remplies. Le prix est fixé à trente sols pour le Partere, & un écu pour les Loges. On donne aussi 30 sols à la premiere galerie : la seconde est remplie de Laquais qui ne payent rien.

Une chose assez particuliere en Angleterre, c'est que jamais aucune sorte de Comédiens n'a pû s'établir ni représenter à Bristol, Ville presque maritime, & la seconde du Royaume pour le Commerce; le Magistrat y tient severement la main. La raison qu'on allegue, c'est que les jeunes Négocians se gâteroient & donneroient tout leur temps aux Spectacles; on permet seulement qu'au temps de la grande Foire de Bristol, des Comédiens de Londres fassent construire une Loge dans une prairie, & hors de la

Jurisdiction

Jurisdiction du Magistrat, à peu près comme celles qu'on voit ici à la Foire Saint Germain pour les Danseurs de corde, où ils jouent toutes sortes de Pieces, &c.

Le Maître des *Revels*, ou Surintendant des menus plaisirs du Roy, a inspection sur tous les Spectacles. *Revels* vient de *Revelling*, réjouissances, ou divertissemens nocturnes, comme *Reveller* signifie un Baladin, un Danseur : *Torevel*, se réjouir pendant la nuit.

Les Pieces qu'on voit le plus souvent représentées sur les Théâtres de Londres, sont de Mrs Wicherley, Farguhar, des Chevaliers Steel & Vanbrugh, du Chevalier George Etherege ; de Johnson de Shadwel, de Belterfon, de Beaumont & Fletcher, du feu Duc de Buckingham, & de Coley Cyber, excellent Comique, qui joue lui-même dans ses Pieces.

Le Sr Betterton Comedien, a donné depuis peu la traduction du Mariage forcé de Moliere, sous le titre de *la Veuve amoureuse*, ou *la Femme libertine*, Comedie en Prose, qu'on a jouée avec applaudissement.



NOUVELLES



## NOUVELLES E'TRANGERES.

*De Constantinople, ce 3 Mars 1722.*

**O**N mande d'Alep que les Arabes n'ayant point reçu les cent mille ducats que le Grand Seigneur avoit promis de leur faire remettre ; ils ont arrêté & pillé la Caravane qui revenoit de la Mecque ; sur quoi le Bacha de la Province a été forcé de composer, & de leur donner cent cinquante mille écus pour la rançon de la Caravane, qu'ils ont laissé passer à cette dure condition, & qui est enfin arrivée à Alep : c'est la plus riche Caravane qui soit venue depuis dix ans.

On a terminé absolument le differend occasionné par l'incendie du Vaisseau des Dulcignotes, qui fut brûlé l'année passée à Venise avec tout son équipage.

Les Ministres de la Porte ont donné un grand repas à l'Ambassadeur de Perse. La Peste continuë violemment dans cette Ville ; malgré ce fleau on presse vivement les préparatifs de guerre par mer & par terre, sans pourtant qu'on en penetre encore la destination. On prepare un train d'artillerie de cent vingt pieces de canon, avec

avec une quantité très considérable de mortiers, de bombes, de boulets, &c.

*De Moscou le 4 Mars 1722.*

**L**E Czar est parti depuis quelques jours pour les bains d'Olonitz, après avoir réitéré au Duc d'Holstein les assurances de sa protection, & lui avoir promis de la faire éclater incessamment par des témoignages efficaces.

Le 21 Fevrier a été remarquable par le concours des premiers Officiers des Troupes du Czar, des Officiers Subalternes, des Magistrats des differends Tribunaux, & des principaux Habitans de la Ville, qui se rendirent en foule à l'Eglise du Château, pour obéir à l'ordre qui leur avoit été notifié la veille au son des Trompettes: Quand ils furent assemblés on leur distribua un Memoire imprimé, contenant les intentions de leur Souverain, qui desiroit que chacun d'eux signât de sa main une promesse d'approuver le Successeur que Sa Majesté Czarienne nommera au Gouvernement de ses Etats, & de le reconnoître pour Souverain & legitime heritier de la Couronné de Russie, s'obligeant encore à consentir que le droit Romain regle seul dorénavant la succession des Particuliers, & que chaque pere ait le pouvoir de se choisir

choisir pour heritier celui de ses enfans qui lui montrera plus de merite , sans qu'il puisse être gêné dans ses dispositions testamentaires par le droit de primogeniture.

On a commencé d'abord les signatures de ce Memoire , & quelques Officiers des Gardes du Czar sont partis pour aller les notifier aux Habitans des Provinces , & recevoir leurs souscriptions.

On mande de Petersbourg que le Prince Menzicof , après avoir assemblé les principaux Officiers de terre & de mer , & leur avoir communiqué les projets du Czar , & leur avoir en même-temps donné leurs instructions , les a fait partir la plupart le lendemain , les uns pour Revel , les autres pour Riga & pour Smolensko. On ne sçait pas cependant quels sont les Ordres qu'ils vont executer. Les Officiers d'Artillerie doivent faire partir incessamment pour Riga plusieurs pieces de campagne de bronze , fonduës depuis peu. On travaille même avec une très grande diligence dans les Ports de Cronstot & de Revel , à équiper les Vaisseaux qui y ont été distribués depuis la Paix. Les Magasins de Riga sont entierement remplis.

On a publié à Petersbourg une Ordonnance du Czar , qui enjoint à tous ses Sujets de signer l'Acte de la succession à la Couronne , & on assure que tous les Nobles

bles des différentes Provinces de la domination de Sa Majesté Czarienne, ont reçu ordre de se rendre à Moscou avant la fin du mois de Mars, sous peine de mort & de confiscation de leurs biens. Les Gentilshommes d'Astracan & de la Sibirie ont été exceptez de cette loy generale.

Le Czar a envoyé à Petersbourg un Memoire contenant les raisons qui l'ont porté à choisir un Successeur capable d'exécuter ses projets ; il l'autorise du témoignage des Saintes Ecritures, & se reserve la faculté de faire dans la suite un second choix si le premier ne répond pas à son attente. Les Moscovites sont si persuadés de la sagesse & des bonnes intentions de leur Souverain, qu'ils signent le formulaire exigé avec un empressement extrême.



#### RELATION DES DIVERTISSEMENTS *du Carnaval de Moscou.*

**L**es courses de Traîneaux si communs dans la Moscovie, sont ordinairement les plaisirs du Carnaval. Ces voitures servent aux Masques de Moscou, de même que les Carrosses servent à ceux de Paris. La presence du Czar dans la Capitale de la Russie a augmenté l'agrément des fêtes qui s'y sont données. On n'y avoit jamais  
rien

rien vû de pareil à celle que Sa Majesté Czarienne a célébrée dans le dernier Carnaval : les Traîneaux disposés pour la course représentoient une Armée navale , ornée de symboles & d'attributs differens. On y compta plus de soixante de ces Traîneaux parés & caracterisés au goût de leur Maître. Voici l'ordre qu'ils ont tenu dans la Marche.

Le Char de Baccus , tiré par six jeunes Ours , suivi de *Vitaschi* Bouffon du Czar , précédoit un autre Char Comique , traîné par quatre Cochons , & un Circassien , traîné par dix gros Chiens. Ensuite paroissoient les Aides de Camp du *Knez-Pope* , au nombre de six en habits de ceremonie , montés sur des Bœufs scellés & bridés ; le grand Char du *Knez-Pope* , soy disant Patriarche , où il étoit assis sur un Thrône , accompagné de ses Elus. Sur le devant du Char , le vieux Silene , nourricier de Baccus , étoit monté sur un tonneau. Le *Knez-Cesar* , c'est-à-dire l'emblème du Roy de Russie , paroissoit ensuite orné de la Couronne Royale , & accompagné de deux Ours.

Un Char en forme de coquille portoit Neptune armé de son Trident , & suivi de deux Tritons.

La Fregate du Czar guidée par le Char de Neptune , étonnoit par sa grandeur :  
elle

elle étoit de deux ponts , de trente pieds de longueur , & montée de trente-deux piéces de canon , avec trois mats & tous ses agrez ; seize chevaux seulement tiroient cette vaste machine. Le Czar qui la commandoit representoit le Capitaine du Vaisseau , vêtu en Marin.

A la suite de la Fregate on voyoit un grand serpent de mer ; long de cent pieds ; sa queue composée de vingt-quatre petits Traîneaux portoit differents peuples.

La Czarine habillée en Païsane de Frise , montoit une grande Barque dorée , & toute garnie de glaces.

Une autre Barque portoit le Prince Menzicof , déguisé en Abbé , de même que toute sa suite.

La Princesse Menzicof avec sa suite , vêtue à l'Espagnole , occupoit une troisième Barque.

Le Comte Apraxin , Amiral en habit de Bourgmaistre de Hambourg , montoit une fregate armée en course.

Le Duc de Holstein accompagné de Musiciens & d'une troupe habillée en Payfans de Holstein remplissoit une grande Chaloupe.

On remarquoit ensuite toutes les Chaloupes des Ministres étrangers , accompagnés de leurs Domestiques à cheval & en *Domino*.

Et

Et enfin le Char du Prince de Moldavie, où il étoit assis sous un Baldachin , & habillé en Turc. Il est impossible de circonscancier exactement le détail varié de cette marche pompeuse & comique. On y pouvoit distinguer les habillemens des deux sexes de toutes les Nations du Monde. Le Grand Chancelier étoit à la tête des Masques Polonois. M. de Tolstoj conduisoit la Mascarade Turque ; M. Scaphiross menoit les Chanoines d'Allemagne.

Tout cet agreable cortege s'assembla le 10 Fevrier chez le Prince Menzicof, & de là se rendit à la Maison de Campagne de la Princesse Militinska, Georgienne d'origine. On y passa la nuit dans les plaisirs.

Le 11, leurs Majestez Czariennes firent leur entrée dans Moscou avec une magnificence surprenante ; & le 12, on se rendit l'après-midi au Fauxbourg de *Taver*, où l'on forma deux files au Cours, qui dura jusqu'à la nuit. Le 13, on s'assembla dans une des Maisons de Campagne du Czar ; mais les neiges excessives qui tomberent, furent un obstacle pour les Courtes, & non pour le beau Bal que le Prince Menzicof donna chez lui le même soir. Après ce Bal superbe & nombreux, le Duc de Holstein régala leurs Majestez Czariennes, & les Masques de leur suite.

Le

Le 14, on fit une promenade autour de la *Stabode* Allemande, d'où l'on se rendit à *Brebrezenski*; la feste de la Princesse Anne y fut celebrée, il s'y donna un grand festin, qui fut couronné par un tres-beau Feu d'artifice.

Le 15, on s'assembla une seconde fois au Fauxbourg de Twer, où il se forma encore un Cours; ensuite tout le Cortège s'étant rendu à *Czoriscafont*, y fut regalé splendidement par le Czar. Cette feste fut la dernière, & finit par un grand Feu d'artifice. Rien n'a plus frappé dans ces différentes Courses, que la dexterité qui faisoit tourner agilement la grande Fregate que monroit Sa Majesté Czarienne. On a compté plus de mille Masques dans ces pompeux & reïterez Divertissemens. La Czarine changea d'habit le deuxième jour, & parut en Amazone avec les Dames de son Cortège particulier: ses Cavaliers étoient en habits de Matelots, & manœuvroient dans sa Barque. Enfin on n'a jamais vû dans Moscou de festes si bien entendues & si nombreuses.

*De Stokolm, ce 26 Mars 1722.*

**L**E Roy arriva le 10 Mars en cette Ville au bruit d'une Salve generale de l'Artillerie, & le lendemain matin Sa Majesté

été a donné audience à M. Bertuchef , Envoyé du Czar , qui depuis quelques jours a visité tous les Ministres étrangers , excepté celui du Roy de la Grande Bretagne.

Le Major General Corin , qui commande les Troupes Suedoises dans la Finlande , a écrit que les Moscovites n'y ont point construit de Fortereſſes , comme le bruit en avoit couru : les Etats de ce Duché ont promis de fournir des fonds pour l'entretien de trois mille hommes qu'ils demandent de surcroit pour la garde du Pays. La maladie des Bestiaux interrompt ici le Commerce avec les habitans des Provinces , quoiqu'elle ne soit pas de nature à se communiquer aux hommes ; mais la crainte l'emporte sur l'experience.

Il a été offert des sommes considerables par quelques Marchands Hollandois , pour obtenir la Ferme des Mines de Cuivre de ce Royaume. Les Negocians Suedois sollicitent vivement pour faire refuser ces propositions , & se flattent qu'on n'abandonnera pas à des Etrangers des profits qui peuvent tourner à l'avantage des Sujets du Roy.

La convocation des Etats est toujours instamment demandée par les Payſans du plat pays ; mais les Senateurs s'efforcent de la retarder , & souhaiteroient voir avant cette convocation , la succession au Trône assez

assez bien réglée , pour ne pas apprehender de nouveaux troubles.

On a publié le 11 Mars , une interprétation du Placard qui fut publié le 14 Décembre dernier , pour prevenir la communication du mal contagieux , & en consequence les Bâtimens qui viendront de la Mediteſſranée , & les Vaiſſeaux François qui ſortiront des Ports de l'Océan , & qui ne ſeront pas chargez de Marchandiſes ſuſpectes , ſeront obligez ſeulement de toucher au lieu désigné pour la quarantaine , afin d'y faire examiner leurs Certificats de ſanté , & ils pourront ensuite continuer leur route vers les Ports de Suede où ils auront ordre de ſe rendre.

*De Coppenhague ce 1 Avril 1722.*

**O**N publia le 14 Mars une Ordonnance du Roy , qui revoque celle de l'année 1717 , défendant de faire ſortir du Pays aucunes des denrées qui ſervent à la nourriture. On dit que Sa Maieſté Daſnoïſe fait équiper inceſſamment ſeize Vaiſſeaux de guerre , trois Fregates , dix Galeres & quatre Prames. Les Commiſſaires du Roy nommez pour regler avec les Commiſſaires Suedois les differends des Négocians des deux Nations , doivent bientôt arriver de Helſimbourg à Elſeneur ,  
pour

pour y continuer leurs Conferences. M. Viebe Viceroy de Norvege doit s'y rendre dans quinze jours au plûtard, & la Fre-gate qui doit porter dans ce Royaume ses bagages, sera preste à mettre à la voile vers la fin de la semaine.

On continue vivement l'armement de la Flote; on a revôqué la Declaration qui avoit permis de faire sortir du Royaume le Porc salé, les Beurres, & les autres den-rées du Pays, pour en faciliter l'achat aux Munitionnaires du Roy.

On parle d'un mariage de la Princesse Charlotte - Amelie fille du Roy, avec un Prince d'Allemagne, qu'on ne nomme pas encore.

*De Hambourg ce 4 Avril 1722.*

**L**A Bourgeoisie s'est assemblée le 28 Mars, pour deliberer sur l'achat de l'Hôtel du feu Baron de Gorts, qui doit servir dorénavant à loger les Ministres de l'Empereur. M. le Comte de Mestels son Plenipotentiaire dans la Basse-Saxe, a loué cet Hôtel, jusqu'à ce que l'affaire soit reglée diffinitivement. L'Assemblée dura jusqu'à huit heures du soir, & il fut re-solu à la pluralité des voix qu'on rétabli-roit l'ancien Hôtel Imperial, tel qu'il étoit autrefois.

G On

On écrit de Postdam, que le Roy de Prusse avoit été attaqué d'une colique tres-dangereuse, dont il étoit heureusement guéri.

Le Prince George de Hesse-Cassel est arrivé le 20 Mars à Berlin, & les lettres de Dresde, disent que le Roy de Pologne, qui a été dangereusement malade, se porte un peu mieux.

*De Dresde, ce 29 Mars 1722.*

**L**E 6. Mars le Roy de Pologne fit faire en sa presence l'essay du secret qu'un Particulier d'Ausbourg a trouvé pour éteindre en fort peu de tems les Incendies, & l'experience réussit trois fois de suite, aussi parfaitement qu'on pouvoit le souhaiter. Le lendemain de ces épreuves Sa Majesté se trouva attaquée d'un grand rhume, accompagné d'une oppression assez violente, on fut contraint de la faire saigner promptement, cependant les Medecins lui promettent une prompte guerison. On mande de Warsovie que M. Santini, Nonce du Pape en Pologne, y est arrivé le 9 Mars; il a été complimenté par les Grands du Royaume, & par les Senateurs. On mande encore que le Commandant Moscovite de Kiovie a reçu ordre de rendre à la Republique les Canons de fonte qui sont dans  
cette

cette Place , & qui ont été enlevez à la Pologne pendant les dernieres guerres ; les Commissaires nommés pour la reception de cette Artillerie sont prests à partir. Le Resident du Czar assure la Republique qu'elle ne doit prendre aucun ombrage du passage des troupes Russiennes par les Frontieres de ce Royaume , & que la discipline y seroit très-severement maintenüe.

On apprend par les derniers Lettres de Podolie , que les Turcs ne faisoient point encore de mouvemens dignes d'attention ; cependant le Bacha de Chocni a tenu un Conseil de Guerre extraordinaire à l'occasion de quelques dépêches arrivées de Constantinople , & le lendemain de ce Conseil il a fait partir un grand nombre de bœufs pour conduire sur les bords du Niester l'artillerie qu'il attend de Constantinople. Les mêmes avis portent qu'il a fait visiter les fortifications de Chocni , & qu'ensuite conseillé par deux Ingenieurs il a résolu de creuser un Canal près de la Ville pour servir de décharge aux eaux du Niester , & prévenir les dommages frequens que causent les inondations de cette Riviere.

On mande de Warsovie que le nouveau Nonce du Pape a ouvert depuis quelques jours le Tribunal de la Nonciature , qui étoit demeuré fermé depuis le premier

G ij      Octobre

Octobre dernier , jour du trépas de M. Archinto son predecesseur.

L'Evêque de Luko pourroit bien par son zèle ramener de nouveaux troubles dans le Royaume , il a chassé les Moscovites des Eglises qu'ils possédoient dans Pinsko , Ville de la Polesie en Lithuanie, & cela malgré les representations des Grands & de la Noblesse du Pays.

*De Vienne , ce 29 Mars 1722.*

**O**N écrit de Palerme en Sicile que le feu ayant pris dans une Tour qui servoit de magasin à Poudre , elle sauta en l'air , & ruina quelques maisons voisines ; le lendemain on visita l'éboulement, d'où l'on tira parmi un grand nombre de morts , quelques personnes encore en vie qui sont rechapées d'un si grand péril.

Le 12 Mars , on baptisa dans l'Eglise des Religieux Conventuels de l'Ordre de S. François un Juif de Bamberg, il fut tenu sur les Fonts par le Prince & la Princesse de Schwartzemberg ; une fille de ce Juif âgée de dix huit mois , fut batisée le lendemain. Ce nouveau Converti meditoit depuis long-tems cette action salutaire , il avoit reflechi pendant plusieurs années sur les erreurs du Talmud & ses reflexions avoient été devinées par la Sinagogue.

Pour

Pour empêcher, ou du moins reculer l'effet de son intention, les Juifs lui avoient enlevé la femme & son fils; après une recherche de quatre années il les a enfin retrouvés en Hongrie, où ils se sont tous fait instruire des Myſteres de la Foy, & sont entrés dans l'Eglise Catholique.

On est inquiet dans cette Ville des mouvemens extraordinaires que font les Turcs, & l'Empereur a ordonné de grands magasins de grains sur la Frontiere de la Hongrie.

On a fourni 360 chevaux aux Officiers du Regiment de Lotkowits, & vingt-six pour celui de Palfi. Et on a donné ordre d'acheter treize mille chevaux pour remonter la Cavalerie.

M. le Comte d'Armoison, Ministre de Lorraine; se prepare à partir incessamment pour aller prendre possession du Duché de Teschen en Sileſie, que l'Empereur a cédé au Duc de Lorraine pour équivalent des sommes qu'il lui doit.

*De Londres, ce 10 Avril 1722.*

**O**N publia le 24 Fevrier la Proclamation du Roy pour l'élection d'un nouveau Parlement. Le Grand Chancelier d'Angleterre a fait partir ses ordres pour convoquer l'assemblée de ceux qui ont voix

G iij dans

dans les élections. Ces ordres sont datés du 25 Mars , & doivent expirer au 21 May prochain. On ne croit pas que Sa Majesté Britanique fasse son voyage d'Allemagne , quoique résolu , qu'après que le nouveau Parlement aura été assemblé , & que l'Orateur de la Chambre des Communes aura été nommé.

Le 28 Mars , Fête de Saint Patrice , Patron d'Irlande , le Roy , le Prince & la Princesse de Gales & les jeunes Princesses porteront la Croix brodée , que la coutume prescrit ce jour-là. La Cavalcade qui se fait ordinairement pour l'élection des Membres que la Ville & liberté de Westminster a droit de nommer en Parlement occupa toute la Ville. Le 31 Mars M. Hutcheson & M. Cotton du parti des Toris , passerent par les principales rues du Quartier de Westminster , à la tête de trois ou quatre mille hommes , tant à pied qu'à cheval, précédés de Trompettes & de Timbales, & au bruit des acclamations du Peuple. L'avantgarde de cette Troupe étoit composée de plusieurs Bateliers , portants sur leurs épaules un Bateau, où un Marinier ramoit , signifiant par là leur opposition formée contre le Bill qui avoit été dressé pour bâtir un Pont sur la Tamise auprès de Withehal. M. le Chevalier Cross & M. Lownds passerent dans  
les

les mêmes ruës à la tête du parti opposé , qui quoique plus nombreux que les autres , fut insulté dans toutes les ruës par le Peuple , & même devant le Palais du Prince & de la Princesse de Galles. Quand les deux Cavalcades se trouverent en presence dans la Place de Tuttlefields , la populace des deux partis prit querelle & se battit ; le trouble fut si grand pendant le reste de la journée , que le Grand Bailly ne put recueillir les voix , & fut obligé de remettre au lendemain premier Avril l'Assemblée des Votans ; mais la confusion recommença avec tant d'opiniâtreté , qu'il y eut un second combat , qui empêcha encore l'élection.

Cependant cette élection s'est faite enfin le 7 Avril , & Mrs Hutcheson & Cotton du parti des Toris ont été élus & proclamés suivant l'usage. On prétend que le Chevalier Cross & M. Lownds ont résolu de se pourvoir au nouveau Parlement contre cette élection , qui n'a pas été juridique , à cause des violences du parti opposé. La Cavalcade des Membres du Fauxbourg de Southwarck situé de l'autre côté de la Tamise , se fit le 8 Avril dans les Prés de S. Georges. M. le Colonel Meggot , M. Edmond Halsey , M. Samuel Ruch & M. le Chevalier Fisher Tenchen sont les quatre qui se présentent

G iiij. pour

pour être élus ; le desordre causé par la canaille de ce Quartier , qui en est fort rempli , ainsi que de Banqueroutiers , a retardé l'élection.

*De la Haye , ce 14 Avril 1722.*

**T**ous les Moscovites qui se trouvent actuellement dans ce Pays, se sont rendus à l'Hôtel de M. le Prince de Kourakin Ambassadeur de Sa Majesté Czarienne , & ont signé le Formulaire touchant le Règlement de la succession.

M. le Comte de Toroca Ambassadeur de Portugal , & Plenipotentiaire au Congrès de Cambray , a conféré amplement avec les Deputez des Etats Generaux au sujet des cent mille florins que la Republique doit au Roy de Portugal, il souhaite les recevoir avant de se rendre au Congrès.

Un Vieillard , qui à la fin de Mars eut cent douze ans accomplis , vint à pied le 19 de Risswik à la Haye toucher la pension qu'il reçoit tous les ans des Etats de Hollande , il est encore aussi droit & aussi bien sur ses jambes qu'un homme de cinquante ans.

M. Preiff, Ministre du Roy de Suede , & M. le Baron de Ulner , Envoyé de l'Electeur Palatin , demandent aussi des sommes qui sont dûes à leurs Princes par la Republique.

Republique. Les Etats de Hollande & de Westphrife se rassemblèrent le 27 Mars, & se séparèrent le 4 Avril.

Les Lettres de Cambray marquent que Milord Polwart, l'un des Ambassadeurs Plenipotentiaires d'Angleterre, y étoit arrivé de Paris le 27 Mars, & que Milord Wilwort qui revient de la Cour du Roy de Prusse, étoit aussi attendu à Cambray, où il va en qualité d'Ambassadeur Plenipotentiaire de Sa Majesté Britanique.

Le 8 Avril, M. le Prince de Kourakin Ambassadeur Extraordinaire du Czar, fut en longue conference avec les Principaux du Conseil d'Etat, au sujet des nouveaux titres que veut prendre Sa Majesté Czarienne.

*De Rome, ce 25 Mars 1722.*

**D**On Carlo de Conti Prince de Poli, neveu de Sa Sainteté, alla le 4 Mars avec un cortege magnifique chez le Cardinal Pamphile, qui en qualité de Grand Prieur de Rome, le reçut Chevalier de Malthe, & lui donna la Croix au nom du Grand Maître. On assure que la restitution de *Comachio*, est en terme d'accommodement, & qu'on n'est plus arrêté que par les formalitez.

Le 10 Mars, l'Ambassadeur de la Re-  
G v publique

publique de Venise, fit part à Sa Sainteté des avis qu'il avoit reçûs d'Otrante au sujet des forces Navales que preparent les Turcs ; après cette audience il visita les Cardinaux Conti & de Sainte Agnés. Le Ceremonial de l'entrée du Bailly Spinola Ambassadeur de la Religion de Malte, a occasionné plusieurs Congregations. On n'avoit point vû à Rome d'Entrée d'Ambassadeur de Malte depuis le Pontificat de Clement IX. à qui la Religion de Malte envoya le Grand Prieur de Bohême. Le 15. M. le Bailly Spinola fit son entrée à cheval comme Ambassadeur d'obéissance. Il fut reçu à la Porte *del Popolo* par M. l'Abbé *del Giudice*, Majordome du Pape, avec une Compagnie de Chevaux-Legers, & un détachement des Cent Suisses de la garde qui escorteient l'Ambassadeur ; il marcha entre M. Caraffa Evêque Assistant, & M. le Majordome, qui furent precedés de quarante Cavaliers, montés sur des chevaux superbement harnachez, & suivis des Gentilshommes des Cardinaux. Quoiqu'on eût discuté avec attention tous les incidens qui pouvoient arriver pendant la marche, on ne les prévint pas tous. Les gens de M. le Cardinal d'Althan pretendirent le pas sur ceux des autres Cardinaux, à cause du caractère de Ministre qui distingue leur Maître. La dispute dura long-

long-tems , & cependant ne changea rien à l'ordre arrêté , mais elle retarda la ceremonie , & fut cause que l'Ambassadeur n'entra dans son Palais qu'aux flambeaux. On croit que les differens de Sa Sainteté & du Roy de Sardaigne sont accommodés.

M. l'Abbé Silva , Envoyé Extraordinaire du Roy de Portugal , a reçu avis de la perte d'un Vaisseau revenant de la Chine , chargé de deux Paquets de M. Mezzabarba , Vicaire Apostolique , l'un pour le Pape , & l'autre pour le Sacré College , & qui apportoit aussi de riches presens que l'Empereur de la Chlne envoyoit à Sa Sainteté.

Le 15 Mars le Pape benit la Rose d'or , avec les ceremonies ordinaires.

Le 18 , on transporta le Corps de Clement XI. dans la Chapelle de la Pieté , qui sert au Chapitre de S. Pierre pour les fonctions Canoniales. Cette Ceremonie se fit avec une dignité Chrétienne , par les soins des Cardinaux Annibal & Alexandre Albani neveux du defunt Pape , tous les Chanoines y assisterent , & à la fin de l'Office M. le Cardinal Annibal Albani leur distribua à chacun un Recueil manuscrit des Discours prononcés par son Oncle dans les Consistoires qu'il a tenus pendant son Pontificat. Le 20 , le Service solennel pour le repos de l'ame de ce

G vj Souverain

Souverain Pontife fut célébré dans l'Eglise de S. Pierre, tout le Sacré College y assista. Le Corps fut mis dans le Caveau que le dèffant avoit destiné & fait bâtir pour sa sepulture, & suivant son ordre on ne lui mit que cette Inscription: *Hic jacet Joannes Franciscus Albani.*

*De Florence ce 25 Mars 1722.*

**L**E Duc de Lorraine a écrit une Lettre très belle au Grand Duc, au sujet de ses prétentions sur le Montferrat, & la Republique de Luques a déclaré qu'elle ne vouloit point entrer dans les differens qui pouroient survenir en Italie, & cela relativement à la protection qui lui est accordée par l'Empereur.

Le Grand Duc tient des Conseils très souvent, & a fait munir toutes les Places Maritimes de son Etat; cependant l'Empereur l'a assuré qu'il ne pensoit point à troubler la tranquillité de la Toscane & le repos d'un Prince qu'il considère par ses vertus & par son grand âge. On dit aussi que plusieurs familles de Pise & de Sienne, exilées depuis long-temps, ont obtenu par l'intercession du Senat la liberté de retourner dans leur Patrie, & de rentrer dans la possession de leurs biens réunis au Domaine. On tient pour certain que  
les

les Magistrats de Crémone & de Mantoue ont défendu sous peine de mort de faire sortir hors du païs les grains, les vins, & les autres denrées.

M. Americ Vesputi & sa nouvelle épouse, qui est de la noble famille de Panichi, ont reçu à Florence tous les honneurs imaginables, & a été gratifié par le Grand Duc d'une pension considérable qui passera à ses enfans mâles à perpétuité, en considération de la naissance de M. Vesputi, qui descend du fameux Americ Vesputi, qui a fait la découverte des côtes Meridionales de l'Amerique en 1447. & qui a donné son nom à cette partie du Monde, titre qui le rendra immortel.

Les trois Princes de Bavière qui sont actuellement à Florence *incognito*, alleront le 17 Mars saluer le Grand Duc, qui les reçut avec les plus vives marques d'affection : Il les regala superbement le 18, & leur donna ensuite le spectacle d'un combat de Lions. On croit qu'ils feront quelque séjour en cette Ville, & qu'ensuite ils iront à Pise & à Livorne.

*De Turin ce 4 Avril 1722.*

LE Roy de Sardaigne, la Reine & le Prince de Piémont sont partis le 11 Mars au matin pour se rendre à Verceil ;  
ils

ils étoient accompagnés d'une Noblesse brillante & nombreuse ; ils vont y recevoir la Princeesse de Sultsbaek qui est arrivée à Brescia le même jour dans une Calèche à six chevaux , suivie de 5 Carrosses à 4 chevaux. M. le Marquis *Pietro Martinengo* donna à souper à cette Princeesse le soir du jour de son arrivée , & la regala ensuite d'une belle serenade ; le repas se fit en public : le lendemain M. le Comte *Curzio Martinengo*, escorté de treize carrosses à six chevaux , alla la complimenter ; la Princeesse lui répondit fort gracieusement. Quelques heures après elle se remit en chemin , & prit la route de *Cavarnago*, où elle arriva le 12 , où elle descendit chez M. le Comte *Martinengo*. Il faut observer que cette Princeesse a été accompagnée par quarante Nobles Venitiens durant son séjour dans les Etats de la Republique de Venise , & que M. le Marquis de *Martinengo* l'a reçûe magnifiquement dans deux ou trois de ses Maisons dans le Brescian , dont les Jardins étoient illuminez & ornés d'Inscriptions & de Devises : il avoit joint à ces Spectacles brillans , les charmes de l'harmonie , & donné des concerts composez des meilleures voix , qu'il avoit fait venir exprès de Venise. On avoit aussi représenté devant la Princeesse un Opera Pastoral. Dès qu'elle fut arrivée à *Cavernago*,

*ago*, elle fut complimentée par M. le Comte Baldiani de Belgiojoso, au nom de M. le Comte de Colloredo Gouverneur, qui lui fit en même-temps offrir un Bucentaure pour faire par eau le voyage depuis Vaprio jusques auprès de Milan; elle accepta l'offre & s'embarqua sur le Bucentaure, où on lui servit un dîner magnifique: elle partit ensuite avec sa Cour, précédée d'un Batteau couvert rempli d'excellens Musiciens, qui abrègerent le chemin par l'agrément de leurs concerts. Elle débarqua à deux lieues de Milan, & fut reçûe par M. le Chevalier Visconti & le Chancelier son frere, & complimentée par Mr le Comte Colloredo, qui la mena jusqu'à son Carrosse, où étant montée, elle prit la route de *Corfica*. Quand la Princesse passa devant la Citadelle de Milan, elle fut saluée d'une triple salve de toute l'artillerie, & la Garnison se trouva sous les armes. M. le Marquis d'Adda la reçut, & la complimenta à *Corfica*. Elle partit le lendemain pour Novare, où elle fut traitée avec somptuosité par les Chanoines Reguliers de Saint Jean de Latran; ensuite elle continua sa route du côté de Verceil, & étant sur la frontiere du Milanés, M. le Comte de Belgiojoso prit congé d'elle, & en reçut en don un fort beau diamant.

Dès

Dès que la Princesse fut arrivée à Vercel, près de la barrière, le Prince de Piémont alla à cheval audevant d'elle, accompagné de cent vingt-quatre Gentilhommes, & d'un Détachement de Gardes à cheval. Le ceremonial ne les occupa pas longtemps, la Princesse baïsa les mains du Prince, & le Prince baïsa la Princesse au front; ils monterent ensuite en carrosse, & se rendirent à Vercel, où leurs Majestez reçurent leur belle-fille avec les démonstrations de joye les plus vives & les plus sinceres. Ils souperent tous en public, & doivent se rendre ensemble à Turin, où on a fait des preparatifs extraordinaires pour les recevoir.

*De Lisbonne, ce 15 Mars 1722.*

**L**A Flote destinée pour la Baye de tous les Saints, & le Vaisseau qui doit aller aux Indes Orientales, partiront à la fin de Mars.

Le Roy a fait une nouvelle Ordonnance pour les gens de guerre de son Royaume, qui marque également sa penetration & sa justice. Sa Majesté a d'abord examiné les anciens Decrets des Rois ses predecesseurs, touchant l'employ & la distribution des finances destinées au payement des gages des Officiers, du Prest des Soldats, à l'entretien

l'entretien des Magasins, des Munitions de guerre & de bouche, à celui des Hôpitaux des Provinces, & aux reparations des Fortifications. Elle a aperçu les abus introduits dans cette Regie, & pour les reformer elle a ordonné & réglé que les deniers provenans des impositions qui se levent dans son Royaume, seront distribués en six caisses principales, pour estre ensuite répartis entre les Tresoriers de chaque Ville où il y aura des Troupes en Garnison ou en Quartier; Que les Officiers & Soldats toucheront leur paye tous les deux mois regulierement: Que les malades qui ne se pourront pas trouver aux Revuës des Commissaires, la recevront dans les Hôpitaux, ou chez eux, s'ils s'y sont retirez: Que l'on mettra en dépost les appointemens de ceux qui seront employez au dehors pour le service de Sa Majesté: Que tout Officier ou Soldat qui s'absentera, quoi qu'avec un congé, n'aura point de paye pendant tout le temps de son absence: Que ceux qui s'absenteront sans permission, seront punis suivant la rigueur des Ordonnances de la Guerre: Que les Entrepreneurs & Munitionnaires des Troupes seront obligez de faire dorénavant chaque Ration de bled froment du poids de trois livres & demie; celle de seigle du poids cinq livres, & celle qui sera mêlée de seigle

gle & de millet du poids de six livres : Et enfin que les habits, linge & chapeaux des Soldats seront tirés des fabriques du Royaume, Sa Majesté faisant expresse deffenses d'en tirer des Pays étrangers.

Le 3 Mars la Flote du Rio de Janeiro entra dans le Port de cette Ville, au nombre de quinze Bâtimens Marchands, escortez par deux Vaisseaux de guerre. Dom Pedro d'Alinceda Comte d'Assumar, Gouverneur de la Province des Mines, est arrivé sur l'un de ces Vaisseaux. On commence à décharger les Marchandises apportées par cette Flote.

On a fait une deffense expresse aux Officiers & aux Soldats de faire aucun commerce de Tabac, sous peine de prison & de banissement. La punition de quelques contrevenans a si fort intimidé le reste, qu'ils ont brûlé ce qu'ils avoient de Tabac étranger, tant en poudre qu'en feuilles.

*De Madrid ce 31 Mars 1722.*

**L**E Marquis de Grimaldo Secrétaire d'Etat, écrivit le 26 Février dernier à M. Colsters Ambassadeur des Etats Generaux, que Sa Majesté Catholique étant informée des précautions de la République contre le mal contagieux, Elle auroit ordonné que les Vaisseaux Hollandois

dois qui entreroient dorénavant dans les Ports d'Espagne , munis de Certificats de Santé , ne seroient obligez qu'à vingt jours de quarantaine ; mais comme les Bâtimens Genoïs sont traitez plus favorablement , quoy que plus exposés à la communication de cette maladie , l'Ambassadeur d'Hollande demande la reduction de cette quarantaine à dix jours , par le Memoire qu'il a présenté le 2 Mars.

Le 21 Mars M. le Duc de Saint Simon Ambassadeur extraordinaire du Roy Très-Chretien , eut son audience de congé de Sa Ma<sup>esté</sup> Catholique , il se dispose à retourner bien tôt en France.

On a tenu plusieurs Conseils à l'occasion des grands armemens que font les Regences d'Alger , de Tunis & de Tripoli. On craint quelque entreprise sur les côtes d'Espagne , & pour se precautionner contre ces Corsaires , on a resolu d'armer cinq Vaisseaux de guerre , cinq Fregates & dix Galeres , dont on formera une Escadre au Printemps prochain.

On apprend de Cadix que deux Vaisseaux de guerre doivent partir incessamment pour la nouvelle Espagne , & y porter le vif-argent necessaire aux mines d'or & d'argent du pays , avec la Bulle du Jubilé universel que le Pape a accordé au sujet de son exaltation au Pontificat.

On

On mande de Malaga que les côtes d'Espagne dans la Mediteranée, sont toujours exposées aux insultes des Corsaires Algeriens.

Le Roy Catholique ayant nommé dès le 21 Septembre dernier le Marquis de Maulevrier, Ambassadeur de France, Chevalier de la Toison d'or, & n'ayant pû dès lors faire la ceremonie de lui mettre le Collier, parce qu'il est prohibé par les Statuts de cet Ordre de le donner à d'autres Chevaliers revêtus de quelque Ordre que ce soit, le Marquis de Maulevrier étant Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, sans dispenses de Rome, ordonna au Cardinal Aquaviva, chargé de ses affaires auprès de Sa Sainteté, de solliciter incessamment cette dispense, laquelle arriva le Lundi 23 Mars de la presente année 1722; le Marquis de Maulevrier eut l'honneur de recevoir le Colier de la main du Roy Catholique, entre midi & une heure, dans le Palais du Buen Retiro.

Dans une des Salles de ce Palais on avoit placé une table avec un tapis de velours cramoisi brodé d'or, sur laquelle étoit un coussin blanc aussi brodé d'or, avec le Livre de l'Evangile, & par dessus un Crucifix: à côté de cette table il y avoit un fauteuil, & un carreau au pied; aux deux côtez deux bancs couverts de tapis,

tapis , formant un quarré qui étoit terminé par un banc sans tapis.

Le Roy Catholique se rendit dans ladite Salle sur le midy & demi , suivi de Mgr le Prince des Asturies , du Duc d'Escalonna , du Comte de Lesmos , du Marquis de Lede , du Marquis de Castel Rodrigo , du Duc de Bournonville , du Duc d'Albuquerque , du Duc de Popoli , du Duc de Leria , du Marquis de Caylus , de Dom Lelio Caraffa , & de tous les Chevaliers de l'Ordre nommés pour le Chapitre , accompagnés du Marquis de Grimaldo Chancelier , & du Comte de Capilla Greffier de l'Ordre.

Le Roy se mit dans le Fauteuil , & le Prince à la première place du premier banc ; tous les Chevaliers cy-dessus placez suivant leur ancienneté , le Marquis de Maulevrier étant demeuré dehors pendant qu'on tenoit le Chapitre.

Le Roy ayant mis son chapeau , & tous les Chevaliers ensuite , le Marquis de Grimaldo lut l'article des Statuts de l'Ordre qui deffend de donner le Collier de la Toison d'Or à tous autres armés d'un autre Ordre de Chevalerie , à quoi il ajouta la lecture de la dispense de Rome pour le Marquis de Maulevrier qu'il proposa pour être reçu dans ledit Ordre , & le Chapitre ayant opiné , le Duc de Bournonville ,  
choisi

choisi par le Marquis de Maulevrier pour son parrain à ladite Reception, sortit des rangs des Chevaliers, & alla chercher le Marquis de Maulevrier, qu'il conduisit aux pieds de la table, après lui avoir fait faire les reverences usitées. Le Marquis de Maulevrier se mit à genoux, & le Marquis de Grimaldo lui ayant fait mettre la main sur le Livre des Evangiles, lui lut toutes les Obligations & Devoirs dudit Ordre, à chaque Article desquels le Marquis de Maulevrier répondit ( *Je jure de les observer ;* ) après quoi il se mit à genoux sur le carreau qui étoit aux pieds du Roy, qui lui mit le Collier, & lui donna l'Accolade, sans lui faire la cérémonie de l'Epee, parce que le Marquis de Maulevrier est déjà armé de l'Ordre Militaire de S. Louis. Le nouveau Chevalier fut ensuite embrasser tous ses Confreres, en commençant par Monseigneur le Prince des Asturies.

La Reine & la Princesse des Asturies & les Infants Dom Ferdinand & Dom Carlos furent presens à la Cereemonie, après laquelle tous les Seigneurs cy-dessus, & plusieurs autres, comme le Prince Chelamart, le Prince Pio, le Duc de Saint-Simon & toute sa famille, &c. vinrent dîner chez le Marquis de Maulevrier, où l'on servit un magnifique Repas gras & maigre.

DIGNITEZ,



DIGNITEZ, CHARGES ET EMPLOIS  
des Pays Etrangers.

*Constantinople.*

**M** Agduogly , fils de Kara Mustapha , qui étoit Grand Visir en 1683. lors du siege de Vienne , a obtenu du Grand Seigneur la Charge d'Emirchage ou Conducteur des Pelerins allant à la Méque, & celle de Bacha de Damas , à la place de celui qui a été tué avec une partie de ses gens par les Arabes qui ont attaqué la dernière Caravane.

*De Moscou.*

**M**. Osterman , Conseiller au Conseil Privé, a reçu du Czar en presens plusieurs Terres considerables du feu Prince Gagarin. Ce don est estimé plus de cent mille Roubles , & est le prix des services éclatans que M. Osterman a rendus à Sa Majesté Czarienne.

*Vienne.*

**M** le Comte de Dietrichstein , Grand Veneur hereditaire du Duché de Carinthie a prêté serment pour la nouvelle Charge de Conseiller d'Etat.

M. François Behm a été élu à Prague le

2 Mars, General & Grand Maître de l'Ordre des Freres Chevaliers de l'Etoile Rouge.

M. le Comte de Scomborn a été fait Commandant General des Troupes du Cercle du haut Rhin.

*Londres.*

**M** le Chevalier Spencer Compton, dernier Orateur de la Chambre Basse, qui a rendu de signalez services au Roy d'Angleterre, en a été gratifié de la Charge de Receveur & Payeur General des Gardes, des Garnisons & des Troupes du Royaume.

M. le Duc Manchester, & M. le Comte de Suffex ont été nommez Gentilshommes de la Chambre du Roy d'Angleterre.

M. Charles Stanhope a obtenu la Charge de Trésorier de la Chambre de Sa Majesté Britannique, qui étoit possédée par M. Pelham.

M. Guillaume Youge a obtenu la Charge de Secrétaire d'Etat du Royaume d'Irlande.

M. le nouvel Evêque de Durham a prêté le serment d'Allegiance & de Suprématie entre les mains du Roy, en qualité de Lieutenant-Gouverneur du Comté de Durham.

M. le Comte de Berkeley a été nommé Grand Stewart ou Senechal de la Ville  
de

de Plymouth , à la place du Comte de Stamford decedé.

M. Waller Bacon a obtenu la Charge de Commissaire General des Munitions & Provisions de Guerre de l'Isle de Minorque.

Le Lord Thomond a obtenu la Charge de Lord Lieutenant & Garde des Registres du Comté d'Essex.

M. Williamson Colonel , Aide de Camp du Lord Cadogan , a été fait Ajudant General des Armées de la grande Bretagne.

M. Jean Barber Imprimeur a été élu Alderman de la Ville de Londres , à la place du feu Chevalier Guillaume Lewen.

*Madrid.*

**D**On Francisco Velasqués Zapata , Alcade ou Prevôt de la Cour & des Maisons Royales , a obtenu de Sa Majesté Catholique la Charge de Fiscal du Conseil Royal de Castille.

M. le Marquis de Miravel , Lieutenant General des Armées d'Espagne , a obtenu la Capitainerie generale de la Province & Frontiere de Castille.

Don Juan-Estevan Bellet de Sanio , aussi Lieutenant general , a obtenu le Gouvernement de Valence.

*Rome.*

**L**E General des Bernardins a obtenu de Sa Sainteté la Charge de Consulteur des Rites.

H M.

M. Lambertini a obtenu celle de Daire de la grande Penitencerie , vacante, par la mort de M. Zauli.

Le 2 Mars , le Pape tint Consistoire au Palais du Quirinal , & Sa Sainteté y proposa l'Archevêché Titulaire d'Apamée pour M. Nicolas Marie Tedeschi Secrétaire de la Congregation des Rites , de celle de l'Examen des Evêques & Reguliers , & cy-devant Evêque de Lipari.

Pour M. Joseph Marie Martelli , neveu du feu Cardinal de ce nom , l'Archevêché de Florence.

Pour M. Michel Orsi, Chapelain Major des Armées de l'Empereur , & Secrétaire d'Etat & de la Guerre au Royaume de Naples , l'Archevêché d'Otrante.

Pour M. Blaise Dura , l'Evêché de Potenza.

Pour M. André Madeleine de la Congregation des Clercs Reguliers Mineurs , l'Evêché d'Ugento.

Pour le Pere Sebastien de Foronda , de l'Ordre de S. Augustin , l'Evêché Titulaire de Calcedoine.

M. Raimond Gallani fut preconisé le même jour pour l'Archevêché de Raguse , par M. le Cardinal Tolomei.

M. Pierre Vincent Platanone , pour l'Evêché de Lipari , par M. le Cardinal de Sainte Agnés.

M.

M. le Comte de Poitiers, Prévôt de l'Eglise de Liège, fut proposé pour l'Abbaye de S. Crespin le Grand, Diocèse de Soissons, par M. le Cardinal Ottoboni.

Et M. l'Abbé de Corberon pour l'Abbaye de S. Saine, Diocèse de Langres.

A la fin de ce Consistoire le Pape accorda le *Pallium* pour l'Archevêque de Toulouse.

M. Anfidei a obtenu la Charge d'Assesseur de la Congregation du S. Office, vacante par le decez de M. Zauli Archevêque de Theodosie.

M. l'Abbé Origlii, neveu du Cardinal de ce nom, est à present Chanoine de S. Pierre par le decès de M. Zauli, dont il étoit Coadjuteur.

M. l'Abbé Cesi, frere de M. le Duc d'Aqua-Sparta, a été fait par Sa Sainteté son premier Camerier d'honneur.

### La Haye.

**L**E Prince Guillaume Charles Henry Frison de Nassau Dicts Statouder, & Capitaine general de Frise, fut reconnu à la Haye le 19 Mars Statouder & Capitaine general des Pays de Twent & de Drent, il jouïra des mêmes droits, prerogatives & honneurs que possédoit autrefois le Prince Henry Casimir de Nassau son ayeul.

Hij M.

M. le Baron de Swartsenbourg a pris séance dans l'assemblée des Etats Generaux comme Deputé de la Province de Frise.

M. Lewe prêta serment de fidelité aux Etats generaux le 27 Mars en qualité de Colonel du Regiment des Gardes du Prince de Nassau.



### MORTS ET NAISSANCES des Pays Etrangers.

**L**E Prince Pierre Michaelowits Galliczin, mort à Moscou, y fut inhumé le 4 Fevrier avec une pompe digne de son rang. Le Czar, le Duc d'Holstein, les Ministres étrangers, & les principaux Seigneurs de la Cour de Moscovie assisterent à cette funebre ceremonie.

Michel Jean Comte d'Althan, Baron de Golburg & de Murtesten, Echançon hereditaire de l'Empire, & Comte hereditaire de Saladie, Chevalier de la Toison d'Or, Grand d'Espagne, Conseiller ordinaire du Conseil d'Etat de l'Empereur, Chambellan & Grand Ecuyer de Sa Majesté Imperiale, mourut à Vienne en Autriche le 16 Mars, dans la quarante & uniéme année de son âge. L'Empereur qui se sentoit infiniment lui avoir été rendre la ville de Vienne, il se crut si bien

bien rétabli le jour même qu'il mourut, qu'il se fit habiller entre huit & neuf heures du matin, pour aller à la Cour; mais une foiblesse subite l'attaqua, & il cessa de vivre entre les bras de M. le Comte de Savaglia, qui se trouva seul avec lui dans ce funeste moment. Immédiatement avant son décès l'Empereur lui avoit donné une bague de quarante mille florins, & l'Imperatrice lui en avoit donné une de trente mille florins. L'Empereur fut si frappé de cette mort, qu'il fallut le saigner & lui donner un cordial. Le corps du defunt après avoir été exposé dans un lit de parade, dans son Palais à Vienne, a été transporté le 18 à Fran en Moravie, pour y estre inhumé dans le tombeau de ses ancêtres.

Demoiselle Bernardine de Staremberg, fille de M. le Comte de Staremberg, Conseiller d'Etat & Ambassadeur de l'Empereur à la Cour du Roy de la Grande Bretagne, est morte le Mars.

Le R. Pere Dominique Das Chagas, Supérieur du Noviciat des Missionnaires de Portugal, est mort à Lisbonne le 16 Fevrier, dans le Couvent de Varatojo, âgé de soixante & treize ans.

Le 19 Mars le Roy & la Reine d'Espagne tinrent sur les Fonts de Baptême dans l'Eglise de Saint Jérôme à Madrid,

H iij

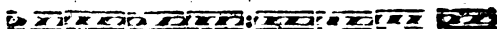
un

un des fils du Prince de Santo Bueno, & celui du Prince de Maurano; la cérémonie fut faite par le Cardinal Borgia; le Prince & la Princesse des Asturies y assisterent. Le Roy fit présent au premier de ses deux Filleuls d'une coquille & d'une croix de Malthe enrichies de diamants; & au second de son portrait aussi enrichi de diamans, la Reine leur donna à chacun une épée garnie de pierreries.

M. Dominique Cauli, Archevêque Titulaire de Theodosie, Assesseur de la Congrégation du Saint Office, & Chanoine de Saint Pierre, est mort à Rome le premier Mars, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Louis Emmanuel Cordoüe, Comte de Sainte Croix, Chambellan de l'Empereur, est mort à Vienne le 24 Mars, âgé de cinquante-trois ans.





## JOURNAL DE PARIS.

**M** Adlle du Jardin, fille de M. du Jardin Controlleur la Maison de M. le Comte de Charolois, a chanté trois Leçons aux Tenebres dans le Couvent des Dames Religieuses du Précieux Sang, rue de Vaugirard. Cette jeune personne qui n'a pas quinze ans, joint à une voix forte & étendue tout le goût du chant. Les morceaux qu'elle a chantés sont de la composition de M. du Buiffon, Pensionnaire du Roy.

Le 5 Avril jour de Pâques, le Roy entendit la grande Messe au Louvre; elle fut célébrée Pontificalement par M. l'ancien Evêque de Frejus Precepteur de Sa Majesté, & chantée par la Musique. Le même Prelat officia l'après midi à Vêpres, que le Roy entendit ainsi que le Sermon du R. P. Portail de l'Oratoire.

Le même jour le Roy fit rendre les Pains benits à Saint Germain de l'Auxerrois, Parroisse du Louvre; M. l'Abbé de Saumery l'un de ses Aumôniers, & un Maître d'Hôtel de Sa Majesté les presenterent. Ils étoient accompagnez d'un Détachement des Cent Suisses, & precedez

H iiiij des

des Trompettes, Hautbois & Tambours. Le même jour M. le Duc de Bourbon s'acquitta de la même cérémonie dans l'Eglise de Saint Sulpice la Parroisse; il y eut sept grands Pains benits avec banderoles aux Armes de Condé, Hautbois, Trompettes & Timbales. Le Dimanche de *Quasimodo* ce Prince remplit encore ce devoir Chrétien dans l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois.

Le Lundi 6, lendemain de Pâques, le Roy alla à l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois la Parroisse; il étoit accompagné de M. le Duc de Bourbon, de M. le Maréchal Duc de Villeroy son Gouverneur, & de M. l'ancien Evêque de Fréjus son Precepteur; les Gardes du Corps marchaient autour du Carrosse, leurs Officiers à leur tête, les Gardes de la Prevôté, & les Cent Suisses leur Drapeau déployé le precedoient. Sa Majesté fut reçûe à l'entrée de l'Eglise par le Chapitre, qui lui presenta la Croix & les Reliques; le Chantre presenta l'Eau-benite à Sa Majesté, & les deux plus anciens Chanoines l'encensèrent: Elle fut complimentée par M. l'Abbé Vivant Doyen; ensuite le Roy alla se placer dans le Chœur sur le Prie-Dieu qui lui avoit été préparé, & entendit la Messe célébrée par un de ses Chapelains; la Musique chanta un très beau Motet. L'après midi

midy le Roy alla entendre le Salut dans l'Eglise du Monastere de l'Assomption, Sa Majesté y fut accompagnée par M. le Maréchal Duc de Villeroy, & par M. l'ancien Evêque de Frejus.

Le 7 le Roy prit le divertissement de la chasse de l'Oiseau, qui se fit au Bois de Vincennes.

M. le Duc de Saint Simon, Ambassadeur extraordinaire de France à la Cour d'Espagne, est revenu de Madrid; il eut l'honneur de saluer le Roy le Vendredy 17 de ce mois, qui lui a fait un accueil très gracieux. On dit que ce Duc cède son Duché au Vidame de Chartres son fils aîné, qu'il prendra le nom de Duc de Ruffec, & qu'il doit épouser Mademoiselle de la Rochefoucault.

M. de Chirac premier Medecin de Monsieur le Duc d'Orleans, en a obtenu pour recompense des soins qu'il a eus de lui dans sa dernière maladie, la somme de vingt-quatre mille livres.

M. Heraut, nommé à l'Intendance de Tours à la place de M. d'Argenson, que le Roy a fait Lieutenant General de Police à Paris, a vendu sa Charge de Procureur General au Grand Conseil à M. Heraut.

Le Pape a accordé au Roy de Sardaigne une nomination au Cardinalat à chaque

H v promotion

promotion qui se fera pour les Couronnes.

On prétend que l'affaire de la Mou-  
vance des deux Siciles est accommodée  
entre Sa Sainteté & l'Empereur. Le Pape  
en donnera l'Investiture , & l'Empereur  
lui fera presenter la Haquenée avec le tri-  
but ordinaire la veille de Saint Pierre.

Le 12 Avril Dimanche de *Quasimodo.*,  
le Roy se confessa à M. l'Abbé Chuprel,  
Chapelain de la Chapelle de Musique de  
Sa Majesté, Chanoine de Beaune. Le Roy  
l'a gratifié depuis d'une pension de quinze  
cens livres, avec un Brevet. Après la Con-  
fession Sa Majesté entendit la Messe chan-  
tée par la Musique ; le Motet fut de la  
composition du Sieur Guignard, Musicien  
ordinaire de la Musique du Roy, & fut  
écouté avec aplaudissement. Pendant la  
Messe M. l'Evêque de Carcassonne, M.  
l'Evêque de Tulles, & M. l'Evêque de  
Sarat, prêterent leur serment de fidélité  
entre les mains du Roy, en présence de  
Monsieur le Duc d'Orleans.

L'après-midi, Sa Majesté entendit les  
Vêpres chantées par la Musique ; ensuite  
Elle alla entendre le Salut dans l'Eglise du  
Couvent des Capucines, & de-là se pro-  
mener dans les Champs Elisées, accom-  
pagnée de M. le Comte de Clermont, de  
M. le Maréchal Duc de Villeroy son Gou-  
verneur, & de M. l'ancien Evêque de  
Frejus son Precepteur. L'Infante

L'Infante-Reine alla voir le Monastere du Val de Grace, accompagnée de Madame la Duchesse de Vantadour & de Madame la Princesse de Soubize , qui le même jour avoit presté serment entre les mains du Roy , en presence de Monsieur le Duc d'Orleans, pour la Charge de Gouvernante des Enfans de France , que Sa Majesté lui a donnée en survivance de Madame la Duchesse de Vantadour ; c'est la seule Charge où la survivance demande prestation de serment.

Le 9. M. le Comte de Morville , Ambassadeur du Roy auprès des Etats Generaux des Provinces Unies , & Ambassadeur Plenipotentiaire de Sa Majesté au Congrès de Cambray , presta serment de fidelité entre les mains du Roy , en presence de Monsieur le Duc d'Orleans, pour la Charge de Secretaire d'Etat , dont M. d'Armenonville Garde des Sceaux de France son pere , s'est démis en sa faveur.

Le 11. le Roy accorda une audience particuliere à Don Patricio Laulés , Ambassadeur ordinaire du Roy d'Espagne. Ce Ministre y fut conduit par M. Remond Introdacteur des Ambassadeurs.

Le 13. le Roy alla dîner au Château de la Muette , & le lendemain il alla accompagné de M. le Maréchal Duc de Villeroy , se promener au Parc de Vincennes,

où Sa Majesté prit le divertissement de la chasse du Vol de l'Oiseau.

Le 15. le Roy alla visiter l'Infante-Reine, il passa par la grande Galerie.

Le 18. Sa Majesté alla au Palais Royal visiter Madame, qui va passer quelques mois à S. Cloud.

L'après-midi du même jour le Roy alla entendre le Salut au Monastere du Bon Pasteur, rue du Chasse-midi.

Le Dimanche 19. le Roy entendit une seconde fois à sa Messe le Motet du sieur Guignard, Musicien ordinaire de sa Musique, qui soutint l'estime qu'on en avoit faite le Dimanche de *Quasimodo*.

M. le Marquis de Gévres a été fait Duc & Pair.

On a sçu par un Courier extraordinaire que le Pape avoit tenu le 13. Mars un Consistoire, où M. l'Abbé d'Auvergne avoit été proposé pour l'Archevêché de Vienne.

Le Sacre du Roy est fixé au mois de Septembre prochain, & M. le Marquis de Dreux est allé à Rheims marquer les logemens pour toutes les personnes qui doivent assister à cette auguste Cere-monie.

M. Dodun, Intendant des Finances, & l'un des Commissaires chargés de la régie  
de

de la Compagnie des Indes , a été fait Contrôleur General des Finances , sur la démission volontaire de M. de la Houffaye, dont la santé ne peut soutenir un travail pénible & constant, le Roy en lui accordant la permission de se retirer, l'a gratifié d'une pension de vingt mille livres.

M. Fagon a la place d'Intendant des Finances qu'avoit M. Dodun.

Le 16 de l'autre mois, on lança à l'eau dans le Port de Rochefort un Vaisseau neuf de 64 pièces de canon, nommé le Saint Louis.

La Reine d'Espagne est grosse ; on dit que le sieur Perat doit partir pour l'aller accoucher.

On apprend par les dernières nouvelles de Petersbourg, que le Czar a accordé par un nouveau Reglement, la Noblesse hereditaire, aux fils aînez de tous les Officiers de Guerre, attachez à son service.

On mande de Madrid que leurs Majestés Catholiques, la Famille Royale, les Seigneurs & les Dames de la Cour, devoient assister le 7. de ce mois dans le Colisée du *Buen-Retiro*, à la representation d'un Opera que le Marquis de Vadillo Corregidor de cette Ville, a fait preparer par ordre du Roy, à l'occasion du mariage du Prince des Asturies

Asturies avec la Princesse d'Orleans.

On apprend de Turin , que la celebration du mariage du Prince & de la Princesse de Piemont , ayant été faite à Verceil le 13 de l'autre mois , le 18 ils firent leur entrée solennelle dans Turin. Vers les six heures du soir , toutes les rues ayant été illuminées, leurs Majestez & leurs Altezzes Royales sortirent du Château de la Groia, & entrèrent dans cette Capitale au bruit d'une triple salve des canons des ramparts & de la Citadelle. Leur carosse à huit chevaux étoit précédé de 26 autres carosses remplis des Seigneurs & Dames de la Cour ; les Pages de L. M. à cheval , & leurs Valets de pied marchant aux deux côtez. Cette marche qui étoit fermée par un Escadron des Gardes du Corps & par le Regiment Royal Dragons , passa par la rue du Po : la Princesse de Piemont alla descendre à l'appartement de la Duchesse Douairiere de Savoye , à qui elle rendit visite , & ensuite elle parut au cercle de la Reine. Le 19 & le 20 on continua les mêmes illuminations , les feux d'artifice & les autres démonstrations publiques de joye.

Le Pere de Lignieres , Jesuite , qui a été nommé Confesseur du Roy, assiste souvent en cette qualité à la Priere qui se fait soir & matin dans l'Oratoire de S. M. Il a déjà  
commencé

commencé à l'instruire pour la premiere Communion.

M. Doublet le fils a été fait Secretaire des Commandemens de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans , sur la démission volontaire de son pere.

Le bruit court qu'on va faire le Canal projeté pour faire passer un bras de la Seine autour de la partie Septentrionale de Paris , & que quelques Regimens d'Infanterie , qui doivent travailler à cet ouvrage , sont en marche pour cela.

M. Feydeau , Conseiller au Parlement, & M. Rougeault , Avocat du Roy au Châtelet , ont été reçus Presidens à la troisième Chambre des Enquêtes.

On dit qu'un Particulier a trouvé le secret de faire avec le mélange de divers métaux , une espece de fer blanc qui pourra servir à faire de la Vaiselle , très-commode & à bon marché. Sur les diverses épreuves qu'on dit qu'il a faites , on prétend établir une Manufacture à l'Hôpital General , où tous les Pauvres pourront travailler.

M. le Chevalier de Louvois a eu l'agrément du Roy pour commander la Compagnie des Cent Suisses , jusqu'à ce que M. son neveu soit en âge.

On a établi une Commission extraordinaire à l'Arsenal , pour juger les Graveurs

&c

Imprimeurs d'Estampes & de Libelles dif-  
famatoires qui sont arrêtez à la Bastille.  
M. d'Auneuil, Maître des Requestes, sera  
President de la Commission, & M. de  
Vatan en sera le Procureur General.

Le Pere Sebastien Truchet, Religieux  
Carme, de l'Academie Royale des Scien-  
ces, a fait present à l'Infante d'un petit  
Capucin de bois, qui par le moyen de  
divers ressorts, imite parfaitement les  
gestes & toutes les postures pieuses des  
Capucins.

M. l'Abbé Couturier, Chanoine de S.  
Germain l'Auxerrois, prêcha le Vendredy  
Saint le Sermon de la Passion devant  
MADAME. Il toucha vivement son Audi-  
toire.

Le Pere Prieur du petit Couvent de  
Cluni, Place de Sorbonne, chanta le  
même jour la Passion dans les quatre tons,  
quoiqu'agé de 97 ans.

Le voyage du Roy pour Versailles est  
toujours fixé au 25. May.

On dit que M. le Comte de Morville  
reste à la Cour pour exercer la Charge  
de Secrétaire d'Etat; que M. de Breteuil  
Intendant, est nommé Plenipotentiaire au  
Congrès de Cambray à sa place, & que  
M. Angrand Maître des Requestes, est  
choisi pour remplir l'Intendance de Li-  
moges.

M.

M. le Marquis de Nocé a eu ordre de se retirer dans une de ses Terres ; il est parti pour Touraine avec Madame du Taur sa sœur.

M. Blondel Jouvaucourt , Commissaire General des Galeres , a été nommé Intendant de la Martinique , en la place de M. Benard , qui a demandé à se retirer.

Le Roy a accordé une gratification de 1,500 liv. à M. Boyer , Medecin de la Marine à Toulon , qui s'est distingué pendant le cours de la Contagion dans cette Ville par sa fermeté , & par son application à secourir les Officiers , & autres entretenus dans la Marine , attaqués du mal contagieux.

Le Roy a accordé aux sieurs des Granges pere & fils un Brevet d'Assurance de cent mille livres sur la Charge de Maître des Ceremonies.



### BENEFICES DONNEZ.

**L**es Prieurés simples de S. Lothair & de Gramont , Ordre de S. Benoist, Diocèse de Besançon , qui ont vaqué par le décès du sieur de Montrichard , ont été donnés au sieur Claude Bret , Clerc tonsuré dudit Diocèse.

L'Archidiaconé

L'Archidiaconé d'Outreloire en l'Eglise Metropolitaine de Tours , a été donné comme vaquant en Regale par démission du sieur Amant , au sieur Jean Foucher , Prêtre du même Diocèse.

L'Abbaye Commandataire de Lescale-Dieu , Ordre de Citeaux , Diocèse de Tarbes , qui a vaqué par le décès du sieur Bidal, a été donnée au sieur Abbé de Michel.

La Coadjutorerie de l'Abbaye Reguliere de Barbery , Ordre de Citeaux , Diocèse de Bayeux, dont le Frere Pierre du Poisson est Abbé ; en faveur de Frere Louis Dauderic de Lastours , Prêtre Religieux dudit Ordre , à la charge de la pension qui est sur ladite Abbaye.

La Coadjutorerie de l'Abbaye de Royal-Lieu , Ordre de S. Benoist , Diocèse de Soissons , dont la Dame Louise Isabelle de la Chaussée d'Eu d'Arrest est Abbessé , en faveur de Dame de Grimaldy , Religieuse du même Ordre , sur la requisition de ladite Dame Abbessé.



#### BAPTEMES. MARIAGES.

**L**E premier Avril on baptisa à S. Sulpice Marie-Therese fille de M. Pierre de Palluau , Conseiller au Parlement , & de Marie Anne Rouillé.

Le

Le 14 du même mois , Marie-Joseph fille de M. Louis de Bannes , Chevalier Comte d'Avyan , Brigadier des Armées du Roy , Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires , & de Marie-Angelique du Four de Nogent , le Parrain Messire Jacques-Joseph Marquis de Peruffie & de Barles , la Marraine Dame Marie de la Fare , veuve de François Marquis de la Fare , Monclar , &c.

Bonne-Louise , fille de Messire Joachim Amaury Gaston , Chevalier Marquis de Rosnyvinen , Mestre de Camp de Cavalerie , Cornette des Chevaux-Legers de la Garde ordinaire du Roy , Chevalier de S. Louis , & de Dame Bertine-Louise de Fosse son épouse , a été batifée aussi à S. Sulpice le 18 du même mois , le Parrain Louis-Auguste d'Albert d'Ailly Duc de Chaulnes , Pair de France , Capitaine-Lieutenant des 200 Chevaux Legers de la Garde ordinaire du Roy , Lieutenant General des Armées de S. M. ; la Marraine Bonne Sanguin , veuve de Messire Jacques Raoul de la Guibourgere , Conseiller du Parlement de Bretagne , Procureur General Syndic de la Province.

Le 20 Avril a été pareillement batifée à S. Sulpice Marguerite Clementine , fille de Jacques Ogylvie Baron de Boyn , Brigadier des Armées du Roy Jacques II d'Angleterre ,

gleterre, & de N. Marguerite de Buffillet; le Parrain M. Jacques du Puy, cy-devant Gentilhomme de la Manche de M. le Duc de Bourgogne; la Marraine Jeanne-Charlotte Guillard, épouse de M. Louis Hérault, Seigneur de Pons & de Mezieres.

Messire Louis Marquis de la Vieuville, a épousé à S. Sulpice le 20 de ce mois Demoiselle Marie - Madelaine Fouquet de Bellisle, fille de M. Louis Fouquet Chevalier Marquis de Bellisle, & de Dame Catherine Agnès de Levi.

Le Marquis de Gondrin, âgé de 14 ans, petit-fils du Duc d'Antin, est accordé avec Mademoiselle de Luxembourg, sœur cadette de Madame la Duchesse de Retz. M. le Duc d'Antin son grand-père lui cède son Duché; il portera le nom de Duc d'Épernon.

En parlant du mariage de M. le Marquis de Chambonnas avec la Princesse de Ligne dans le dernier Mercure nous avons dit que la Cérémonie se fit dans la Chapelle de l'Arsenal, mais nous avons omis qu'elle fut honorée de la présence de S. A. S. Madame la Duchesse du Maine, qui donna le repas de la nôte, & qui a fait présent à la nouvelle Mariée d'une Croix de diamans biillans; Monsieur le Duc du Maine lui a aussi donné des Boucles d'oreilles de grands prix.

**MORTS.**



## M O R T S.

**O**N nous a fait remarquer que nous avions omis dans l'article des Morts des precedens Mercurès plusieurs personnes de consideration ; ce que nous allons reparer dans cette Liste.

Du 14 Juillet 1721 Dame Marie-Anne de la Salle , épouse de M. Jean de Lyonne, Chevalier Comte de Sernon.

Du Novembre , Messire Louis du Mouffeuau, Conseiller-Clerc en la Grande Chambre du Parlement de Paris.

Le 9 Decembre, le Marquis de Châtillon.

Du 27 Janvier 1722. Dame Marie-Françoise Therese Humbert , veuve de Messire Pierre Langlois , Chevalier Seigneur de la Fortelle , &c. President de la Chambre des Comptes , & Secretaire du Roy.

Louis Geraud de Cordemoy, Docteur de Sorbonne , Abbé de Teniers en Auvergne , connu par son érudition , par sa pieté & par le zèle qu'il a marqué jusqu'à la mort pour la conversion des Heretiques, contre lesquels il a écrit differens Traités de Controverse , fait plusieurs Missions en Saintonge , & des Conferences publiques

ques à Paris ; chargé par le feu Roy de continuer l'Histoire de France que Gerould de Cordemoy son pere , l'un des 40 de l'Academie Françoisé , & Lecteur ordinaire de Monseigneur le Dauphin, Ayeul de Sa Majesté , avoit commencée avec autant d'ordre que de fidelité , est decedé à Paris le 7 Fevrier dernier , âgé de 71 ans cinq mois, étant né le 7 Novembre 1651.

L'Abbé Quetnel mourut le 19 Fevrier dernier au Seminaire des Peres de l'Oratoire de S. Magloire , âgé de 80 ans.

Dame Henriette de Bourbon de Conti , fille naturelle du feu Prince de Conti , & veuve du Marquis de Prinçay , mourut à Paris le 10. de l'autre mois , âgée d'environ 50 ans.

M. de la Chesnaye , Lieutenant de Fregate legere , mourut à Rochefort le      du même mois.

Le Comte de Montmor , beau-frere de M. le Comte du Bourg , mourut le

Le 12. de ce mois Dame Marie de Quelen , veuve du Comte de Bailleul , cousin germain , oncle & grand oncle à la mode de Bretagne de trois Presidens à Mortier , & fils du Grand Fauconnier de France , frere de feu M. de Bailleul , President à Mortier , & Surintendant des Finances , est morte âgée de 73 ans aux Filles de Saint Joseph de cette Ville , universellement regrettée

regretée pour son rare merite. Elle étoit fille unique du frere du Marquis de Châteaufur, qui n'a laissé aussi qu'une fille, épouse du Seigneur de Montigny, President à Mortier à Rennes. La Branche des Seigneurs du Dresnay a fini dans ces deux Dames, de même que les Seigneurs de Saint Bihi en Louise de Quelen, cousine germaine de feu Madame la Duchesse de Coeslin, & mere du Comte de Maureon & de la Marquise de Sevigny.

Ces deux Branches étoient puisnées des Sires de Quelen, Barons de Vieuxchâtel, dont la ligne aînée a fini à Renée épouse de François de Lannion, Seigneur de Cru-guil, de laquelle sont issus les Comtes de Lannion.

La Maison de Quelen en Bretagne est des plus anciennes : la Legende de Saint Hermin rapporte qu'en 528 sous le Regne de Clovis, premier Roy Chretien, le Sire de Quelen donna dans sa Terre de Quelen un Hermitage à ce Saint. L'Eglise de Locarn où ce Saint est inhumé, y est bâtie, & le Necrologue des Cordeliers de Quimper, marque la mort d'Yon Sire de Quelen en 1475, qu'il est le quinziesme de ses ayeuls enterré dans leur Eglise, & qu'ils avoient été tous faits Chevaliers en la Terre Sainte. Olivier de Quelen, Seigneur du Broutay, fut reçu en 1440 à l'Ordre du Camail, dit du

du Porc-épic , auquel il falloit faire preuve de Noblesse de quatre generations de nom & d'armes : Olive de Quelen du Broutay sa sœur , fut Abbessé de S, Georges de Rennes , où on ne reçoit que des Demoselles.

Cette Maison a donné son nom , lequel dans l'ancienne Langue des Celtes , signifie du Houx , aux Châtellemies de Quelen en haute & basse Bretagne , aux Seigneuries du Basquelen , de Coetquelen , de Kerquelen , de Penquelen , à l'Isle de Briquelen , & avec grande apparence à la Seigneurie du Quefilen.

Elle est illustre par ses alliances , deux Sires de Quelen , Eon & Conan , ont épousé deux Princesses du Sang des anciens Ducs & Rois de Bretagne , filles du Comte de Quintin & du Vicomte de Coetmen ; Yvon Sire de Quelen en 1132 avoit été marié à Jeanne du Perrier , sœur du Sire du Perrier , duquel étoit issuë Jeanne Dame du Perrier , Comtesse de Quintin , mere de Guy seizième Comte de Laval ; Olivier Sire de Quelen leur fils épousa Jeanne de Penhouet , sœur du Sire de Penhouet , duquel étoit issuë Françoisé de Penhouet Vicomtesse de Fronsac , épouse de Pierre de Rohan Sire de Gie , Maréchal de France : Conan Sire de Quelen , leur arriere petit-fils , épousa Françoisé de Rostrenen , sœur du pere de Jeanne de Rostremen ,

Rostrenen, mariée à Alin septième Vicomte de Rohan; Yvon, Sire de Quelen, arriere petit-fils de leur fils, épousa Mahaud du Châtel, sœur de Tanneguy du Châtel, grand Maître de France, tante de Guillaume du Châtel, enterré dans le tombeau des Rois à saint Denis, & de Tanneguy du Châtel, grand Ecuyer de France, enterré par ordre de Louis XI à Clery. Jean de Quelen, Seigneur du Broutay, épousa Marguerite Ferron, fille du Seigneur de la Marre, grand Fauconnier de Bretagne, & de Philippe de Châteaubriand Beaufort, sortie des anciens Ducs & Rois de Bretagne. François de Quelen, Seigneur du Broutay, épousa Jeanne de Stuer, fille de Thomas, Seigneur de Stuer, grand Maître de l'Artillerie du Roy Louis XII en Bretagne, & d'Isabeau d'Avaugour Kergrois, sortie des anciens Ducs de Bretagne: Barthelémy de Quelen Comte du Broutay, épousa Marie Stuart de Caussade, Princesse de Carency, Comtesse de Lavanguyon, Marquise de Saint Megrin, issuë & seule heritiere des Princes de Bourbon Carency, par Isabeau de Bourbon, Princesse du Sang, sa trisayeule; elle étoit sœur du Marquis de Saint Megrin, General des Armées, & Capitaine des Chevaux-Legers de la Garde, enterré par ordre du feu Roy dans le tombeau des Rois à Saint Denis:

I le

le Comte de Lavauguyon leur fils, a épousé Magdelaine de Bourbon, fille du Comte de Buffet, arriere petit-fils de Claude de Bourbon, Comte de Buffet, fils de Louise de Borgia, Duehesse de Valentinois, fille unique, heritiere du fameux César de Borgia, Duc de la Romagne d'Urban de Valentinois, & de Charlotte d'Albret, sœur de Jean Roy de Navarre.

Elle a eu des emplois considerables avant l'an 1500; car en 1379 Jean de Quelen, Seigneur du Broutay, fut député du Corps de la Noblesse de Bretagne, conjointement avec Erienne Goyon de Matignon, Maréchal de Bretagne, pour aller en Angleterre faire hommage en leur nom à leur Duc Jean cinquième, & le r'appeller en Bretagne. Thomas de Quelen en 1380 étoit Capitaine de dix Ecuyers pour le service du Roy Charles VI, entre lesquels étoit Colin de Beauvilliers : le Duc Jean VI. arrêtant le mariage de sa petite fille & de sa nièce, déposa entre les mains d'Olivier de Rohan, Seigneur du Gué de l'Isle & de Jean de Quelen, Seigneur du Broutay, 29840 écus d'or jusqu'à leur accomplissement; Olivier de Quelen, Seigneur du Broutay, fut fait grand Chambellan, grand Maître de l'Artillerie & des Arbalétriers de Bretagne, & nommé en 1458 par le Duc pour faire faire les Montres generales

D' A V R I L 1722. 191

generales des Nobles de Bretagne, conjointement avec les Barons de Rets, de Derval de Malestroit, de Quintin, tous Barons de Bretagne, employ qui ne s'accordoit qu'aux plus grands Seigneurs.

Elle a possédé 65 Seigneuries fort nobles, entre lesquelles sont un Comté, deux Vicomtés, quatre Baronnies, & plusieurs Châellenies.

Elle a donné des marques de sa pieté, les Sires de Quelen avant le quinziesme siecle, ont fondé le Couvent des Augustins de la Ville de Carhais, les Eglises des Paroisses de Duant, Locarn, saint Servais, & de la treve de Quelen; Jean de Quelen Seigneur du Broutay, en 1436 fit bâtir conjointement avec le Vicomte de Rohan, l'Eglise de saint Mandé; son fils fit rebâtir le Chœur de l'Eglise du Prieuré de la Croix, & fonda quatre Chapellenies dans la Chapelle du Château du Broutay; Gregoire de Quelen Seigneur du Broutay, y en fonda trois; l'une de ses filles a été Institutrice & Fondatrice des Demoiselles du Pere Eternel de la Ville de Vannes, & le Comte de Lavauguyon a fondé les Religieux du Tiers Ordre de celle de Tonneins.

Le même jour 12 Avril mourut Pierre Savalette, Ecuyer-Conseiller du Roy, Doyen des Notaires au Châtelet de Paris, ancien

I ij Echevin

Echevin de la même Ville, & ancien Capitoul de la Ville de Toulouse.

Le 13 Dame Louise Buquet, âgée de 66 ans, veuve de Messire Anne-Marc de Livron, Ecuyer, Seigneur de Beaumont, Major de la Ville de Rouen.

Le 20 M. Jean Caboud, Ecuyer, Seigneur de Villiers sur Seine.

M. Sandrier de Mitry, Receveur general des Finances de Flandres & du Hainault, dont on étoit en peine depuis le 25 Mars, a été trouvé noyé dans la Seine du côté de la Machine de Marly, blessé de deux coups d'épée : son corps a été inhumé le 20 de ce mois dans l'Eglise de saint Nicolas des Champs sa Parroisse.

Messire Pierre Ludron, Prêtre, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Curé de saint Nicolas du Chardonnet, est mort âgé de 60 ans,

M. Colbert, ancien President au Parlement de Metz, est mort le 4 de ce mois, âgé de 104 ans, laissant son bien à M. le Marquis de Torcy, & à M. le Comte de Croissy son frere. M. Berthelot de Saint Laurens a eu l'agrément de cette Charge.



AVIS

## A V I S.

**L**E Sieur CORDIER, qui a seul le secret des *Peaux Divines*, avertit le Public qu'il distribué avec succès les *Calotes & Peaux Divines*, qui guérissent inmanquablement toutes sortes de maux de tête, comme abcès, fluxions, rhumatismes, coups ou contre coups, sang extravasé par chute ou par quelque autre accident, migraines, éblouissements, étourdissements, vapeurs, bourdonnemens d'oreille, surdité & autres ; le tout par une transpiration douce.

Les *Peaux Divines* sont bonnes pour les paralysies nouvellement formées, pour toutes sortes de rhumatismes, les goutes sciaticques, les humeurs froides, maux de côté & d'estomac ; pour l'apoplexie, les fluxions au visage, les grosseurs qui se forment à la gorge, & autres parties du corps ; pour les fluxions & oppressions de poitrine ; pour les maux de reins ; pour les douleurs que l'on ressent entre les épaules, dans les épaules, & par tout le corps, ainsi que pour les abcès tant externes qu'internes.

L'usage des *Peaux Divines* est excellent pour les enflures, meurtrissures, blessures, ulcères aux jambes, aux genoux, & autres parties du corps. Elles attirent les eaux acrés, les serofitez & les humeurs glaireuses qui sont entre cuir & chair : elles adoucissent & fortifient les nerfs & les muscles.

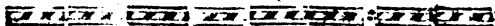
Enfin, les *Calotes & Peaux Divines* ont quatre vertus principales. 1°. De réveiller la chaleur naturelle où elle paroît interdite. 2°. D'ouvrir les pores. 3°. De fondre les humeurs. 4°. De les faire transpirer, sans faire aucune

I iij      ouverture

ouverture ni cicatrice, & en laissant la partie du corps où elles sont appliquées aussi saine & plus belle qu'auparavant. Elles se conservent en un mot plus de vingt ans, sans rien perdre de leur vertu ni qualité.

Le Sieur Cordier fournit un Memoire exact de la maniere dont on doit se servir des Calotes & Peaux Divines; & pour la commodité du Public il a établi des Bureaux où l'on distribue les mêmes Peaux; sçavoir, à *Lyon*, chez le Sieur Thomas, Marchand, grande rue Merciere; à *la Rochelle*, chez le Sieur Messe, Marchand; à *Nantes*, chez le Sieur Mezières, Marchand à la Fosse; à *Rennes*, chez le Sieur de la Vigne, Marchand, à côté du Palais; à *Saint Malo*, chez le Sieur Desfrozières, Marchand, devant la grande Porte; à *Caën*, chez le Sieur Layée, Marchand, rue saint Jean, proche la Porte Mellay; à *Rouën*, chez le Sieur Mauge, rue Grand Pont; & à *Dijon*, chez le Sieur Augustin Papillon, Marchand, proche l'Eglise Notre-Dame.

Le Sieur Cordier demeure à *Paris*, chez le Sieur Metas, Marchand Epicier, au haut de la rue de la Coutellerie, & de la Vannerie, au premier appartement.



## EAU DE BEAUTE,

QUOIQUE cette Eau ait été inconnue jusqu'aujourd'hui dans toute la France, elle a pourtant fait l'admiration de tout le beau sexe de l'Angleterre, de la Hollande, & de toutes les Cours d'Italie, elle y a été goûtée, & a mérité d'estre appelée EAU DE BEAUTE. Je ne doute cependant pas qu'en France il ne se trouve quelques Seigneurs qui

qui en ayent, dans les Cours Etrangères, connu la valeur, pour peu qu'ils ayent eu de relations avec le beau sexe.

Cette Eau quoique claire & brillante comme l'eau de roche, est cependant grasse, propriété extraordinaire d'un seul simple assez rare, & a une odeur difficile à définir qui se perd en séchant; cette Eau n'est autre chose qu'une composition de simples, mais des plus rares & des plus exquis que la nature ait produits.

Voici ses propriétés & ses effets. Elle nourrit la peau & lui donne un éclat de blancheur parfait, conserve la délicatesse des traits, ranime toutes les couleurs, & répand sur tous les teints les plus secs un air de fraîcheur qui est égal & aussi naturel que celui que fait le sang le plus pur dans un corps le plus sain. On peut sans lui rien prêter, prouver par cent exemples, que ceux qui en font usage, ne s'aperçoivent point que le nombre des années puisse flétrir & diminuer la fraîcheur de leurs teints & de la gorge, puisqu'elle en ôte toutes les rides, & rouffeur qui proviennent de la sécheresse du teint. Ce qui prouve que ce n'est point du fard, c'est qu'il faut en faire usage plusieurs jours avant d'en connoître aucuns changemens; mais lorsque vous vous serez habitué à vous en servir de la façon qui suit, vous connoîtrez bien-tôt que c'est le seul Secret qui soit capable d'ajouter des charmes à la beauté, & de la conserver jusqu'à la mort. Celles qui par un sang âcre & mauvais se voyent une peau noire, & livide, & un teint couvert de boutons, conviendront qu'il n'y jamais eu de si beau Secret, en donnant de la blancheur, en conservant les traits, & ranimant toutes les couleurs, & faisant ressentir au teint & à la gorge un air de fraîcheur naturel, ôtant tous les boutons & les

I iij rides

rides , sans qu'il y en reste la moindre marque : il ne faut pas se figurer que cette Eau toute merveilleuse qu'elle soit , opere toutes ses qualitez sur le champ , il faut lui donner le temps , & se figurer qu'un Peintre , quelque habile qu'il soit , ne rend parfait son ouvrage qu'avec le grand nombre de coups de pinceau qu'il lui donne.

Voicy la façon dont il faut s'en servir. Le soir en se couchant , il faut verser la valeur de trois cuilleres de bouche de cette Eau dans un petit vase , & avec un linge ni trop gros ni trop fin , c'est-à-dire comme une grosse toille d'Hollande serrée , le tremper dans cette Eau , s'en bien dégrasser le visage & la gorge , jusqu'à ce que vous sentiez dans le teint un peu de chaleur , & alors vous cesserez pour un instant , & ensuite avec le même linge retrempe , vous vous en redégrasserez de la même façon plus legerement , & vous ne vous sécherez d'aucun linge , car la liqueur séchera un instant après , & vous vous coucherez.

Le matin , vous vous en dégrasserez de la même façon , à la reserve que la seconde fois après que la liqueur aura séché , vous vous passerez legerement un linge sur le teint , comme si vous vouliez vous ôter de la poudie.

Les Dames qui portent du Rouge , peuvent tremper le pinceau dans une goutte de cette Eau , & s'en servir à leur gré. Le rouge avec cette Eau ne mange point la couleur naturelle. Les Dames connoîtront sur le champ l'effet qu'elle donne au Rouge , puisqu'elle le pâlit de telle façon , qu'elle le rend parfait couleur de chair. Cet effet se fait sur le champ , & les yeux le distinguent.

Cette Eau peut se garder aussi long temps que l'on souhaite ; plus vicille elle est , plus elle se purifie ;

purifie ; il ne faut point douter qu'au Printemps , Eté & Automne elle n'agisse plus puissamment , puisque vous remarquerez qu'étant composée de Simples , elle aura dans sa fiole la même agitation qu'ont tous les Simples dans ces Saisons chaudes.

Pour prouver une seconde fois que ce n'est point fard , vous n'avez qu'à mettre à la lessive les linges avec lesquels vous vous serez dégraisé , vous verrez s'ils sont rachez d'aucunes couleurs. Les Dames qui portent du Blanc , si elles veulent se conserver les dents , & empêcher la peau de se rider , en useront de la même façon , & avant de mettre du Blanc , & dans la suite elles pourront s'abstenir de mettre du Blanc , puisqu'il n'y a rien de si pernicieux pour la peau & les dents.

Dans le temps que j'avois l'honneur d'appartenir à la Reine Anne , comme son Parfumeur & Distillateur pour toutes les choses nécessaires à sa Personne sacrée , & que mon Eau lui étoit connue & agreable par toutes ses bonnes qualités & effets , je n'avois pas besoin de citer dans mes Manuscrits les differens effets qu'elle opetoit. Comme en France je n'interesse aucune Puissance , & ne veux mériter leur Protection que quand ils seront convaincus que mon Eau est la composition la plus rare & la plus excellente pour les proprietétez que je lui donne , que tout ce qui a paru de rare & de bon dans ces sortes de secrets. J'avois oublié dans mes Manuscrits l'utilité de se servir pour la petite Verrolle de cette Eau. Ce qui vient d'arriver en faveur de la petite Marquise de La Lande , m'oblige , m'étant permis de la nommer , d'en instruire cette grande Ville & les Provinces Etrangères. La petite Verrolle ayant pris cette aimable enfant âgée de douze ans au mois de Mars passé

de cette année, elle en fut couverte abondamment; les symptômes de cette maladie se passèrent à son égard de la même façon qu'aux autres; mais étant hors de danger, & n'ayant plus que les croûtes sur le visage; la demangeaison qui accompagne la fin de cette maladie, la fit se cacher de sa Gouvernante, & se gratta avec tant de force, qu'elle se mit toute en sang: on essuya son sang d'abord, & on eut recours à mon Eau, & pendant l'espace de trois semaines de temps on lui baigna le visage cinq fois par jour avec cette Eau tiède, en présence de son Medecin nommé M. Perraud, Medecin de Montpellier, Eleve de M. Chicaneaux, Chancelier de la Faculté de Montpellier, & lorsqu'il n'y a plus eu de croûte ni enleveure, & qu'il n'y a plus resté que les rougeurs, on lui lavoit le visage à l'ordinaire, comme le Manuscrit le porte. Elle a, de l'aveu de tout le monde, le plus beau teint & la plus belle peau que l'on puisse trouver, sans aucune marque de petite Verolle; rien n'est égal à sa couleur, ni à la blancheur de son teint: Ce fait est véritable & approuvé. Je pourrois bien en citer d'autres to. chant tous les articles de ce Memoire, si les Dames à qui cette Eau a fait plaisir souhaitoient me le permettre, mais je renvoye tous ceux qui s'en serviront à leurs décisions, après l'usage de la premiere bouteille.

Façon pour se servir de cette Eau pour la petite Verolle quand les boutons ou croûtes commencent à se sécher. Il faut alors faire tiédire cette Eau, & en baigner la personne quatre à cinq fois le jour, & la nuit lui appliquer un linge fin plié en deux sur le visage, & quand toutes les croûtes seront tombées, vous vous en servirez à l'ordinaire.

Les Dames qui se trouvent les yeux battus,  
par

par certaines indispositions, même les hommes qui peuvent avoir reçu quelques coups de se-  
rein, n'ont qu'à s'en bassiner les yeux plusieurs  
fois le même jour. Toutes ces épreuves ont  
été vérifiées pardevant M. Dodart. après une  
preuve de six semaines. Je crois que tout Paris  
connoît assez les qualitez de ce digne Docteur,  
puisque'il lui confie la santé de son Roy. On  
trouvera au bas de ce Memoire son Approba-  
tion.

*Cette Eau se vendra chez Mademoiselle d'Ar-  
liac, demeurant chez Monsieur Rousselot, Mar-  
chand Gantier Parfumeur du Roy, Privilégié  
suivant la Cour, demeurant rue Tirechape, au  
Gant de Paris. La grandeur de chaque bouteille  
est d'une demi chopine, & le prix est de vingt  
livres la bouteille.*

---

*Approbation de Monsieur le Premier Medecin  
du Roy.*

**N**OUS Conseiller ordinaire du Roy en tous  
ses Conseils d'Etat & Privé, Premier Me-  
decin de S. M, Surintendant general des Eaux,  
Bains & Fontaines minerales & medecinales de  
France, S A E U R. Sur les témoignages de beau-  
coup de personnes de merite des bons effets de  
l'Eau dite de BEAUTE, composée par le Sieur  
Lambert, Parfumeur du Roy d'Angleterre, pour  
ôter les boutons, rougeurs, tenir toujours le  
teint très-uni, & blanchir la peau, garentir &  
empêcher d'être marqué de la petite Verolle,  
Nous consentons que ledit Sieur Lambert, pour  
le bien du Public, la vende & distribue, en  
connoissant la véritable composition, après en  
avoir fait toutes les épreuves stipulées dans  
Lvj. ledit

ledit Memoire qu'il donne au Public. En foy de quoy, Nous avons signé ces Presentes, que Nous avons fait contresigner par notre Secrétaire ordinaire, & à icelles fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à Paris au Château des Thuilleries, le Roy y étant, ce douzième jour de Fevrier mil sept cent vingt-deux.

*Signé, DODART.*

Par Monsieur le Premier Medecin du Roy.

LA SALLE.



**LETTRES PATENTES, ARRESTS,  
Ordonnances, &c.**

**L**ETTRES PATENTES, données à Paris le 14 Mars 1722, qui ordonnent une coupe de cent arpens de taillis dans le Parc de Boulogne.

**LETTRES PATENTES**, Registrées au Parlement le 21 Mars 1722, qui ordonnent la continuation de la rue de Bourgogne.

**LETTRES PATENTES**, données à Paris, & Registrées au Parlement le 25 Mars dernier, qui ordonnent l'établissement, la perfection & entretien du Cours, depuis la Porte Saint Honoré, jusqu'à celle de Saint Antoine; & la construction dans un nouveau terrain, du Canal du grand Egout découvert, & de ses embranchemens.

**ORDONNANCE DU ROY**, du 31 Mars 1722, qui permet aux Negocians de la Ville  
de

D'A V R I L 1722. 301

de Marseille, & des autres Ports de Provence, d'envoyer leurs Vaisseaux chargez de Marchandises dans les Ports d'Italie.

ORDONNANCE DU ROY, du 3 Avril 1722, pour faire dédoubler les Compagnies des Bataillons d'Infanterie Françoisse, & les mettre à 17 Compagnies, dont celles des Grenadiers seront à 45 hommes, & les 16 autres Compagnies ordinaires à 32 hommes chacune.

ORDONNANCE DU ROY, dudit jour 3 Avril, pour regler le nombre des Officiers de chacune des Compagnies de Cavalerie & de Dragons; & pour y faire entretenir en qualité de Reformez ceux qui servent en second.

Ordonne Sa Majesté qu'à commencer du premier May prochain, chaque Compagnie de Cavalerie ne sera composée que d'un Capitaine, d'un Lieutenant, d'un Maréchal des Logis, & de vingt-cinq Maîtres, compris deux Brigadiers, le Trompette & le Timballier, où il y en a : Et les Compagnies de Dragons, d'un Capitaine, un Lieutenant, un Maréchal des Logis, & de vingt-un Dragons montez, & vingt à pied, compris deux Brigadiers & un Tambour. Et voulant cependant Sa Majesté pourvoir à la subsistance des Officiers en second qui servoient dans lesdites Compagnies, Elle ordonne qu'ils seront entretenus à la suite des Compagnies où ils sont attachez, & qu'en continuant d'y servir ils y soient payez des appointemens qui leur seront reglez, en justifiant néanmoins qu'ils étoient actuellement Officiers au premier Septembre 1715, &c.

ARREST du Conseil d'Etat du ROY, contre l'Ecrit imprimé en Latin & en François, &c.

Le

Le Roy s'étant fait représenter en son Conseil un Ecrit répandu dans le Public, & qui a été imprimé en Latin & en François, sous le titre de *Lettre de N. S. P. le Pape Innocent XIII, au sujet de la Bulle Unigenitus*, datée à la fin du 9 Juin 1721, & signée en ces termes; *FRANÇOIS ancien Evêque de Tournay, JEAN-BAPTISTE Evêque de Cambray, JEAN Evêque de Senes, CHARLES-JOACHIM Evêque de Montpellier, PIERRE Evêque de Boulogne, CHARLES Evêque d'Auxerre, MICHEL Evêque de Mâcon.*

Sa Majesté auroit reconnu après l'examen qui en a été fait par son ordre; Que cette Lettre est également injurieuse au Sacerdoce & à l'Empire; Que la mémoire d'un Pape aussi recommandable par la sainteté de sa vie & par ses qualitez personnelles, que par sa dignité, y est calomnieusement outragée; Que s'il s'y trouve quelques expressions respectueuses à l'égard du Souverain Pontife qui est assis aujourd'hui sur la Chaire de Saint Pierre, on ne s'en sert que pour demander la revocation d'un Decret qui est généralement reçu dans l'Eglise, & que Sa Majesté a ordonné être inviolablement observé dans son Royaume, Que ce même Decret y est traité d'obreptice & de subreptice, & qu'on l'y dépeint comme une Loy pleine d'erreurs & d'iniquité, & telle que *Rome Payenne n'auroit pu la souffrir.*

Que l'on trouve dans cette Lettre plusieurs traits injurieux à tout l'Ordre des Evêques, & nommément à ceux de l'Eglise de France; Que les explications de la Bulle *Unigenitus*, qui ont été unanimement approuvées par tous les Cardinaux, tous les Archevêques, & presque tous les Evêques du Royaume, auxquels s'étoient unis plusieurs de ceux-là même dont

on voit les noms à la fin de la susdite Lettre, y sont néanmoins attaquées comme peu correctes & peu orthodoxes, & qu'on ose les opposer à la Constitution, comme si elles renfermoient un sens contraire à celui de la Bulle.

Que l'on cherche à justifier le Livre des *Reflexions Morales*, dans le temps qu'il est solennellement pros crit par les deux Puissances, & condamné en particulier par presque tous ceux dont la souscription se lit au bas de cette Lettre.

Que l'on y décrie comme un enchaînement de démarches frauduleuses, & d'actes trompeurs, faux, & tendants au renversement de la Religion, tout ce qui s'est fait par les ordres de Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, pour parvenir à la paix de l'Eglise.

Qu'au mépris formel, & par une contravention manifeste aux Déclarations de 1714 & 1720, l'on s'efforce de soulever les esprits, tant contre la Constitution que contre les Explications, & d'exciter les Sujets de Sa Majesté à de nouveaux appels, principalement en comblant de louanges ceux qui osent encore en interjetter, & en les regardant comme de genereux défenseurs de la Foy & de la Verité; & ce qui met le comble à tous ces excès, qu'on applique à la situation présente de l'Eglise de France, ce qui a été dit autrefois de ces temps malheureux où l'Eglise d'Orient sembloit sous la persécution des Princes & des Evêques, ou Ariens, ou fauteurs de l'Arianisme.

• Sa Majesté auroit de plus été informée que cette même Lettre qui est écrite au Pape, en commun sous le nom de sept Evêques, sans la permission & contre les intentions de Sa

Majesté,

Majesté, a été renduë à Sa Sainteté par le moyen d'une intrigue pratiquée dans une Cour Etrangere, ce qui est directement contraire aux maximes inviolablement observées dans le Royaume ; A quoy étant necessaire de pourvoir. Oûi le Rapport. SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a déclaré & declare ladite Lettre temeraire, calomnieuse, injurieuse à la memoire du feu Pape, au S. Siege, aux Evêques & à l'Eglise de France, contraire à l'affermissement de la paix de l'Eglise, & aux Declarations de 1714 & 1720. registrées dans toutes les Cours Supérieures du Royaume, attentatoire à l'autorité Royale, seditieuse & tendante à revolte ; Et en consequence a ordonné & ordonne que ladite Lettre & tous les Exemplaires d'icelle seront & demeureront supprimez. Fait Sa Majesté très expresse inhibitions & deffenses à toutes personnes de quelque état, qualité & condition qu'elles soient, de garder, publier, ou distribuer ladite Lettre, à peine d'être traitez & punis comme seditieux, & perturbateurs du repos public. Fait pareillement deffenses aux Imprimeurs & Libraires, d'imprimer, vendre & debiter ladite Lettre, à peine de punition corporelle.

Ordonne en outre Sa Majesté qu'il sera procédé extraordinairement suivant les Constitutions Canoniques, & les Loix du Royaume, tant contre ceux qui ont composé, souferit & signé, que contre ceux qui ont imprimé, debité ou distribué ladite Lettre, ou qui pourroient l'imprimer ou la distribuer à l'avenir. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le dix-neuvième jour d'Avril mil sept cent vingt-deux.

Signé, P H E L Y P E A U X.

ARREST

**ARREST** du 25. Avril 1722. Qui décharge les Bleds, Orges & Farines de la perception des Droits rétablis par Arrest du 22. Mars 1722.

**ARREST** du 25. Avril, Qui rétablit les Privileges des Bourgeois de Paris, pour les Foins & Avoines qu'ils font venir pour leur provision, &c. Oûi le Rapport du Sieur Dodan, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil de Regence, Contrôleur General des Finances, LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL, de l'Avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Rétabli les Bourgeois de la Ville de Paris dans les Privileges dont ils jouïssent avant la revocation portée par l'Article XIV. de la Déclaration du 6 Aoust 1715. sur les Foins & Avoines, Beurres, Fromages & Volailles provenant du Crû de leurs Terres & Heritages qu'ils font valoir & aprofiter par leurs mains, & qu'ils feront entrer à l'avenir pour la provision & consommation de leurs maisons seulement, à la charge par lesdits Bourgeois de Paris, de faire enregistrer dans la quinzaine au plus tard au Bureau general de la Regie des Droits rétablis, leurs Titres de Propriété des Terres & Heritages qu'ils possèdent, & de fournir un Certificat en bonne forme des Collecteurs de la Parroisse où sont situez leurs heritages, contenant la quantité d'Arpens de Prez & Terres que lesdits Propriétaires font valoir par leurs mains & à leurs frais & dépens, sans être tenus à Ferme, à peine de Cinq cens livres d'amende contre lesdits Collecteurs qui donneront de faux Certificats, & de décheance des Privileges contre les Bourgeois qui les rapporteront, sans que ladite amende puisse être modérée, ni les Privileges rétablis sous quelque pretexte que ce soit

soit ou puisse être. Enjoint Sa Majesté ausdits Propriétaires de déclarer tous les ans après la recolte , & au plus tard dans le mois d'Octobre de chaque année , la quantité de Foins & d'Avoinnes qu'ils ont recüeillis , provenant de leurs heritages , celle qu'ils entendent en faire entrer à Paris pour leur consommation , & par quelle Porte ou Barriere , à peine de décheance du Privilege pour chacune des années dans laquelle ils manqueront d'y satisfaire , &c.



## S U P P L E M E N T.

**L**A place de Commissaire General des Galeres , vacante par la promotion de M. Blondel à l'Intendance de la Martinique , a été donnée à M. Ranché , Contrôleur des Galeres.

M. de Bellecour Commissaire des Galeres , servant auprès de M. le Chevalier d'Orleans , Grand Prieur de France , & General des Galeres , a obtenu en même temps une place de Commissaire general des Galeres surnuméraires.

M. de Ponfra Lieutenant de Galeres , s'étant retiré du Service , sa place a été donnée à M. de Cousinery Enseigne.

Les places d'Enseignes de Mrs de Caux , de Benat , & de Lort , qui se sont retirez , & de M. de Cousinery , qui a été fait Lieutenant,

Lieutenant, ont été données à Mrs de Gailhac, Brigadier des Gardes de l'Etendard; de Bastin, Sous-Brigadier; le Chevalier de Gras, Garde de l'Etendard, & le Chevalier de Raouffet le Cadet, Garde de l'Etendard.

La place de Brigadier de M. de Gailhac a été donnée à M. de Leon Sous-Brigadier, & celles de Sousbrigadiers de Mrs de Bastin & de Leon, à Mrs les Chevaliers de Preville & de l'Epine.

On a fait aussi seize nouveaux Gardes de l'Etendard, qui manquoient dans la Compagnie; sçavoir, Mrs d'Aiguine, Chevalier de Malte; d'Estoublan de Grille, de Barbantane, De la Salle la Grasse, Gerante de la Bruyere, De Castlane, Chevaliers de Malte. Et Mrs de Chaumont, de Gothe, de Roquefort, de Blacas, de Beaumont le Maître, le Marquis de Castlane Esparon, de Bonneval, de la Boissiere, d'Ornales, de Collonques.

On a eu avis que les Vaisseaux le François & la Flute le Dromadaire, qui ont été armez à Rochefort pour donner la chasse aux Forbans qui croisent dans les Mers des Isles du Vent de l'Amérique, sont arrivez à la Martinique le 16 Fevrier dernier, & qu'on y attendoit la Fregate

Fregate la Victoire, qui a été armée à Brest pour la même destination.

*Armement du Vaisseau le François.*

M. de Saint André, Capitaine de Vaisseau, Commandant. M. de Boispineau, *idem*, Capitaine en second. M. de la Salle des Gouttes, Lieutenant de Vaisseau. M. du Bourdet, *idem*. en second. Mrs Vachier, des Moulins, & de Montis, Enseignes de Vaisseau, & de Malvan, Chef de Brigade des Gardes de la Marine.

*Armement de la Flute le Dromadaire.*

M. de Champagné Lieutenant de Vaisseau, Commandant. M. Raguienne de Mareüil, Lieutenant de Vaisseau, Mrs de Reals & Deschancels, Enseignes de Vaisseau.

*Armement de la Fregate la Victoire.*

M. le Chevalier de Fougilleuse, Lieutenant de Vaisseau, Commandant. M. de Sheridan, Lieutenant de Vaisseau en second, Mrs Duguay & de Tremergat, Enseignes de Vaisseau.

Le 8 de ce mois le Sr de Chauchair, Chirurgien ordinaire de la Maison de feu Son Altesse Royale Monsieur le Duc d'Orléans, âgé de 72 ans, a été taillé par M. Thibaut, Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu de Paris, assisté des Srs Regnaud, Gareaut, Boucot, Guy, qui lui ont tiré une pierre

pierre de la grosseur d'un œuf moyen ; son opération n'a duré que trois minutes : sa playe a été cicatrisée au quatorzième jour , & il en a été rendre grâces à Dieu le Dimanche suivant à Notre-Dame.

L'Evêque Duc de Laon fut sacré Dimanche 26 de ce mois , dans l'Eglise de Saint Martin des Champs par S. E. M. le Cardinal de Rohan , assisté des Evêques de Nantes & d'Avranches ; l'Assemblée étoit très nombreuse & très auguste.

Le 28 le Roy prit le divertissement de la Chasse au vol , auprès du Château de Vincennes.

Dame Charlotte-Marguerite-Catherine Du Bellay, épouse de M. Charles-François d'Estaing, Marquis de Saillans, Vicomte de Ravelles, Moflat, Montegut, Espirat, Reinat, &c. Brigadier des Armées du Roy, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, est morte le 24 de ce mois, dans sa dix-septième année.

---

M. Fontanieu & M. Angran Maîtres des Requêtes , furent nommez le 25. Commissaires de la Compagnie des Indes , à la place de M. Dodun , & de M. Fagon.

M. Louis de Pellevé, Comte de Flers, pere de M. le Marquis de Pellevé, Capitaine Lieutenant des Gendarmes de Berry, mourut le 23 Avril dans une de ses Terres en Normandie. Le Comte de Flers sortoit d'une des plus illustres Maisons de cette Province.

**APPROBATION**

## A P P R O B A T I O N.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur* du mois d'*Auril*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression.  
A Paris le 2 May 1722.

H A R D I O N.

## T A B L E.

|                                                                                                                                          |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>P</b> IECES FUGITIVES. Statuts des Philosophes en belle humeur.                                                                       | 1     |
| Suite de l'explication historique des lieux par où l'Infante-Reine a passé.                                                              | 6     |
| Au R. P. Aubert, Jesuite.                                                                                                                | 47    |
| Extrait d'une Lettre de M. l'Abbé de Camps, écrite à M de Mazaugues, sur une Dissertation de M. de la Chaussée, imprimée à Rome en 1703. | 50    |
| A une Dame qui souhaitoit avoir de la corde de pendu pour être heureuse au jeu.                                                          | 59    |
| Remarques sur l'Histoire de Louis XIV. écrite par M. de Larrey.                                                                          | 60    |
| Ariane. Cantate.                                                                                                                         | 71    |
| Remarques Critiques sur les Memoires Historiques de la Province de Champagne.                                                            | 74    |
| avis aux Auteurs du <i>Mercur</i> en Vers Chronographiques.                                                                              | 80    |
| Enigmes.                                                                                                                                 | 82    |
| Chanson.                                                                                                                                 | 84    |
| <b>NOUVELLES LITTERAIRES.</b> Critique de <i>Romulus</i> .                                                                               | idem. |
| Methode pour guerir les Maladies Veneriennes.                                                                                            | 85    |
| Remarques sur la Dissertation des Tyremes.                                                                                               | 88    |
| avis sur un Roëme de la Pucelle d'Orleans.                                                                                               | 92    |
| Le                                                                                                                                       |       |

Le Pere Segaud , Jesuite , Predicateur à Tou-  
louse. 94

Ouvertures des Academies à Paris. 95

Medaille frappée à l'honneur du Czar. 97

Nouvelles de l'Academie de Lisbonne. 98

Phenomene qui a paru à Lisbonne. 99

Inscription mise à Londres sur la premiere pierre  
de l'Eglise de S. Martin des Champs. 100

LES BEAUX ARTS. Tableaux venus de Rome  
pour Monseigneur le Regent. 101

Jettons frappez pour l'année 1720. 115

SPECTACLES. Le Theatre François, l'Opera,  
le Theatre Italien. 117

Theatre Anglois. 120

NOUVELLES E'TRANGERES. De Constan-  
tinople. 131

De Moscou , & Divertissement du Carnaval. 132

De Stokolm , de Copenhague , &c. 138

De Hambourg , Drefde , Vienne , Londres , la  
Haye , Rome , Florence , Turin , Lisbonne ,  
Madrid , avec la reception du Marquis de  
Maulevrier Chevalier de la Toison d'Or , &c. 141

Dignitez , Charges & Emplois donnez dans les  
Cours Etrangeres. 163

Morts & Naissances , &c. 168

Journal de Paris. 171

Celebration du mariage du Prince & de la Prin-  
cesse de Piemont , & leur entrée solennelle à  
Turin. 178

Benefices , Naissances , Mariages , Morts. 181

Avis. Peaux Divines. 193

Eau de Beauté. 194

Lettres Patentes , Arrests , Ordonnances , &c. 200

Supplém. Officiers de Marine & Armement. 206

La Chançon notée doit regarder la page 84

La Planche des Jettons , à la page 115

**ERRATA**

*ERRATA du premier Volume du mois de  
Mars 1722.*

- P** Age 11. ligne 1. des , lisez de.  
Pag. 13. l. 12. & 26. des , lisez de.  
Pag. 25. l. 18. leur , lisez leurs.  
Pag. 32. l. 17. qu'ils , lisez qu'il.  
Pag. 33. l. 5. traits , lisez traitez.  
Pag. 59. Fouques Neve , il faut Nere.  
Pag. 91. l. 6. Concile Bracarense , lisez Braca-  
rense , ou de Brague.  
Pag. 105. l. penult. Comte Toulouse , lisez de  
Toulouse.  
Pag. 113. l. 16. que , ajoutez le.  
Pag. 149. l. 7. millions , lisez millions.  
Pag. 151. l. 5. Coigny , lisez Coignyes.  
Pag. 159. l. 15. divise , lisez devise.  
Pag. 160. l. 18. le , lisez la.

*Second Volume de Mars.*

- P** Age 5. l. penult. ces , lisez fes.  
Pag. 7. l. 2. Veronez , lisez Veronese.  
Pag. 28. l. 19. Arnaud Maichrin , lisez Armand  
Maichin.  
Pag. 35. l. 10. Chameraud , lisez Chemeraud.  
P. 38. l. 18. Galien , lisez Gallien.  
Pag. 39. l. 10. Vicomtes , lisez Vicomtes.  
Pag. 45. l. 16. Gyenne , lisez Guienne.  
Pag. 48. l. 6. suivant , lisez suivante.  
Pag. 50. l. 23. Durocattorum lisez Durocortorum.  
Pag. 59. l. 24. paocez , lisez protez.  
Pag. 65. l. 13. le , lisez les.  
Pag. 67. l. 6. composée , lisez composé.  
Pag. 81. l. 9. la , lisez sa.  
Pag. 92. l. 6. Refert , lisez Referet.  
Pag. 106. l. dern. expediez , lisez expediez.  
Pag. 183. l. 26. l'Abaye de S. Benoit , lisez  
l'Abaye de S. Genies , Ordre de S. Benoit.



